

Auguste Champetier de Ribes,
Maurice Delom-Sorbé,
Jean Mendioudou

Les trois parlementaires béarnais
qui ont dit « **NON** »
au maréchal Pétain

© Editions de la Maison du Patrimoine – Association Trait d'Union
traitdunion.patrimoine@orange.fr – tél. 05 59 39 79 18

Décembre 2014

ISBN 978-2-9550966-0-4

EAN 9782955096604

Auguste Champetier de Ribes,
Maurice Delom-Sorbé,
Jean Mendioudou

Les trois parlementaires béarnais
qui ont dit « **NON** »
au maréchal Pétain

Actes du colloque
Oloron-Sainte-Marie, 13 juillet 2013

Communications de :
Pierre Laborie, Jean Sagnes, Philippe Dazet-Brun, Alain Puyau,
Pierre-Louis Giannerini

Préface

La rue Jean-Mendiondou [1] est, depuis le 13 juillet 2013, le passage incontournable pour se rendre à la Mairie d'Oloron-Sainte-Marie.

73 ans et trois jours plus tôt, le 10 juillet 1940, Jean Mendiondou, Député-maire de cette ville, refusait de voter les pleins pouvoirs accordés au Maréchal Pétain par près de 88% des parlementaires français, députés et sénateurs confondus, réunis lors de l'Assemblée Nationale à Vichy.



1. La nouvelle rue Jean-Mendiondou

La situation était complexe ; elle divisait, jusque dans les familles, une France marquée par la soumission au Maréchal, tétanisée par la peur de l'ennemi. Une France en partie contaminée par les idées de domination de l'homme par l'homme et de purification ethnique.

Ce jour-là, 569 élus du peuple acceptèrent que « *l'Assemblée Nationale donne tout pouvoir au Gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du Maréchal Pétain, à l'effet de promulguer, par un ou plusieurs actes, une nouvelle constitution de l'Etat Français. Cette constitution devra garantir le droit du Travail, de la Famille et de la Patrie* ». Nous connaissons les sinistres conséquences de cette décision. La République venait d'être assassinée.

Ce jour-là, vingt parlementaires étaient absents. Deux cent trente-sept s'abstinrent. Quatre-vingts, seulement, eurent le courage de dire « *non* ». Parmi les plus célèbres se trouvaient Léon Blum, Vincent

Auriol ou Marx Dormoy. Jean Mendiondou fut l'un des plus militants, vous le découvrirez dans cet ouvrage. La liberté était en danger, il n'a pas tergiversé. Il avait déjà, quelques années auparavant, accueilli avec beaucoup d'humanité, les réfugiés républicains espagnols chassés de leur pays par la dictature franquiste.

L'hommage que nous avons rendu à Jean Mendiondou [2], et à ses compagnons pyrénéens du « non », Auguste Champetier de Ribes et Maurice Delom-Sorbé, s'inscrit comme un pare-feu dans notre époque marquée par la montée des partis populistes et par la banalisation des propos discriminatoires, xénophobes et liberticides.

Je remercie pour leur disponibilité et pour leur expertise, Pierre-Louis Giannerini, Pierre Laborie, Jean Sagnes, Alain Puyau et Philippe Dazet-Brun, les quatre conférenciers qui ont tenu en haleine le nombreux public.

J'adresse toute ma gratitude à la famille de Jean Mendiondou. Sa médaille personnelle [3], attribuée aux « quatre-vingts qui ont dit non » restera grâce à vous comme un précieux témoignage en la Mairie d'Oloron-Sainte-Marie.

Merci à l'association Trait-d'Union, cheville ouvrière de ce colloque, et aux services municipaux qui ont largement contribué à la réussite de cette commémoration.

En peu de mots, la plaque de la rue Jean-Mendiondou en dit beaucoup sur le courage et la détermination de cet homme.



2. Jean Mendiondou

Préface



3. Le fils adoptif de Jean Mendiondou offre au maire Bernard Uthurry la médaille des Quatre-vingts

1935 : élu Maire d'Oloron-Sainte-Marie,
1940 : Vote contre les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain qui le destitue,
1944 : Réélu démocratiquement.
Jean Mendiondou a choisi. Il a préféré, à une carrière politique toute tracée, la défense de la Liberté et de la Démocratie.

Bernard UTHURRY
Maire d'Oloron-Sainte-Marie de 2008 à 2014

Avant-propos

Nommé professeur d'histoire à Oloron-Sainte-Marie en septembre 1971, j'ai donc dû feuilleter les pages jaunies de l'histoire locale, à partir des livres, des documents et des monuments mais aussi à travers les noms des rues, des places et des bâtiments. J'ai ainsi constaté avec étonnement que certains événements historiques ou que diverses personnalités nationales ou régionales étaient, soit ignorés, soit au contraire largement surestimés¹.

Ainsi, dans la salle d'attente de la Mairie, si tous les édiles décédés bénéficient justement d'un portrait avec pour légende les périodes de leurs fonctions, il n'est malheureusement pas fait mention de la destitution de Jean Mendiondou par le Maréchal Pétain au mois de décembre 1940. De même, en étudiant les changements, toujours instructifs, des noms de rues², je me suis rendu compte que, si la plupart des maires y avaient leur patronyme, le même Jean Mendiondou, lui, brillait par son absence.

En réalité, il existe bien une place Mendiondou [4] à Oloron-Sainte-Marie mais, ironie de l'histoire, il ne s'agit pas de Jean, le neveu, mais plutôt de Léon, l'oncle. Un notable d'ailleurs qui, d'après ceux qui l'avaient choisi, n'avait pas démerité puisqu'il avait été maire de

1. Il y avait une place-Thiers mais, grâce à l'amabilité du maire Raymond Dieste, j'ai pu la faire changer en « place de Jaca » en 1986, lorsque l'Espagne démocratique a rejoint l'Europe.

2. Ainsi, la rue qui longe le gave d'Aspe porta successivement les noms rue de la Sablière, rue Alfred-Chanzy (général battu à la bataille du Mans en 1871, mais « ... qui sauva l'honneur de la France... »), puis rue Louis-Barthou.



4. La place Léon Mendiondou

1885 à 1892 et vice-président du Conseil général des Basses-Pyrénées. Ajoutons, enfin, qu'aucun édifice communal n'arborait l'appellation Jean-Mendiondou.

Disons pour résumer, que le souvenir de Jean Mendiondou n'était pas « sur la place publique », selon l'expression consacrée. Néanmoins si quelques curieux ou, comme moi, quelques partisans du Devoir de Mémoire, avaient voulu le « rencontrer » pour éventuellement lui rendre un hommage mérité, cela restait possible puisqu'il avait souhaité être enterré dans sa ville natale. Son caveau, au cimetière de la rue d'Aspe, paraît bien modeste en regard de celui de l'oncle Léon orné d'une statue avantageuse qui en impose (voir photo 103), mais il possède une inscription à peine visible [5], qui fait toute la différence : « Un des quatre-vingts, membre honoraire du Parlement, ancien maire d'Oloron, officier de la Légion d'Honneur, médaille militaire 14-18, croix de guerre 14-18, chevalier du Mérite social ».

Jean Mendiondou était donc, selon la belle expression d'un expert en la matière, le général de Gaulle, l'un des « premiers résistants sur le sol national ». Et pourtant la plupart des Oloronais l'ignoraient !



5. L'inscription « Un des Quatre-vingts »

Dans un énième article destiné à rappeler le geste courageux du député d'Oloron, paru le 27 juin 2000 dans le journal *La République des Pyrénées*, je notai pour tenter d'expliquer en partie cet ostracisme scandaleux : « ... Cet oubli est significatif. En effet, le 10 juillet 1940, la majorité écrasante des parlementaires socialistes, secrétaire général en tête, ont accordé les pleins pouvoirs constituants au maréchal Pétain. Les élus communistes, eux, n'ont pas pu participer au vote puisqu'ils avaient été déchus par tous les partis politiques pour avoir refusé de condamner le pacte Germano-Soviétique de 1939... Alors, du côté des états-majors qui monopolisaient la vie politique locale, on préféra faire l'impasse sur Jean Mendiondou et cette période embarrassante... ».

Il y a une douzaine d'années, pour obtenir satisfaction en ne gênant personne, j'avais demandé au nouveau maire, Hervé Luchéreilh, de profiter de la réhabilitation de la place Léon-Mendiondou pour la rebaptiser partiellement en ajoutant le prénom Jean, après celui de Léon. L'accord de l'élu fut vite obtenu mais c'était sans compter avec la longueur des travaux et le changement de locataire de l'hôtel de ville en 2008. Finalement, ce n'était que partie remise car le nouvel élu, Bernard Uthurry accepta avec enthousiasme ma proposition tandis que son adjoint au Patrimoine, Jean-Pierre Domecq, suggéra même de choisir, pour Jean Mendiondou, la rue [6] qui menait à « sa » mairie et qui faisait jusqu'alors partie de la place Georges-Clemenceau. C'était, bien sûr, la solution idéale, un choix clair et net, à la mesure du personnage.

Il me restait alors à transformer cette réhabilitation tardive en un évènement marquant au niveau de la recherche historique, avec

l'organisation à Oloron d'un colloque universitaire qui devait rendre hommage aux trois parlementaires Béarnais qui avaient courageusement refusé la mise à mort de la 3^e République.



6. La rue qui menait à « sa » mairie...

J'ai donc contacté les meilleurs spécialistes de cette période tragique et je les remercie infiniment d'avoir accepté avec joie mon invitation. Ensuite, avec l'aide du maire et le soutien des services municipaux, cette rencontre scientifique est devenue aussi, avec l'inauguration de la rue Jean-Mendiondou, une manifestation inoubliable et pleine d'émotion. Ce livre correspond, par conséquent, aux Actes du colloque³ qui s'est tenu le samedi 13 juillet 2013 dans une salle du conseil municipal pleine à craquer.

Pierre-Louis GIANNERINI

3. L'édition a été possible grâce aux subventions de la Municipalité d'Oloron-Sainte-Marie et du Comité pour le 70^e anniversaire de la Libération de la France qui nous a attribué son label.

Mai-juillet 1940 : un nouveau trou de mémoire ?

Pierre LABORIE

En mai et juin 1940, plus de 20 ans à peine après une victoire qui avait laissé le pays exsangue, la France connaît un des plus grands désastres de son histoire. L'écrasement de l'armée, le délitement de l'armature sociale et le chaos indescriptible de l'exode provoquent un choc immense, incommensurable. Il reste difficile, peut-être impossible, d'en prendre une conscience juste trois-quarts de siècle plus tard, de mesurer ce qu'il a pu signifier pour quarante millions de Français persuadés jusque-là d'être protégés par la ligne Maginot [7] et défendus



7. La ligne Maginot

par « la meilleure armée du monde ». Amplifié dans l'instant par les dérèglements de la rumeur, par les tragédies et le spectacle ahurissant de huit ou dix millions de personnes emportées dans une fuite éperdue [8], le sentiment qui prévaut alors est celui d'un basculement de l'histoire, d'un cataclysme, d'une nation au bord de l'abîme. Ou encore,



8. *L'exode de millions de français*

pour reprendre les termes de Jean Giraudoux, d'un pays englouti jusqu'au risque d'un *anéantissement*¹. C'est la même perception que l'on retrouve chez Julien Green, persuadé d'assister à « la fin d'un monde »² : « Je me souviens avoir dit qu'on avait l'impression de porter la France en terre, mais que sans doute la France était morte en 1918 et que nous n'en avions rien su ». Même représentation encore, chez les rédacteurs d'*Esprit* qui reviennent sur l'événement quand la revue reparaît à l'automne 1940 en « zone libre ». Ceux qui s'expriment

1. *Armistice à Bordeaux*. Ce petit livre, écrit à chaud en 1940, n'a été publié qu'en 1945, aux Editions du Rocher, Monaco, après la mort de Jean Giraudoux.

2. *La fin d'un monde*, Seuil, 1992.

semblent convaincus qu'une page d'histoire a été définitivement tournée, qu'une nouvelle ère va commencer, à l'échelle du millénaire : « Rien ne sera jamais plus comme avant... quoi qu'il arrive désormais, un monde est mort qui ne renaîtra pas »³. Enfin, et à ajouter à de multiples réactions qui témoignent de cet état de choc, on peut rappeler la phrase de l'historien Marc Bloch qui parle « du plus atroce effondrement de notre histoire »⁴.

Problèmes

Pourquoi revenir aujourd'hui sur le naufrage de 1940 ? Trois grandes raisons, à mes yeux, justifient ce retour. La première tient à la manière dont sont désormais qualifiés et nommés, dans un jugement d'ensemble, les événements des mois de mai et juin : le mot d'effondrement s'estompe. Il fait place à ceux de défaite et d'exode qui en donnent une vision juste, mais incomplète, rétrécie. La remarque n'aurait guère d'intérêt si elle ne renvoyait qu'à un problème de vocabulaire ou de mode. Il s'agit d'autre chose, et elle constitue la deuxième justification : sans être clairement exprimé, le glissement sémantique s'accompagne d'un déplacement du sens attribué à l'événement et de sa position dans l'enchaînement des faits. S'il reste toujours évoqué, mais de façon inégale, et avec des habits étriqués, il s'éloigne de la place majeure qui était généralement la sienne, à la fois dans la chronologie de l'agonie de la Troisième République, avec le vote du 10 juillet comme aboutissement, et dans celle de la France des *années noires*. La troisième raison est en forme d'interrogation : peut-on expliquer, et comment expliquer, un effacement discret du passé qui vient s'ajouter à la liste des épisodes devant lesquels le pays, à un certain moment de son histoire, paraît frappé d'amnésie ?

3. *Esprit*, novembre 1940. Idée reprise par Emmanuel Mounier et Jean Lacroix, dans une réflexion sur « Penser la défaite ».

4. Marc Bloch, *L'étrange défaite, témoignage écrit en 1940*, Editions Franc-tireur, 1946. Folio, Gallimard, 1990.

Dans le discours ordinaire sur les années quarante, dans celui des médias, mais aussi dans plusieurs manuels d'histoire, un étonnant trou de mémoire s'est en effet ajouté au tri inévitable de toute reconstruction du passé. Il semble vouloir enfermer un affaissement d'une ampleur sans précédent dans le souvenir de deux seuls faits, aussi considérables soient-ils : la déroute des armées [9] et la panique irrépressible d'une immense *grande peur*, d'une fuite en avant, en partie irrationnelle, d'une forte proportion des populations du Nord et de la région parisienne. La rapidité de la défaite militaire et le désarroi de millions de personnes jetées sur les routes, ou entassées dans les trains incertains de l'exode, rappellent ces deux réalités. Elles n'expriment pourtant que de façon incomplète la dimension véritable et la brutalité d'une surprise aux effets destructeurs. Aussi soudaine, stupéfiante, spectaculaire et meurtrière fut-elle, la guerre perdue ne traduit pas à elle seule l'intensité de la rupture et le rythme précipité des événements en mai et juin 1940. Elle n'en évoque qu'une face.



9. La déroute de l'armée française

Dans les représentations désormais convenues des années de guerre, les plus souvent reprises et répandues, y compris dans l'histoire enseignée, la place donnée à la commotion tend ainsi à devenir discrète, voire secondaire. Des chronologies des années de guerre commencent avec la signature de l'armistice le 22 juin 1940 [10], ou parfois même avec le vote des pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain le 10 juillet 1940. Il peut y avoir débat sur la pertinence de tel ou tel événement comme référence décisive, ou comme élément déterminant dans l'enchaînement d'un processus. En revanche, et quelle que soit l'importance définitive à accorder à ce qui a pu être vécu et ressenti au cours de cette terrible fin de printemps et des premières semaines de l'été 1940, il est impossible d'en faire abstraction. La violence de l'humiliation, la honte, les repères perdus, la désespérance, le ressentiment face à ce qui fut souvent reçu comme un abandon ont profondément marqué les esprits des contemporains. Les drames, les peurs et la violence des émotions vont y laisser des traces durables. Soulignées



10. La signature de l'armistice

par des témoignages innombrables et, longtemps considérées comme une des clés indispensables à la compréhension de ce qui allait suivre, elles semblent être désormais minorées. C'est pourtant dans ce climat si particulier que vont se dérouler, à Bordeaux puis à Vichy, les épisodes qui aboutissent au vote du 10 juillet : ils en ont inévitablement subi les effets et il est impossible de les ignorer.

Essayons d'éviter les incompréhensions ou les mauvais procès qui pèsent en permanence sur les évocations de la mémoire des années 1940, de la France de Vichy et de l'Occupation. Rappeler la dimension de l'effondrement et ses conséquences ne justifie ou n'excuse rien de ce qui va suivre. Remettre les choses en perspective peut, en revanche, contribuer à les expliquer. Faut-il redire que les historiens ne sont pas des juges, moins encore des inquisiteurs, et qu'il s'agit d'abord et avant tout de comprendre⁵ ? D'où, il est vrai, des malentendus fréquents, sans doute de bonne foi, sur ce que l'histoire peut apporter, sur ce que chacun en attend... Pour en rester à ce qui nous retient aujourd'hui, il paraît impossible de dissocier le vote des pleins pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain du contexte perturbé et des conditions psychologiques dans lesquelles il se prépare et se déroule. On sait que les pressions de toutes sortes ont été considérables à Vichy, que Pierre Laval, un virtuose en la matière, a manœuvré en maniant la carotte et le bâton⁶, et que la tragédie de Mers-el-Kébir [11] est venue amplifier

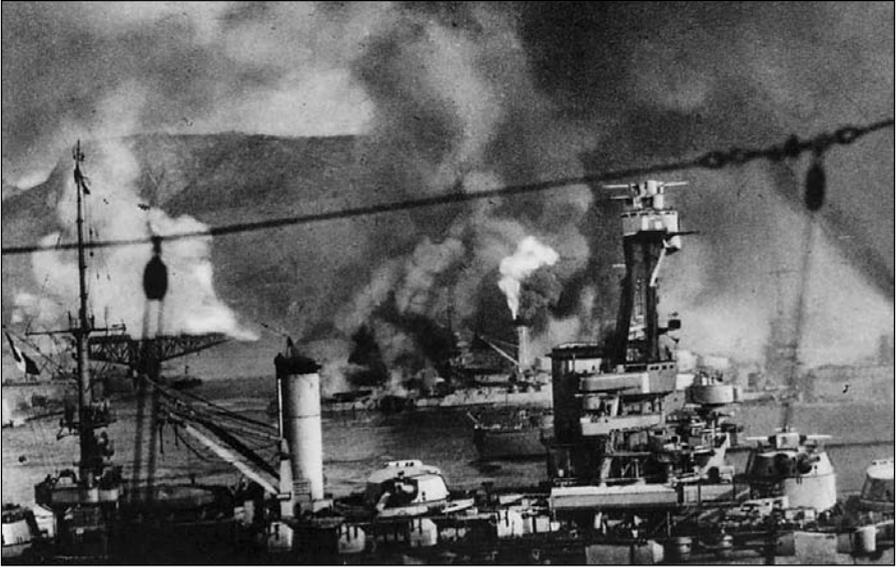
5. On ne peut que citer une fois de plus ce que Lucien Febvre, Marc Bloch et bien d'autres fixaient comme objectifs à l'histoire.

« Un mot, pour tout dire, domine et illumine nos études : comprendre. Ne disons pas que le bon historien est étranger aux passions ; il a du moins celle-là. » Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire*, Cahiers des Annales, 1949 (éditions postérieures chez Armand Colin).

« Non, l'historien n'est pas un juge (...). L'histoire, ce n'est pas juger, c'est comprendre. Ne nous lassons pas de le répéter. » Lucien Febvre, *Combats pour l'histoire*, Armand Colin, 1992.

6. Dans son témoignage, Léon Blum revient en permanence sur le « marécage humain » de parlementaires paralysés par la peur, en reconnaissant qu'il avait eu lui-même la bouche clouée.

la confusion⁷. Le mérite des parlementaires qui ont su rester fidèles à leurs convictions républicaines sans se laisser emporter par la marée du renoncement, et céder au conformisme ambiant, n'en est que plus grand.



11. La tragédie de Mers-el-Kébir

L'écroulement : rappels sommaires

Même si nous savons que la perception des événements et la diffusion d'innombrables rumeurs infondées a accentué leur caractère dramatique, l'effondrement de 1940 est plus qu'une affaire de supériorité stratégique, de compétence entre militaires, bien plus qu'une simple bataille perdue. Certes, l'argument est avancé par le général

7. Le 3 juillet 1940, par crainte de voir l'Allemagne s'emparer de la marine de guerre française présente en Méditerranée, et sortie presque intacte du conflit, des bâtiments anglais ouvrent le feu sur des navires amarrés à Mers-el-Kébir, en Algérie. L'attaque fait 1297 morts parmi les marins et officiers français. Le 4 juillet, la France rompt ses relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne.

de Gaulle dans son Appel du 18 juin [12] et il est, depuis, repris en permanence. Il ne s'agit évidemment pas d'une bévue de sa part. Il s'en est d'ailleurs expliqué, en privé, dans une correspondance avec Jacques Maritain, exilé aux Etats-Unis⁸. Les mots prononcés à la radio de Londres ne visaient pas à faire un état des lieux et à dresser un constat objectif de la situation. Ils se situent dans un rapport au temps qui n'est pas celui de l'instant présent, et ils répondent à une autre logique : affirmer certitude d'une survie la France, apporter des motifs d'espérer, refuser de céder à l'inéluctable, défier la raison et le réalisme supposé du bon sens ; refuser que les circonstances, aussi défavorables soient-elles, puissent décider irrévocablement de l'avenir. Dans l'immédiat, on le sait, l'écho de l'Appel sera modeste. L'explication ne tient pas seulement au fait que peu de personnes écoutent la BBC à ce moment-là et que rares sont les journaux à en parler. Elle est d'une autre nature. Pour nombre de Français, sans doute la majorité, spécialement pour les centaines de milliers de prisonniers, ou pour ceux qui sont confrontés aux désordres et aux désarrois de l'exode, à la fois privés d'informations et saturés de fausses nouvelles⁹, la France est alors au bord du



12. *L'appel du 18 juin 1940*

8. Il lui écrit le 7 janvier 1942 : « Vous entendez bien que si, jusqu'à présent, j'ai dû m'appliquer dans la mesure de mes forces à dire que notre désastre n'avait été que militaire (...), je crois comme vous qu'au fond de tout il y avait dans notre peuple une sorte d'affaïssement moral. (...) La nation chancelait depuis bien des années. » Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets. 1942-mai 1958*, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2010.

9. Personne n'est à l'abri. Dans *Pilote de guerre*, Antoine de Saint-Exupéry écrit ainsi, à tort, que 150 000 Français sont morts en quinze jours.

gouffre. La voix du général de Gaulle, pour l'instant, est hors de leur entendement.

Ne pas ramener le naufrage de 1940 à la seule défaite ne conduit en aucune façon à nier sa dimension. Elle a été considérable et la rapidité de ce qui sera nommé ensuite *la guerre éclair* est une des raisons qui l'ont transformée en désastre. Moins de six semaines ont suffi, soit, à quelques jours près, un temps proche de celui mis à l'écrasement de la Pologne, envahie, elle, sur deux fronts¹⁰. Seuls quelques faits essentiels seront grossièrement résumés ici, pour une simple remise en mémoire.

Le front est rompu dès le 15 mai, cinq jours après le début de l'offensive et un demi-million de soldats se retrouvent bientôt encerclés, pris au piège de Dunkerque. La Belgique capitule le 27 mai et, le 10 juin, alors que l'Italie déclare la guerre à la France, le gouvernement quitte Paris. Les Allemands y entrent [13] quatre jours plus tard,



13. Les Allemands occupent Paris

10. En application des accords secrets du pacte germano-soviétique signé le 23 août 1939, l'Armée Rouge entre en Pologne le 17 septembre.

avant d'atteindre la Loire, le 19 juin. Ils parviennent à Lyon le lendemain puis à Bordeaux (le 22 juin), dernier refuge en date du conseil des ministres désormais présidé par le maréchal Pétain



14. « La France doit mettre bas les armes »

après la démission de Paul Reynaud. L'armistice, qu'il annonce de façon maladroite le 17 juin, est signé le 22 juin. Les centaines de milliers de prisonniers qui viennent grossir un bilan déjà lourd témoignent de l'étendue de la catastrophe : ils sont 1 850 000 à la date de l'entrée en vigueur de l'armistice, le 25 juin. Plus du tiers ont été capturés entre les mots malheureux du maréchal Pétain [14] le 17 juin, « il faut cesser le combat », et la fin des hostilités. Environ 1 600 000 d'entre eux seront transférés en Allemagne.

Si la défaite a été écrasante, des clichés qui continuent à avoir la vie dure ont contribué à y associer la honte et à noircir le tableau par des généralisations hâtives sur le « sauve-qui-peut » des troupes, ou même sur le refus de combattre. On en trouve un exemple caractéristique, entre mille, dans le célèbre documentaire de Marcel Ophuls, *Le Chagrin et la Pitié*, dont on sait à quel point, au début des années 1970, il a changé la vision que les Français pouvaient avoir des *années noires*. Dès le début du film, un des témoins – pharmacien à Clermont-Ferrand – rappelle ce qu'il avait répondu à sa crémière qui lui reprochait de ne pas avoir combattu : « Madame Michel, il était inutile que j'aille au front, puisque le front est venu jusqu'à moi. » Des allusions ou des répliques de ce genre sont légion. Pourtant, contrairement à ce qu'elles laissent entendre, l'armée a fait front [15] quand elle en a eu les moyens et quand le commandement a été à la hauteur de la situation. Le nombre des morts et disparus pendant cette courte bataille de France varie, selon les estimations, de 70 000 à 90 000. Il est proche du rythme des pertes enregistrées dans les opérations les plus meurtrières de la Grande Guerre.



15. « *L'armée a fait front...* »

Mêlées aux colonnes sans fin des dizaines de milliers de soldats désarmés, abattus et conduits en captivité, les scènes de désordre, les détresses, les enfants perdus [16] des familles séparées, et les situations souvent tragiques de l'exode fixent les images les plus fortes et les plus durables de la débâcle, celles d'un pays qui semble se déliter. La menace de l'invasion et le souvenir des exactions de 1914 poussent des millions de gens à s'éloigner de la zone des combats, pour certains à tout abandonner, dans des conditions d'improvisation indicibles. Sous les bombardements de l'aviation allemande, une cohue gigantesque essaie difficilement de fuir¹¹. Des témoignages innombrables

11. Dans des encombrements gigantesques, avec des milliers de véhicules de toutes sortes, de la charrette aux voitures, abandonnés en cours de route... L'écrivain Léon Werth, l'ami de Saint-Exupéry, parti de Paris le 11 juin en pensant arriver à destination dans la journée, met 33 jours pour rejoindre Saint-Amour, dans le Jura, au volant de sa Bugatti...



16. « Les enfants perdus... »

rappellent les signes d'une débandade quasi générale où des élans de solidarité tentent de faire oublier les pires des égoïsmes. Le comportement exemplaire du préfet Jean Moulin, resté à Chartres avec une petite poignée de responsables, est souvent cité : il ne constitue qu'une des rares exceptions¹².

Il y a peu de doutes sur la manière dont les contemporains ont vécu le traumatisme de juin 1940. S'il fallait s'en convaincre, les pages qu'Antoine de Saint-Exupéry [17] nous a laissées le traduisent avec éloquence. Dans le récit de *Pilote de guerre* où il relate une mission sur Arras, il se fait un photographe impitoyable de l'écroulement. En transformant la violence et la cruauté des mots en autant d'instantanés implacables du réel, il décrit l'engloutissement du pays comme s'il témoignait de l'agonie d'un corps mourant, presque en voie de décomposition¹³. Loin de pouvoir tout citer, on s'en fera une idée à la lecture d'un bref échantillon¹⁴ :

12. Plus de gendarmes, plus de médecins, plus de pharmaciens, plus de pompiers partis avec une autopompe toute neuve... Dans la ville de Chartres moins de 1 000 habitants sont restés, sur une population de 23 000. Cf. Jean-Pierre Azéma, 1940, *l'année noire*, Fayard, 2010.

13. *Pilote de guerre* a été publié aux Etats-Unis en février 1942, puis en France, (éditions Gallimard) avant d'être interdit en février 1943. Des organisations de Résistance ont contribué ensuite à sa diffusion clandestine. Il a connu un immense succès depuis sa parution et c'est une des raisons qui expliquent la place qui lui est donnée ici. En 1994, 1 300 000 exemplaires avaient été vendus en France.

14. Dans le texte original, les extraits repris figurent en ordre dispersé, tout au long du livre. Ils n'ont été regroupés ici que par souci de clarté. Ils sont empruntés à l'édition de *Pilote de guerre* publiée en 1994 dans la collection Folio, Gallimard.

Nous sommes en plein désastre... tout s'écroule ; tout se décompose, là, en bas : embouteillages de routes, incendies, villages écrasés, immense pagaille ; l'engloutissement dans la lenteur d'un fleuve de boue, la digestion par la glaise... ; un organisme liquéfié en grumeaux ; une immense bouillie... des villages qui croulent l'un après l'autre dans l'égout commun ; marécage, enlissement, pourrissement, écrasement de la France. La France qui croule [18] n'est plus qu'un déluge de morceaux.



17. Antoine de Saint-Exupéry



18. « La France qui croule... »

Les trois parlementaires béarnais qui ont dit « non » au maréchal Pétain

Routes noires de l'interminable sirop qui n'en fini plus de couler. La pression des bombardements « a fait couler un peuple entier le long des routes, comme un jus noir. La France montre le désordre sordide d'une fourmière éventrée ». Tout s'est fait lent comme des réflexes d'agonisant. Il s'agit d'un immense troupeau qui piétine, fourbu, devant l'abattoir.

Souvenir gluant, désordre inexprimable. Pagaille, immense pagaille. Innommable pagaille [19]. Ils s'agitent comme des cloportes sous leur pierre. Il s'agit d'une période sans nom qui est la fin de toute chose. Une fin qui n'en finira plus de finir. Il s'agit d'un marécage où s'enlise peu à peu tout élan... On entre peu à peu dans le pourrissement...

Vision soudaine, aiguë, d'une France qui perd ses entrailles.



19. « L'immense pagaille... »

Amnésies et trou de mémoire

Antoine de Saint-Exupéry s'est fait, avec d'autres¹⁵, l'interprète d'un sentiment alors répandu et ce qui précède est assez explicite pour se passer de commentaires. Pourtant, comme déjà dit, le désastre, ramené aujourd'hui à ses deux épisodes les plus visibles, a perdu en cours de route certains de ses traits les plus rudes. Son ampleur est devenue plus lointaine, plus lisse, et sans doute un peu moins dérangeante. Si la dénaturaton de l'événement est un phénomène aussi fréquent que banal dans tous les usages sociaux du passé, elle va plus loin ici. En limitant l'écroulement de 1940 à sa seule dimension factuelle, on prend le risque de le couper des prolongements qui le relient au futur et, par-là, de minimiser ses effets sur les comportements ultérieurs. C'est négliger, consciemment ou non, combien la honte, l'humiliation, les repères perdus, les images de désolation, les séparations, le dénuement des réfugiés ou le sort des prisonniers ont marqué l'univers mental des Français des années 1940, durablement, jusqu'à la Libération. Celle-ci a été souvent vécue comme une revanche. Elle peut expliquer, dans certains cas, les excès auxquels elle a parfois donné lieu, émotion contre émotion.

Pour s'en tenir à 1940, innombrables furent les Français, réfugiés pris dans le maelström de la débâcle, ou témoins plus ou moins proches du marécage, à n'avoir eu dans l'immédiat qu'une obsession, aussi peu glorieuse soit-elle : en finir avec le cauchemar, en dépit du prix à payer, sans avoir cependant une conscience claire de ce qu'il serait. C'est dans ce contexte de désespérance et de liquéfaction de l'armature sociale que, par conviction ou par défaut, s'effectuent le ralliement à l'armistice, le vote du 10 juillet, et l'adhésion au maréchal Pétain alors perçu par beaucoup comme le dernier recours. Doit-on

15. On pourrait citer aussi des auteurs comme Irène Némirovsky (*Suite française*, Denoël, 2004), Julien Gracq (*Manuscrits de guerre*, José Corti, 2011), Léon Werth (*33 jours*, Viviane Hamy, 1992)...

rappeler qu'en juin 1940 l'image du maréchal Pétain est d'abord celle d'un vieil homme de 84 ans, célébré de façon légendaire comme le « vainqueur de Verdun » ? Qu'il n'est pas encore celui de la politique d'exclusion, du statut et de la persécution des juifs, de l'entrevue de Montoire, de la collaboration et de ses engrenages tragiques ? En sous-estimant l'onde de choc de mai-juin 1940, et spécialement pour ce qu'elle révèle de la gravité de la crise d'identité nationale déjà présente dans les années 1930, on se condamne à ne pas comprendre la complexité souvent déroutante des comportements collectifs sous Vichy et l'Occupation. Elle n'est évidemment pas étrangère à la ferveur dont le chef de l'Etat bénéficie jusqu'en 1941 [20] et qui relève plus du religieux que de l'adhésion politique. Sans chercher à en surestimer l'importance, il s'agit de rappeler que ce qui s'est joué dans le *pourrissement* de ces semaines tragiques a atteint le pays au plus profond, avec des conséquences autrement bien plus lourdes que lors de Waterloo ou de Sedan...



20. *L'adhésion au maréchal Pétain*

Il paraît en tout cas difficile de dissocier le vote du 10 juillet du trouble général qui prévaut alors et qui éclaire le mot du sénateur Joseph Paul-Boncour [21] parlant de « hara-kiri »¹⁶. Face à la confusion des esprits et au désastre, c'est en effet un sentiment de culpabilité qui a conduit beaucoup de parlementaires convoqués à Vichy à penser qu'ils devaient se sacrifier. En affirmant que le parlement devait se charger des fautes commises, le socialiste Charles Spinasse, ancien ministre du

16. Ancien président du Conseil et ministre des affaires étrangères, il fait partie des « quatre-vingts ».



21. Le sénateur Joseph Paul-Boncour

gouvernement de Front populaire, a pu ainsi déclarer que ce « crucifiement » était nécessaire. Le renoncement des élites est un des signes de l'atmosphère d'expiation qui, avec l'appui de la hiérarchie catholique, caractérise le nouvel ordre qui s'installe à Vichy.

Un effacement explicable par la seule érosion du temps ?

Pour finir, quelles explications peut-on avancer sur ce qui conduit, progressivement, à gommer l'étendue de l'effondrement ? Des raisons diverses, parfois contraires, mais mises au service d'intérêts convergents, apportent des éléments de réponse au consensus tacite qui s'est installé autour d'une vision aseptisée de la réalité.

Sans s'identifier aux collaborationnistes qui vont étaler avec jubilation le déclin du pays¹⁷, Vichy a immédiatement exploité la situation à son profit. Il le fait en désignant des boucs émissaires¹⁸, responsables supposés du naufrage et cibles désignées de la politique d'exclusion. En revanche, il n'était pas question de faire de l'analyse approfondie des multiples défaillances un enjeu politique majeur. Seuls les « mauvais guides »¹⁹ ou des personnalités politiques restées fidèles aux valeurs de la République qui pouvaient être désignés à la vindicte publique. Il était exclu de mettre en cause les élites sur lesquelles le

17. À l'exemple du livre de Lucien Rebatet, *Les décombres*, Denoël, 1942.

18. Le Front populaire et ses loisirs, les juifs, les communistes, les francs-maçons, les étrangers « indésirables »...

19. Des campagnes sont orchestrées contre l'influence néfaste (aux yeux du nouveau régime...) de certains intellectuels, d'un certain cinéma, d'une certaine école...

nouveau régime allait s'appuyer et qui fréquentaient à nouveau les sphères du pouvoir. La faillite du haut commandement et de nombreux officiers supérieurs ou de hauts fonctionnaires a ainsi été passée sous silence. Les coupables étaient « l'ancien régime » et les Français qui l'avaient approuvé. La défaite était une punition méritée, une sanction justifiée contre un peuple jouisseur qui avait préféré le plaisir à l'effort. Le message était clair : le redressement se ferait dans la souffrance, l'ordre, la discipline et l'obéissance.

Pour le gaullisme, c'est l'armistice qui trace la ligne de partage fondamentale. La seule question qui vaille est celle de son acceptation ou de son refus. C'est là que se situe l'acte fondateur de l'engagement à poursuivre le combat. La réduction volontaire de l'effondrement aux limites d'une bataille perdue entre dans cette logique et dans une vision géopolitique du conflit, comme cela a déjà été indiqué. On peut ajouter que la résistance de l'intérieur exprime, elle, des points de vue plus nuancés. Si elle reprend un moment à son compte les analyses de Marc Bloch aussi bien sur l'effondrement que sur l'aveuglement d'une partie des dignitaires, ou sur les dysfonctionnements du système²⁰, elle atténue ensuite ses critiques sur la responsabilité des notables de la 3^e République et sur les dérives de la démocratie parlementaire. Elle choisit, en 1943, de faire bloc autour du général de Gaulle et de sa politique de rassemblement incarnée par la formation du Conseil national de la Résistance (CNR) sous la direction de Jean Moulin.

Deux autres raisons, elles-mêmes liées à des intérêts particuliers, pourraient être ajoutées à cet accord de façade et de circonstance. La discrétion de l'Église catholique sur une période marquée par son ralliement à Vichy [22], et par son adhésion active au discours culpabilisateur du moment, est facilement compréhensible. Pour d'autres motifs, on comprend aussi la discrétion des communistes sur cette

20. Exprimées dans *L'étrange défaite*, *op. cit.*

même période. Elle correspond précisément à de sérieux flottements dans la stratégie tortueuse de leur parti, et à quelques initiatives malheureuses au nom d'un soutien aveugle à la politique de l'URSS, dans le prolongement du pacte germano-soviétique.

Au total, nous sommes là face à un des multiples exemples des usages du passé, par croisement de logiques d'intérêt. Sans que, pour autant, le résultat procède d'une stratégie concertée ou,

moins encore, d'un accord sur le fond. À chacun ses mots, à chacun son interprétation du désastre de 1940 et de ses conséquences. De tels déplacements de sens participent des modes d'appréhension du passé à partir de préoccupations venues de questionnements de l'après-guerre ou reflets de priorités actuelles. Si leur légitimité



23. *L'historien-soldat Marc Bloch*



22. *Le cardinal Suhard,
« l'Église catholique marquée
par son ralliement à Vichy »*

n'est pas en cause, ces grilles de lecture ajoutent une figure de plus à celles, multiples, de l'anachronisme. À son schéma habituel qui biaise le raisonnement en considérant comme acquis un savoir sur le passé et une connaissance du futur inconnus des contemporains de l'événement, elles ajoutent la prise en compte d'enjeux mémoriels fortement dépendants des fluctuations du présent. Sous quelque forme que ce soit, ces reconstructions du passé sont surtout des miroirs du présent dans lequel elles se sont constituées. Elles s'éloignent souvent de ce que fut le vécu des femmes et des

hommes confrontés aux incertitudes de leur propre présent. Il revient à l'histoire de le rappeler et aux historiens de s'interroger sur les intentions de ceux qui jettent un peu vite aux orties le jugement que Marc Bloch [23] nous a laissé : « Quel que puisse être le succès final, l'ombre du grand désastre de 1940 n'est pas près de s'effacer. »²¹



24. Pierre Laborie

Pierre Laborie [24], ancien professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Toulouse Le Mirail, puis Directeur d'études à l'EHESS (Paris), spécialiste de l'opinion publique sous le régime de Vichy, a publié plusieurs ouvrages dont :

L'opinion française sous Vichy, Points Histoire, 2001 ; *Les Français des années troubles : de la guerre d'Espagne à la Libération*, Points-Histoire, 2003 ; *Les Français sous Vichy et l'Occupation*, Milan, 2012 ; *Le chagrin et le venin : Occupation. Résistance. Idées reçues*, Bayard, 2011, Folio Histoire, Gallimard, 2014.

21. Examen de conscience d'un Français, in *L'étrange défaite*, *op. cit.*

10 juillet 1940 : ils ont voté *non* à l'octroi des pleins pouvoirs constituants au Président du conseil Philippe Pétain

Jean SAGNES

Le 10 juillet 1940, dans la grande salle [25] du casino de Vichy, 569 députés et sénateurs réunis en Assemblée nationale, accordent les pleins pouvoirs constituants au président du conseil Philippe Pétain. Seuls quatre-vingts parlementaires s'opposent à cette décision¹.



25. La grande salle du casino de Vichy

1. Pour une vision d'ensemble de la question : Jean Sagnes et Jean Marielle, *Le vote des quatre-vingts. Le 10 juillet 1940 à Vichy*, Éditions Talaïa, 2010.

Dans le texte adopté, il est bien spécifié que la future constitution doit être ratifiée par la nation et appliquée par les assemblées qu'elle aura créées :

« L'Assemblée nationale donne tous pouvoirs au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer, par un ou plusieurs actes, une nouvelle constitution de l'État français. Cette constitution devra garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie. Elle sera ratifiée par la nation et appliquée par les assemblées qu'elle aura créées ».

Cela signifie que cette constitution ne peut entrer en vigueur avant que la nation l'ait approuvée. Or, passant outre, le lendemain 11 juillet, par deux actes [26] soi-disant « actes constitutionnels » (sic)² et qui sont en fait de véritables coups d'État, Pétain supprime la République

96, 144
2 960

SAMEDI 13 JUILLET 1940.

Un numéro : 50 centimes
ANNONCES :
Aux Bureaux de "l'Avant du Plateau Central"
CLERMONT-FERRAND
et dans toutes les Agences de Publicité
Le Journal délivre tout renseignements avant à leur venir
TELEPHONE : 67-01 et la suite
CHÈQUE POSTAL : Paris, Numéro 50

Le Temps

L'ENTREE EN VIGUEUR DE LA NOUVELLE CONSTITUTION

LE MARÉCHAL PÉTAIN DEVIENT CHEF DE L'ÉTAT FRANÇAIS

LES TROIS PREMIERS ACTES CONSTITUTIONNELS

Le programme du nouveau régime

LE MARÉCHAL PÉTAIN L'EXPOSE DANS UNE ALLOCUTION RADIODIFFUSÉE

Vichy, 11 juillet. — Voici le texte des trois actes constitutionnels qui ont été publiés, ce soir à 19 heures, au « Journal officiel » :

Acte constitutionnel numéro 1
Nous, Philippe Pétain, maréchal de France, vu la loi constitutionnelle de

L'Assemblée nationale ma insoumis de pouvoirs étendus. J'ai à vous dire comment je les exerce.

Le gouvernement doit faire face à une situation des plus difficiles que la France ait connues : il

l'administration du pays. Ils seront assistés par des secrétaires généraux qui dirigeront les principaux services de l'État.

Des gouverneurs seront placés à la tête des grandes provinces françaises. Ainsi, l'administration sera la fois centralisée et décentralisée.

Les fonctionnaires ne seront plus

plus leur confiance illimitée. Nous supprimons les discussions dans la loi. Nous ne les autorisons pas. Il n'y a plus de maires et de sénats.

Pour notre nation dévouée, l'œuvre, trop souvent interrompue et interrompue du mariage, était un travail de rénovation.

Ne on se remplace ni au BRAS

26. « Les actes constitutionnels »

2. À l'évidence, l'appellation même d'« acte constitutionnel » constitue un abus de pouvoir car on ne peut exciper d'une constitution pas encore adoptée. Voir Jacques de Launay, *Le dossier de Vichy*, Julliard, 1967.

10 juillet 1940 : ils ont voté non à l'octroi des pleins pouvoirs...

et s'attribue les pleins pouvoirs en s'allouant le titre nouveau de chef de l'État avec la plénitude du pouvoir exécutif et la totalité du pouvoir législatif.

Le premier décret est ainsi libellé :

« Nous, Philippe Pétain, Maréchal de France, vu la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, déclarons assumer les fonctions de Chef de l'État français. En conséquence, nous décrétons : l'article 2 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 est abrogé. Fait à Vichy le 11 juillet 1940 ».

Or, l'article 2 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 était celui qui précisait le mode d'élection du président de la République. En supprimant cet article de son propre chef, Pétain entendait supprimer les fonctions de président de la République. C'est ce qu'il signifie dès le 13 juillet au président Lebrun [27] qui accepte cette interprétation et se retire³.



27. Le président Lebrun et le colonel de Gaulle

3. On peut discuter cette interprétation car cet article n'était pas le seul à évoquer la fonction de président de la République. Plusieurs autres articles l'évoquaient explicitement le 25 février 1875 et encore le 16 juillet 1875.

Le deuxième décret, daté du même jour, détaille les pouvoirs du nouveau chef de l'État. Celui-ci dispose de « la plénitude du pouvoir gouvernemental » et du pouvoir législatif en conseil des ministres jusqu'à la formation des nouvelles assemblées.

Il y a donc eu, le 11 juillet, un double coup d'État. Le plus étonnant c'est que ces deux actes autoritaires sont apparus aux yeux des contemporains comme parfaitement légitimes. Certes, ils ne correspondaient pas à la lettre du texte du 10 juillet, mais ils paraissaient conformes à son esprit tel qu'il ressortait des déclarations des partisans de son adoption, en particulier de Pierre Laval vrai chef d'orchestre du vote positif alors que Pétain restait constamment en retrait avant et pendant le vote du 10 juillet.

Deux mois auparavant, au matin du 10 mai 1940 lorsque l'attaque allemande se déclenche, rien ne laisse présager un tel scénario aboutissant à l'instauration d'un régime quasi dictatorial et non républicain. Certes, depuis le 3 septembre 1939, la France a déclaré la guerre à l'Allemagne en solidarité avec la Pologne. Mais le gouvernement français n'a aucunement l'intention d'engager les hostilités et, pendant huit mois, les soldats français demeurent derrière la ligne Maginot. C'est la guerre sans la guerre, bref comme on le dit alors « une drôle de guerre » !

Cette inconséquence de la part du gouvernement français présidé par Édouard Daladier, ce dernier la paye le 20 mars 1940 lorsqu'il doit démissionner devant les critiques. Daladier est aussitôt remplacé par Paul Reynaud [28], réputé plus ferme vis-à-vis de l'Allemagne. Il est vrai qu'en avril 1940 des soldats français débarquent en Norvège et reprennent aux Allemands le port de Narvik. Mais l'armée française reste toujours l'arme au pied derrière la ligne Maginot sans lancer d'attaque contre le territoire allemand.

10 juillet 1940 : ils ont voté non à l'octroi des pleins pouvoirs...



28. *Le gouvernement de Paul Reynaud*

française est battue. Commence alors, dans un désordre indescriptible, l'exode vers le Sud de millions de civils belges et français.

Ce sont les Allemands qui, le 10 mai 1940, mettent fin à cette drôle de guerre. Ils envahissent la Belgique et les Pays-Bas avec pour objectif de tourner la ligne Maginot par le Nord. De plus, le 13 mai, le front français est enfoncé dans les Ardennes. L'armée allemande se rue vers la mer avec l'objectif de couper l'armée française en deux. En quelques semaines et malgré de violents combats, l'armée

Le 10 juin, le gouvernement français quitte Paris pour Tours, puis pour Bordeaux. Devant le danger, de nouvelles personnalités non politiques intègrent le ministère. C'est ainsi que le 18 mai, le maréchal Pétain [29], héros de Verdun, devient vice-président du conseil. Le 5 juin, Paul Reynaud fait appel au colonel Charles de Gaulle [30] qui s'est fait connaître avant la guerre en prônant l'utilisation des blindés en grandes masses et non comme simples auxiliaires de l'infanterie⁴. De Gaulle est alors nommé général de brigade à titre provisoire. À l'intérieur du gouvernement, partisans et adversaires de l'armistice s'affrontent autour des leaders : d'un côté Pétain, de l'autre Paul Reynaud et de Gaulle.

4. Ironie de l'histoire, c'est l'utilisation des blindés en grandes masses qui assure la victoire de l'armée allemande en mai-juin 1940.

10 juillet 1940 : ils ont voté non à l'octroi des pleins pouvoirs...

En quelques jours, le paysage politique français est totalement modifié. Au sein du gouvernement, les partisans de la paix à tout prix l'emportent : le 16 juin, Reynaud démissionne, le 17 juin Pétain le remplace [31] et, le même jour, de Gaulle, qui n'est plus ministre depuis la veille, s'envole de Bordeaux pour l'Angleterre dans un avion britannique. Dès le lendemain, 18 juin, il lance son fameux appel à la BBC. Le 22 juin, l'armistice est signé entre la France et l'Allemagne : la moitié nord du pays et la côte atlantique sont occupées par l'armée allemande. Le 23 juin, Pierre Laval entre au gouvernement et devient aussitôt l'homme clef de la situation.



31. Paul Reynaud est remplacé par le maréchal Pétain qui signe l'armistice

La signification du vote du 10 juillet 1940 est donnée par Pierre Laval et par Gaston Bergery

Laval [32] a alors 57 ans. Fils d'un petit paysan du Puy-de-Dôme, il a été un étudiant pauvre, un pion pour faire ses études de droit. Avocat, il plaide souvent pour des syndicalistes ouvriers et des grévistes. Membre du parti socialiste SFIO dès 1912, il devient député en 1914. Pendant la guerre, il fait partie de la minorité hostile à l'union sacrée. Réélu en 1919



32. Laval entre au gouvernement du Maréchal

et en 1924, sénateur à partir de 1927, il a abandonné le parti socialiste en 1920 et il est devenu un des hommes forts de la droite conservatrice, plusieurs fois ministre et deux fois président du conseil en 1931-1932 et 1935-1936. Au fil des années, il est séduit par l'Italie mussolinienne dans laquelle il voit un modèle. Dans les années trente, il s'affirme pacifiste à une époque où le pacifisme à tout prix, touchant même le parti socialiste et l'aile droite de la CGT, apparaît à beaucoup comme suicidaire face aux revendications de l'Allemagne hitlérienne⁵. L'homme est resté peuple, pratiquant volontiers le tutoiement. Il est habile, sait être chaleureux et n'est jamais avare de promesses. En juillet 1940 à Vichy, où se sont rassemblés députés et sénateurs, c'est lui et non pas Pétain qui est en première ligne.

Le gouvernement, qui est en place le 10 juillet 1940 sous la présidence du maréchal Pétain, entend refléter la composition de la Chambre des députés issue des élections de 1936 avec deux socialistes SFIO, un radical, un membre du groupe de la Gauche indépendante, un autre de l'Union socialiste et républicaine, un du groupe du Parti social français, un non inscrit et un du groupe des républicains indépendants et d'action sociale. Au total, cinq ministres de gauche sur huit. Cependant, sont aussi membres du gouvernement cinq personnalités non parlementaires proches du maréchal Pétain, trois généraux et un amiral. Par sa composition, ce gouvernement se présente comme un gouvernement d'union sacrée.

Modifier la constitution dans un sens plus autoritaire et confier les pleins pouvoirs constituants au maréchal Pétain ne sont pas en cette année 1940 des idées vraiment nouvelles. Dès 1919, divers milieux politiques et économiques jugeaient l'ordre social menacé par le grand ébranlement de la Première guerre mondiale et de la révolution russe. Ainsi fleurirent de nombreux projets de révision constitutionnelle. En

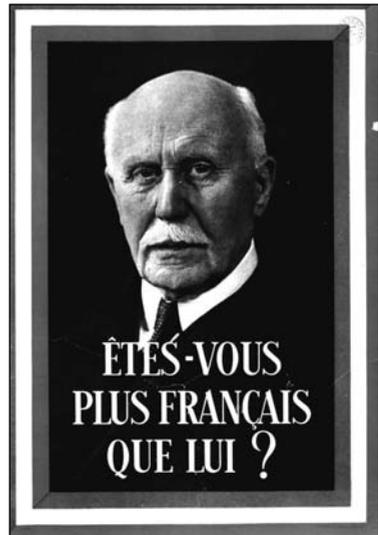
5. Jean-Paul Cointet, *Pierre Laval*, Fayard, 1993.

10 juillet 1940 : ils ont voté non à l'octroi des pleins pouvoirs...

1931, paraissait l'ouvrage du juriste Joseph Barthélémy, *Valeur de la liberté et adaptation de la République* ; en 1932 celui du colonel de la Rocque, *Service Public* ; en 1934 celui de Maurice Ordinaire, *La Révision de la Constitution* (Maurice Ordinaire est vice-président du Sénat et son livre est préfacé par Gaston Doumergue que, le 6 février 1934, ramène au pouvoir) et celui d'André Tardieu, *L'Heure de la décision*.

Ces projets prennent appui sur un autre sentiment récurrent depuis la grande saignée de 1914-1918 et qui est le pacifisme, un pacifisme irraisonné, véhément, qui prépare à toutes les abdications. Si la tentation autoritaire est plus présente à droite qu'à gauche et le pacifisme plus fort à gauche qu'à droite, les deux peuvent conjuguer leurs effets. La gauche paraît même étrangement vulnérable, non seulement à l'autoritarisme mais aussi à ce que l'on a pu appeler « la dérive fasciste » : en 1933, l'aile droite dite « néo-socialiste » du parti socialiste S.F.I.O. avec notamment Marcel Déat fait scission, avant que le radical Bergery ne soit attiré par de telles solutions et que le communiste Doriot ne suive un chemin semblable.

S'il est à droite de sincères républicains, la gauche notamment radicale paraît incarner plus que tout autre ces valeurs républicaines que vient battre la marée autoritaire. Or, cette gauche est majoritaire au Parlement. Il faudra donc pour que le projet de loi de Laval soit adopté qu'elle doute d'elle-même, qu'elle doute des valeurs qu'elle a défendues, qu'elle se divise contre elle-même. C'est là qu'intervient le choc consécutif à la défaite du 10 mai 1940, un traumatisme qui ébranle l'identité nationale et fait surgir un homme providentiel [33] :



33. « L'homme providentiel »

le maréchal Pétain. La défaite militaire donne quelque apparence de raison à ceux qui rendent responsables de la catastrophe à la fois les hommes politiques qui ont été récemment au pouvoir (à savoir les radicaux et les socialistes) et le régime républicain lui-même. La colère, attisée par une certaine presse, monte contre eux dans l'opinion publique.

Le 28 juin, Weygand [34] remet à Paul Baudouin une note après l'avoir fait lire et approuver par Pétain. Ce texte condamne sans ambiguïté le régime républicain qualifié de régime de « compromissions maçonniques, capitalistes et internationales », il condamne la lutte des classes (c'est-à-dire en fait le Front populaire), la baisse de la natalité, les naturalisations d'étrangers et réclame tout à la fois un « programme nouveau » et des « hommes nouveaux » capables de mettre en pratique un idéal résumé aux quelques mots : « Dieu, Patrie, Famille, Travail ». La formule Travail, Famille, Patrie après avoir été celle du mouvement des Croix de Feu est alors celle du Parti social français.



34. Le général Weygand

Tout cependant n'est pas encore joué. Labrousse, sénateur radical, un des futurs quatre-vingts, écrira en 1945 : « Je reste convaincu que le 7 juillet Laval ne tenait pas sa majorité. » Et Labrousse d'attribuer le succès de Laval, le 10 juillet, à ce qu'il appelle « les coups de cravache finaux ». Par cette dernière expression, il faut entendre l'ensemble de rumeurs, de pressions voire de menaces physiques sur les députés et les sénateurs attestés par des témoignages nombreux et concordants. Léon

10 juillet 1940 : ils ont voté non à l'octroi des pleins pouvoirs...

Blum a parlé de la « peur panique » qui règne alors à Vichy. La peur d'un coup d'État militaire paraît aussi avoir joué un rôle déterminant.

Pour Édouard Barthe [35], questeur de la Chambre, il est clair que la rumeur d'un possible coup d'État militaire du général Weygand réputé réactionnaire a été exploitée à fond par Laval et ses amis pour présenter le vote des pleins pouvoirs comme un moindre mal. Le président du Conseil, Pétain, fit proposer au questeur Barthe de mettre à sa « disposition des troupes pour défendre le lieu où devait se masser l'Assemblée nationale ». Barthe refusa mais les abords des allées du parc n'en furent pas moins remplis de soldats en armes. Et Barthe d'affirmer : « J'ai l'intime conviction que plusieurs centaines de parlementaires, dont je suis, d'abord hésitants, furent entraînés à accorder la confiance au "loyal Pétain" par peur du réactionnaire Weygand. »



*35. Le questeur de la Chambre,
Édouard Barthe*

Les paroles que prononce Laval lui-même le 8 juillet devant les députés confirment cette thèse. Laval déclare en effet : « Vous redoutez la dictature ? Rassurez-vous. Je suis ici devant vous pour défendre le pouvoir civil. »⁶ Quant aux menaces physiques, elles s'exercent surtout contre les leaders. Louis Noguères a bien résumé la situation : « Les émissaires de Laval allaient et venaient dans tous les sens, accrochant les uns, pelotant les autres. Le jeu des promesses alternait avec celui des menaces plus ou moins déguisées. »

6. J. Montigny, *De l'armistice à l'Assemblée nationale, 15 juin-15 juillet 1940. Toute la vérité sur un mois dramatique de notre histoire*, Clermont-Ferrand, 140, p. 163.

Le 8 juillet, devant les députés, Laval déclare : « Puisque la démocratie parlementaire a voulu engager le combat contre le nazisme et le fascisme et qu'elle a perdu ce combat, elle doit disparaître. Un régime nouveau, audacieux, autoritaire, social, national, doit lui être substitué. » Dans la même séance, Laval affirme : « Nous n'avons pas d'autre chemin à suivre que celui d'une collaboration loyale avec l'Allemagne et l'Italie. »



36. *Gaston Bergery*

La déclaration Bergery [36] (voir ci-après) en date du 7 juillet et signée par soixante-neuf parlementaires dont vingt-et-un socialistes SFIO, quatre de l'Union socialiste et républicaine et deux de la Gauche indépendante rend son identique puisqu'elle réclame un ordre nouveau qualifié explicitement d'« autoritaire », « national » et « social » ainsi qu'un « nouvel ordre continental » impliquant « un dosage de collaboration avec les puissances latines et l'Allemagne elle-même »⁷ ! C'est pourquoi, pour comprendre la signification du vote du 10 juillet 1940, il ne faut pas s'en tenir à la simple lecture du texte proposé ce jour-là par Laval et qui peut paraître anodin.

Le 10 juillet 1940 à Vichy, il ne s'agit donc pas simplement d'accorder les pleins pouvoirs constituants à un homme mais tout à la fois d'instaurer un nouveau régime autoritaire ouvertement fascisant et de collaborer avec l'Allemagne national-socialiste et l'Italie fasciste. Cela tous les députés et les sénateurs le savent. Le principal leader de

7. Sur Bergery, voir : P. Burrin, *La dérive fasciste : Déat, Doriot, Bergery*, Le Seuil, 1986.

10 juillet 1940 : ils ont voté non à l'octroi des pleins pouvoirs...

la droite libérale, Pierre-Étienne Flandin, lors de la séance officielle du mercredi 10 juillet au matin, dans un grand discours argumenté, refuse avec la plus grande netteté le modèle étranger proposé par Laval mais, contre toute attente, il soutient le projet et son attitude pèse lourd dans la balance. Contrairement à ce que l'on croit souvent, ce n'est pas au moment de Montoire que Pétain, le 24 octobre 1940, a pris la décision de collaborer avec l'Allemagne, mais la rencontre de Montoire [37] était annoncée trois jours avant le vote du 10 juillet par la déclaration Bergery.



37. La rencontre de Montoire entre Pétain et Hitler

La déclaration Bergery du 7 juillet 1940 (extraits)

« La France vient de connaître un des désastres militaires les plus complets de son histoire.

Il peut être opportun de reculer la recherche officielle des responsabilités jusqu'au jour où un pouvoir fort pourra ne plus s'effrayer

du nombre et de la qualité des responsables. Ceux-ci, en effet, ne se trouvent pas seulement au parlement, mais dans toutes les grandes administrations publiques, y compris l'armée elle-même.

Mais la recherche des responsables ne saurait être longtemps différée. Dès aujourd'hui, nous voulons... dénoncer les méthodes dans le domaine qui nous est propre : le domaine politique...

... Au lendemain de la déroute militaire, deux politiques extérieures étaient... concevables.

La politique Reynaud de repli sur l'Angleterre, avec l'espoir que celle-ci, avec ou sans l'aide des États-Unis, parviendrait non pas certes à reconquérir l'Europe continentale mais à obtenir, sur le plan naval et aérien, une paix négociée. L'autre politique (était) celle du maréchal Pétain, impliquant – par un dosage de collaboration avec les puissances latines et l'Allemagne elle-même – établissement d'un nouvel ordre continental... entre ces deux politiques, il faut choisir et choisir sans retour... Un repli ulcéré hors de la lutte et hors de la collaboration nous paraît devoir nous faire perdre les avantages des deux politiques et cumuler leurs inconvénients. Le Reich, en effet, ne commettra pas, assurément, la faute que les Alliés vainqueurs ont commise en 1918 : il cherchera soit la collaboration à la nouvelle Europe, soit l'écrasement définitif et durable de la France... Nous pensons... que, dans l'esprit du vainqueur, telle ou telle tendance l'emportera selon qu'il trouvera devant lui, en France, des hommes qui veuillent et puissent tenter l'œuvre de réconciliation et de collaboration...

... La politique extérieure que nous venons d'esquisser entraîne et même commande une politique intérieure pour des raisons qu'il est pénible et inutile d'évoquer. Mais ce serait une erreur et une erreur grave de conséquences que de considérer le changement de régime comme nécessité seulement ou surtout par la pression extérieure. En réalité, il n'est pas d'exemple historique qu'un régime ait survécu à un désastre comme celui que nous venons de connaître. Et ce n'est que justice : un désastre militaire, nous

10 juillet 1940 : ils ont voté non à l'octroi des pleins pouvoirs...

l'avons montré, n'est en effet que la traduction catastrophique de la corruption du régime... Le changement s'impose aujourd'hui où la France est vaincue. Mais il était nécessaire depuis vingt ans... Il est essentiel d'affirmer dès aujourd'hui la volonté de changer de plan et d'ordre et d'indiquer le sens de ce changement... Tenons-nous-en... aujourd'hui au sens général du changement nécessaire. L'ordre nouveau, a-t-on dit, doit être un ordre autoritaire... Deuxièmement, l'ordre nouveau doit être national. Il est urgent de restaurer la fierté nationale blessée... Troisièmement, enfin, l'ordre nouveau doit être social. Rien ne serait plus grave que d'échapper au stalinisme pour consolider la ploutocratie... L'ordre doit être une hiérarchie du travail fondée sur l'efficience...

... En entendant énoncer ces directives, à la fois nationales et sociales, certains seront prêts sans doute à s'effaroucher devant la perspective d'une copie plus ou moins servile du national-socialisme. En réalité, ils s'effaroucheront devant des mots. Car la course vers une forme nationale du socialisme est universelle, à la seule exception de l'Angleterre parmi les grandes nations. Partout ailleurs, depuis le new-deal des États-Unis jusqu'au stalinisme de l'URSS, en passant par les États totalitaires de l'Europe centrale et la péninsule ibérique, les peuples ont cherché à atteindre par des voies spectaculairement différentes des buts identiques... Tel est, selon nous, la voie vers l'avenir français. »

Cité dans Jacques de Launay,
Le dossier de Vichy, op. cit., p. 291-299.

Les opposants au projet Laval groupés autour de Vincent Badie

C'est contre le projet de Laval et tout ce qu'il implique qu'un certain nombre de parlementaires vont s'efforcer d'organiser la résistance. Celle-ci pourtant va tenir compte des difficultés de l'heure.

Il s'agit d'allumer des contre-feux contre l'entreprise Laval en faisant donc la part du feu, c'est-à-dire en ne mettant pas en cause le président du Conseil Pétain. Deux hommes sont à l'origine des deux contre-feux qui vont être allumés contre l'entreprise de Laval : le sénateur Joseph Paul-Boncour, ancien président du Conseil, membre du groupe de la Gauche démocratique et le député radical-socialiste Gaston Manent [38]. Paul-Boncour, le 5 juillet, prend l'initiative de faire réunir le groupe des anciens combattants du Sénat présidé par Taurines de l'Union démocratique et radicale (groupe du centre-droit). Le texte élaboré par ce groupe, et portant trente-sept signatures, propose la suspension des lois constitutionnelles jusqu'à la paix, l'octroi de tous pouvoirs au maréchal Pétain, accepte que ce dernier prépare les constitutions nouvelles mais demande que celles-ci soient « soumises à l'acceptation de la nation ». Cette dernière précision est soumise par une délégation au maréchal Pétain qui l'accepte mais qui n'en tiendra aucun compte !



38. *Gaston Manent, député des Hautes-Pyrénées*

Le second texte, connu sous le nom de « Déclaration des vingt-sept » ou encore sous celui de « motion Badie », va plus loin puisqu'il refuse l'idée même de révision constitutionnelle.

Né en 1902 à Béziers, fils d'officier républicain, Vincent Badie [39] est député radical de l'Hérault depuis 1936. Il fait figure de radical modéré peu favorable à la coalition des gauches⁸. Mais ce radical modéré est en réalité un franc-tireur qui, en matière internationale, s'est

8. Voir : Vincent Badie, *Vive la République, entretiens avec Jean Sagnes*, Privat, 1987.

10 juillet 1940 : ils ont voté non à l'octroi des pleins pouvoirs...

montré partisan de la fermeté à l'égard des dictatures. C'est enfin un homme jeune, il n'a que 38 ans, doté d'une très belle prestance, et un excellent orateur : avocat à Montpellier, il a plaidé avec succès dans quelques affaires retentissantes.

La motion des vingt-sept (voir ci-dessous) est présentée par Vincent Badie le 9 juillet au matin.



39. Vincent Badie,
député de l'Hérault

***La motion des vingt-sept présentée
par Vincent Badie (texte intégral)***

Les parlementaires soussignés, après avoir entendu la lecture de l'exposé des motifs du projet concernant les pleins pouvoirs à accorder au maréchal

Pétain, tiennent à affirmer solennellement : – qu'ils n'ignorent rien de tout ce qui est condamnable dans l'état actuel des choses et des raisons qui ont entraîné la défaite de nos armes, – qu'ils savent la nécessité impérieuse d'opérer d'urgence le redressement moral et économique de notre malheureux pays et de poursuivre les négociations en vue d'une paix durable dans l'honneur... À cet effet, estiment qu'il est indispensable d'accorder au maréchal Pétain qui, en ces heures graves, incarne si parfaitement les vertus traditionnelles françaises, tous les pouvoirs pour mener à bien cette œuvre de salut public et de paix. Mais se refusent à voter un projet qui non seulement donnerait à certains de leurs collègues un pouvoir dictatorial mais aboutirait inéluctablement à la disparition du régime républicain. Les soussignés proclament qu'ils restent plus que jamais attachés aux libertés démocratiques pour la défense desquelles sont tombés les meilleurs fils de notre patrie.

Jean Sagnes et Jean Marielle,
Le vote des quatre-vingts... op. cit., p. 25.

Sur la première partie du texte, plusieurs parlementaires dont Manent lui-même font des réserves et il est vrai qu'accepter que tous les pouvoirs soient remis au maréchal Pétain pour redresser le pays est faire une large concession aux partisans de l'autoritarisme. Cependant, ce texte est aussi un exemple de tactique parlementaire à savoir faire une concession sur l'accessoire pour mieux préserver l'essentiel et l'essentiel c'est le refus de toute modification de la constitution. Cette motion va même beaucoup plus loin dans la mesure où elle montre de façon prémonitoire le danger du projet de loi Laval en ce qu'il « aboutirait inéluctablement à la disparition du régime républicain ». Sur les vingt-sept signataires, dix-sept sont radicaux, huit socialistes et deux viennent de la gauche indépendante. Les modérés sont encore absents mais la première partie de la motion est justement écrite pour obtenir le ralliement de certains d'entre eux lors de la séance du 10 juillet.

Les signataires de la motion des vingt-sept décident alors de rencontrer Jules Jeanneney, président de l'Assemblée nationale. Jeanneney conseille alors à ses interlocuteurs de se faire inscrire auprès du secrétaire général de la présidence pour prendre la parole à la séance du lendemain.

Ce même 9 juillet, chacune des deux Chambres se réunit séparément : conformément à l'article 10 de la Constitution, la Chambre des députés et le Sénat doivent en effet chacun de leur côté déclarer qu'il y a lieu de réviser la Constitution. Ce n'est qu'ensuite que les deux Chambres peuvent se réunir ensemble en Assemblée nationale pour procéder à la révision constitutionnelle (alinéa 2 de l'article 11 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875). Or, le 9 juillet, seuls trois députés (le socialiste Biondi, les radicaux Margaine et Roche) et un sénateur (le marquis de Chambrun, non inscrit) votent contre le principe de la révision constitutionnelle. Ce très faible chiffre s'explique par la conviction de la plupart des opposants qu'ils seraient aussitôt arrêtés s'ils exprimaient leur opposition et ils voulaient se réserver pour la dernière séance du 10 juillet évidemment la plus importante.

Le vote historique du 10 juillet 1940

Le mercredi 10 juillet, au théâtre du Grand Casino de Vichy, députés et sénateurs prennent place sous la présidence de Jules Jeanneney. Le projet de loi constitutionnelle que présente Laval n'est plus le même que celui initialement prévu et lu le matin en séance privée. Il a été modifié sur un point important. Il est maintenant précisé que la nouvelle constitution sera « ratifiée par la nation » et non plus par des assemblées nouvelles. Laval a donc jeté du lest pour emporter plus sûrement la décision et cela lui vaudra quelques ralliements dont ceux de 23 des 38 sénateurs ayant signé la motion Taurines mais, dans la mesure où la nation ne se prononcera jamais, les initiatives de Vichy pourront être considérées, on l'a vu, comme totalement illégales.

À l'ouverture de la séance, dix orateurs sont inscrits et Vincent Badie est le neuvième. Lorsque le président Jeanneney donne la parole au premier, Margaine, de nombreuses voix réclament la clôture qui est aussitôt votée à main levée. C'est alors que Vincent Badie commence à gravir les marches menant à la tribune pour prendre la parole mais, au milieu d'une tempête de cris hostiles, il est saisi par le député Fernand Bouisson et par les huissiers et poussé sans ménagement au bas de l'escalier.

Le résultat du vote [40] sur le texte cité *supra* est sans appel : seulement cinquante-sept députés et vingt-trois sénateurs ont voté contre un texte qu'ils estimaient, et leur pronostic s'avérera très rapidement juste, mortel pour la République. Quatre-vingts parlementaires sur 846, c'est peu. Cela ne représente que 9,5% des parlementaires présents. Remarquons cependant que l'Assemblée nationale du 10 juillet 1940 est amputée de soixante députés et d'un sénateur communistes qui ont été déchus de leur mandat en janvier 1940 pour avoir refusé de condamner le pacte germano-soviétique. D'autres parlementaires communistes ont quitté le parti : 14 députés sur 74 et 1 sénateur sur 2. Par ailleurs, un certain nombre de députés et de sénateurs sont décédés

LE PETIT DAUPHINOIS JEUDI 11 JUILLET 1940
LE GRAND QUOTIDIEN DES ALPES FRANÇAISES
Pour que renaisse une France forte
569 voix contre 80 sur 649 votants
C'est à cette imposante majorité que l'Assemblée nationale, réunie à Vichy, a accordé TOUS POUVOIRS AU MARECHAL PETAIN POUR REVISER LA CONSTITUTION

Cette nouvelle Constitution, qui devra garantir les droits de la Famille, du Travail et de la Patrie, sera soumise ultérieurement à la ratification de la Nation

LE VOTE
Après une longue suspension...
M. Bégin-Champeaux consigne à l'adoption du projet

LA SÉANCE

40. En réalité, l'Assemblée accorde les pleins pouvoirs constituants au Maréchal

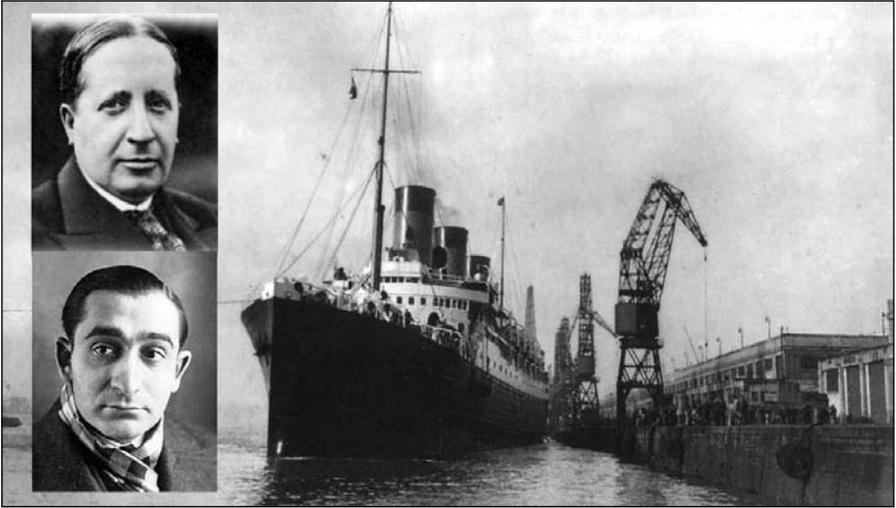
avant le 10 juillet sans que quelquefois la nouvelle soit connue en date du 10 juillet. Parmi les 176 absents il faut citer aussi les 27 passagers du *Massilia* (dont Le Troquer, Bastid, Daladier, Mendès-France, Jean Zay, Mandel) [41] partis pour l'Afrique du Nord avec l'assentiment du gouvernement, des présidents de la Chambre des députés, du Sénat et du Président de la République⁹.

Les raisons de l'absence des autres parlementaires sont variables. Cela peut aller du cas de force majeure absolue (certains parlementaires sont prisonniers des Allemands, d'autres ont été pris dans l'exode) jusqu'à la simple prudence. Des hommes aussi différents que le radical Pierre Cot ou le modéré de Kérillis se savaient physiquement menacés. Paul Reynaud, blessé dans un accident de la route, ne peut assister à la séance¹⁰. Ce sont les départements du Nord-Est et du Nord qui, en raison des opérations militaires, comptent le plus de parlementaires absents.

9. Ils n'en sont pas moins accusés de trahison par le gouvernement Pétain !

10. Ainsi sont absents quatre leaders de la droite et du centre (Reynaud, Mandel, Marin, de Kerillis et Daladier) partisans de la poursuite de la lutte en utilisant les forces militaires françaises présentes dans l'empire colonial.

10 juillet 1940 : ils ont voté non à l'octroi des pleins pouvoirs...



*41. Parmi les vingt-sept passagers du Massilia :
Georges Mandel et Pierre Mendès-France*

Ce sont les groupes du centre qui ont voté le plus massivement en faveur du projet plus que les groupes de droite et bien plus que ceux de la gauche. À la Chambre, on trouve en tête le groupe de la Gauche démocratique et radicale indépendante puis, dans l'ordre, celui des républicains indépendants et d'action sociale, l'alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants, le groupe agraire indépendant, le groupe démocrate populaire, l'union socialiste et républicaine (tous à plus de 74% de « oui »). Les moins favorables sont, dans l'ordre, le groupe de la Gauche indépendante, puis celui des dissidents communistes, les indépendants républicains, les socialistes SFIO, les radicaux. Mais le naufrage des groupes socialiste et radical doit être souligné : 71% des députés socialistes présents et 80% des radicaux présents ont voté le projet Laval. Pour le Sénat, c'est encore un groupe centriste (celui de l'Union démocratique et radicale) qui arrive en tête et le groupe de gauche des radicaux précède ceux de droite. Par contre, seulement 30% des sénateurs socialistes présents ont voté pour le projet.

Qui sont les quatre-vingts ?

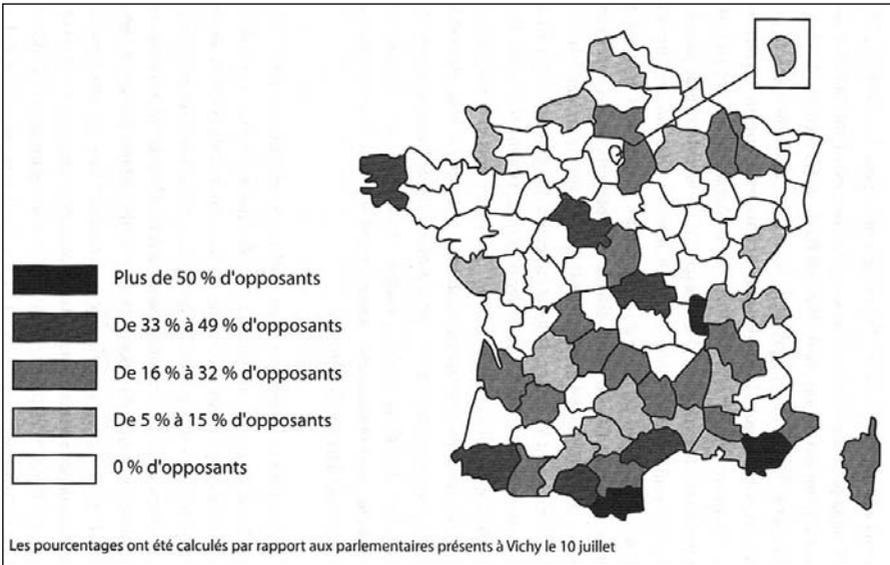
À la Chambre des députés, le groupe de la Gauche indépendante est le seul de tous les groupes de députés où les « non » l'emportent sur les « oui ». Il s'agit d'un groupe hétérogène de seize adhérents seulement qui rassemble cinq élus de la Jeune République ainsi que d'anciens socialistes. Mais les quatre membres présents de la Jeune République (Boulet, Delom-Sorbé, Montel, Serre) votent tous contre le projet Laval. Le second groupe par ordre d'importance à avoir dit « non » est celui des dissidents communistes de l'Union populaire française. Vient ensuite le parti radical-socialiste avec Badie, Manent, Mendiondou. Les socialistes (Blum, Moch, Auriol, etc.) ne viennent qu'en quatrième position. Sept groupes n'ont donné aucune voix aux quatre-vingts : cinq de la droite, un du centre, un de la gauche (l'USR). De l'ensemble des groupes du centre et de la droite ne viennent que cinq votes négatifs.

Au Sénat, le groupe socialiste SFIO a voté en majorité contre le projet mais peu nombreux ont été les sénateurs radicaux à faire de même et aucun sénateur du centre et de la droite ne fait partie des quatre-vingts. Deux sénateurs non-inscrits ont voté contre : le marquis de Chambrun et Auguste Champetier de Ribes.

En définitive, et cela peut paraître surprenant, les héritiers du Sillon de Marc Sangnier ont été plus fidèles à la République que ceux de Jules Guesde et de Jean Jaurès ou de ceux de Ledru-Rollin et de Gambetta. Bien sûr, vingt-quatre des vingt-sept signataires de la motion Badie figurent parmi les quatre-vingts, et treize d'entre eux sont aussi signataires du contre-projet des Anciens combattants (projet Taurines). L'ancienneté dans les mandats parlementaires est variable et ne paraît pas avoir été déterminante. Il y a deux anciens présidents du Conseil et treize anciens ministres, ce qui est une proportion relativement élevée. Ce sont, donc, pour la plupart des hommes d'expérience qui ont dit « non » à Laval.

La répartition géographique [42] de ces parlementaires fait apparaître l'importance des départements méridionaux : 41 des quatre-vingts

10 juillet 1940 : ils ont voté non à l'octroi des pleins pouvoirs...



42. Pourcentage des « Non » à Pétain par département

soit plus de 50% viennent des départements occitans, du Roussillon et de la Corse alors que ces départements ne représentent que le tiers environ de la population française comme de la représentation parlementaire. Une fois de plus, on peut noter le comportement politique particulier des régions occitanes plus volontiers rétives que les autres au renforcement du pouvoir exécutif central. On a nommé le caractère protestataire du Midi occitan qui n'est pas, on le sait, exclusivement rouge et qui renvoie à une conscience occitane diffuse qui est toujours rétive au renforcement du pouvoir central du pays. Et on peut appliquer la même grille de lecture au département breton du Finistère. Notons également que quelques départements, qu'apparemment rien ne rapproche, se distinguent dans le vote hostile au projet Laval. Dans le Rhône, le Var et les Pyrénées-Orientales, les « non » l'emportent sur les « oui ». Dans d'autres départements, les « non » sont nombreux sans toutefois dominer. C'est le cas du Loir-et-Cher, de l'Ariège, de l'Allier, de l'Hérault, des Basses-Pyrénées. Il semble que l'on doive ici invoquer le rôle de fortes personnalités politiques.

Mais n'est-il pas abusif de limiter le nombre des opposants au projet de loi de Laval aux quatre-vingts ? Les principaux intéressés, les quatre-vingts eux-mêmes, ne l'ont jamais fait. Ils ont proposé qu'on leur adjoigne les vingt-sept du *Massilia* et même les parlementaires communistes. La géographie du refus républicain du 20 juillet en est alors modifiée surtout pour la région parisienne, le Rhône, le Var, le Nord, le Pas-de-Calais et quelques autres départements comme la Somme, les Ardennes et le Lot-et-Garonne. Notons enfin que les parlementaires d'outre-mer n'ont donné aucun vote hostile au projet de loi de Laval.

Une des conséquences, inattendue, du vote attribuant au maréchal Pétain les pleins pouvoirs constituants a été, dès le lendemain 11 juillet, un remaniement du Gouvernement [43] marqué par le départ de cinq parlementaires, les socialistes SFIO Février et Rivière, l'USR Pomaret, le radical Chichery et le républicain indépendant Schuman, et par la diminution du nombre des ministres parlementaires qui passent de huit sur dix-huit à six sur seize. On notera aussi l'augmentation du nombre des militaires de haut rang, désormais quatre contre trois, l'entrée au gouvernement d'un syndicaliste (René Belin de la CGT)

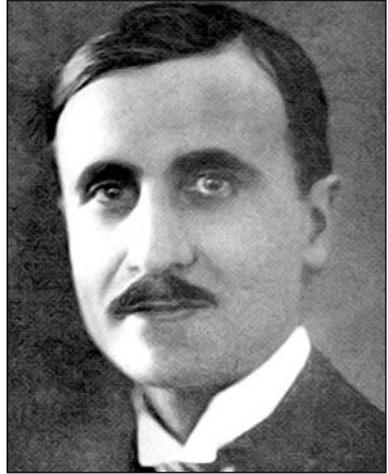


43. Le gouvernement Pétain-Laval du 11 juillet 1940

10 juillet 1940 : ils ont voté non à l'octroi des pleins pouvoirs...

ainsi que de Raphael Alibert, promu pour son activisme lors des journées de juillet.

Dès le lendemain du 10 juillet 1940, les quatre-vingts se dispersent, rejoignant leur domicile ou, si cela est impossible, trouvant à se loger chez des amis de la zone libre. Mais ils sont désormais suspects aux yeux des autorités et soumis à une surveillance policière. De plus, l'opinion publique ne leur est pas favorable et les partisans de Vichy manifestent ouvertement leur hostilité. Cette surveillance et ces menaces n'empêchent pas les quatre-vingts d'entretenir entre eux des contacts. Mais c'est le sénateur radical de la



*44. Le sénateur de la Gironde,
Jean Odin*

Gironde Jean Odin [44] qui, dès le 10 juillet 1940, conçoit l'idée d'un groupe clandestin des parlementaires protestataires. En fait, parallèlement à la constitution ou à la reconstitution de ce groupe qui s'affirme hautement comme résistant, plus de la moitié des quatre-vingts (quarante-deux au minimum) ont adhéré soit à des mouvements de la Résistance intérieure, soit à des réseaux de la France Libre et cela dès l'été 1940. Au total, vingt-deux ont connu la prison ou l'internement soit plus de la moitié de ceux qui se sont engagés dans une activité résistante militante après 1940. Sur ce nombre, dix ont été déportés et cinq sont morts en déportation.

Au début décembre 1943, Jean Odin rédige un *Appel des « Quatre-vingts » au comité de la France Libre* au nom de ses compagnons. Les quatre-vingts estiment que leur vote du 10 juillet 1940 leur donne le droit de faire partie de la commission d'épuration parlementaire qui déterminera la composition du parlement. Dans cette commission

devront aussi siéger les parlementaires communistes emprisonnés en 1940, ceux du *Massilia* et tous ceux qu'un cas de force majeure avait éloigné de Vichy. Il s'agit de déclarer déchus et inéligibles tous ceux qui, ayant voté pour le gouvernement de Vichy, ne se seraient pas par la suite rachetés par des actes de résistance. Les quatre-vingts mettent au service du général de Gaulle la part de légalité constitutionnelle qu'ils détiennent. En retour, de Gaulle leur propose de désigner une commission de vingt membres chargée elle-même de désigner, en respectant les règles de la proportionnalité, les soixante membres parlementaires de l'Assemblée consultative.

Cette assemblée, constituée à Alger [45] d'après le décret du 2 octobre 1943 et les ordonnances des 15 octobre et 6 décembre 1943, doit maintenant être renouvelée. Cette proposition qui émane du général de Gaulle est pour eux une reconnaissance à la fois de leur représentativité et de leur rôle historique. Mais en même temps cela signifie qu'ils doivent choisir entre eux et qu'en tout état de cause tous les quatre-vingts ne siégeront pas à l'Assemblée consultative. C'est cette proposition qui est discutée lors de la réunion du 10 octobre 1944 tenue au 64, boulevard Saint-Michel à Paris. Il est décidé qu'une délégation se rendra auprès du général de Gaulle pour lui demander en bloc l'admission des quatre-vingts au sein de l'Assemblée consultative.



45. *L'Assemblée consultative d'Alger, 1943*

10 juillet 1940 : ils ont voté non à l'octroi des pleins pouvoirs...

Entre-temps, toutefois, le 11 octobre 1944 paraît l'ordonnance modifiant la composition, le fonctionnement et les attributions de l'Assemblée consultative provisoire. Cette ordonnance affirme la nécessité de « renouer, dans la limite du possible, avec le passé légal » et dénomme les quatre-vingts à qui est confiée l'élection du comité de désignation des parlementaires « les premiers résistants¹¹ ». Mais, le président du Sénat de 1940, Jules Jeanneney, s'oppose avec force à l'admission en bloc des quatre-vingts au sein de l'Assemblée consultative provisoire [46] et vingt-trois seulement des quatre-vingts vont siéger à l'Assemblée consultative¹².



46. L'Assemblée consultative provisoire, Paris, 1944

11. Cette qualification de « premiers résistants » par le général de Gaulle pose apparemment un problème : comment l'homme du 18 juin peut-il affirmer que le refus du 10 juillet est premier par rapport à son propre appel du 18 juin ? En réalité, les choses ne se situent pas sur le même plan : de Gaulle et ceux qui l'ont rejoint à Londres font partie de la France Libre et les Français libres, fiers de leur qualité, se distinguent volontiers en tant que « Français libres » des résistants de l'intérieur longtemps sans liens avec Londres.

12. L'attitude de Jeanneney provoque la colère de plusieurs des quatre-vingts. Pour eux, les quatre-vingts sont autant de reproches vivants aux yeux du président de l'assemblée du 10 juillet 1940 qui, ce jour-là, n'a pas donné la parole à Vincent Badie (voir J. Sagnes, *Le vote des 80...*, *op. cit.*, p. 66-68).

Une période se termine pour les quatre-vingts en 1945, la plupart d'entre eux faisant désormais passer leur engagement politique avant leur appartenance au groupe des quatre-vingts. Celui-ci pourtant ne disparaît pas, animé par Joseph Paul-Boncour et Jean Odin puis, après leur disparition, par Maurice Montel. Mais son rôle se réduit à des actes de commémoration notamment à Vichy chaque 10 juillet, le dernier quatre-vingt, Emile Fouchard, disparaissant en 1996.

En 1988, sur proposition de Jean Marielle de la section de Vichy de l'Association nationale des anciens combattants de la résistance (ANACR), la municipalité de la ville décide de faire apposer une plaque [47] dans la salle du Grand Casino portant l'inscription suivante : « Dans cette salle, le 10 juillet 1940, 80 parlementaires ont par leur vote affirmé leur attachement à la République, leur amour de la liberté et leur foi dans la victoire. Ainsi s'acheva la III^e République ». Peu après, se crée le Comité en l'honneur des quatre-vingts parlementaires du 10 juillet 1940 qui poursuit son action aujourd'hui¹³. Fiers de leur qualité de « premiers résistants sur le sol français », les quatre-vingts n'ont pourtant jamais entendu opposer leur geste à celui du général de Gaulle.



47. La plaque en hommage aux Quatre-vingts dans la salle du Grand Casino de Vichy

13. L'auteur de ces lignes a été le conseiller historique de ce comité de sa constitution en 1990 à 2010.

10 juillet 1940 : ils ont voté non à l'octroi des pleins pouvoirs...

En réalité, leur action initiale ne s'est pas initialement située sur le même plan que sur celui du général de Gaulle. Pour ce dernier, il s'agissait, en juin 1940, de refuser l'armistice et sa résistance était d'abord antiallemande. Pour les quatre-vingts, il s'agissait, en juillet 1940, de refuser la disparition de la République et l'installation d'un régime autoritaire fascisant prêt à une politique de collaboration avec l'Allemagne nazie comme l'annonçait alors la déclaration Bergery. Mais, rapidement, les deux attitudes se sont confondues dans une même radicale opposition à l'occupation de la France par l'Allemagne nationale-socialiste et à la politique intérieure du gouvernement dit « de Vichy »¹⁴.

Jean Sagnes [48] est historien, agrégé, docteur ès Lettres en Sciences humaines, professeur à l'université de Perpignan. Spécialiste de l'histoire contemporaine. Il a publié de très nombreux ouvrages dont : *Le vote des Quatre-vingts – le 10 juillet 1940 à Vichy*, Talaia, 2010 ; *Vincent Badie « Vive la République »*, Privat, 1987.



48. Jean Sagnes

14. Il convient de préciser que l'expression de « Gouvernement de Vichy » est vigoureusement contestée par les habitants de la ville de Vichy à cause de l'opprobre qui rejaillit ainsi sur la ville mais aucune autre expression n'est encore parvenue à s'imposer ni auprès des historiens, ni auprès du public.

LES QUATRES-VINGTS



Marcel ASTIER
(1885-1947)
Sénateur de l'Ardèche



Jean-Fernand AUDEGUIL
(1887-1956)
Député de la Gironde



Vincent AURIOL
(1884-1966)
Député de la Haute-Garonne



Alexandre BACHELET
(1866-1945)
Sénateur de la Seine



Vincent BADIE
(1902-1989)
Député de l'Hérault



Camille BEDIN
(1893-1979)
Député de la Dordogne



Emile BENDER
(1871-1953)
Sénateur du Rhône



Jean BIONDI
(1900-1950)
Député de l'Oise



Léon BLUM
(1872-1950)
Député de l'Aude

10 juillet 1940 : ils ont voté non à l'octroi des pleins pouvoirs...



Laurent BONNEVAY
(1870-1957)
Député du Rhône



Paul BOULET
(1894-1982)
Député de l'Hérault



Georges BRUGUIER
(1884-1962)
Député du Gard



Séraphin BUISSET
(1870-1949)
Député de l'Isère



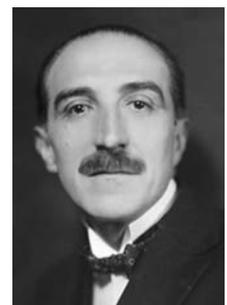
Gaston CABANNES
(1882-1950)
Député de la Gironde



François CAMEL
(1893-1941)
Député de l'Ariège



Pierre de CHAMBRUN
(1865-1954)
Sénateur de la Lozère



Auguste CHAMPETIER DE RIBES
(1882-1947)
Député des Basses-Pyrénées



Pierre CHAUMIÉ
(1880-1966)
Sénateur du Lot-et-Garonne

Les trois parlementaires béarnais qui ont dit « non » au maréchal Pétain



Arthur CHAUSSY
(1880-1945)
Député de Seine-et-Marne



Joseph COLLOMP
(1865-1946)
Député du Var



Octave CRUTEL
(1879-1961)
Député de Seine-Inférieure



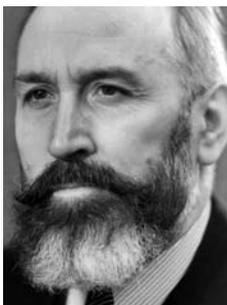
Achille DAROUX
(1866-1953)
Député de la Vendée



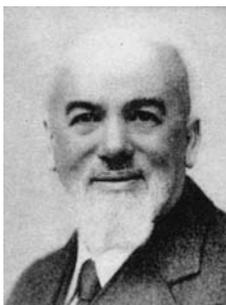
Maurice DELOM-SORBÉ
(1898-1986)
Député des Basses-Pyrénées



Joseph DEPIERRE
(1888-1961)
Sénateur du Rhône



Marx DORMOY
(1888-1941)
Sénateur de l'Allier



Alfred ELMIGER
(1886-1958)
Député du Rhône



Paul FLEUROT
(1875-1946)
Sénateur de la Seine

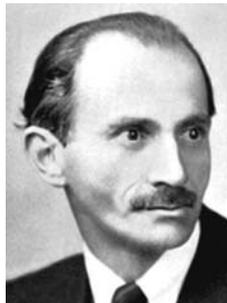
10 juillet 1940 : ils ont voté non à l'octroi des pleins pouvoirs...



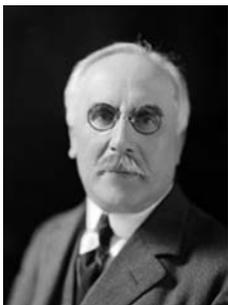
Emile FOUCHARD
(1902-1996)
Député de Seine-et-Marne



Edouard FROMENT
(1884-1973)
Député de l'Ardèche



Paul GIACOBBI
(1896-1951)
Sénateur de la Corse



Justin GODART
(1871-1956)
Sénateur du Rhône



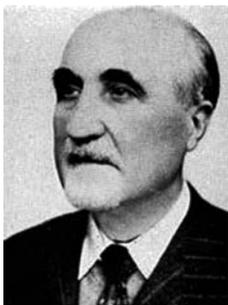
Félix GOUIN
(1884-1977)
Député des Bouches-du-Rhône



Henri GOUT
(1876-1953)
Député de L'Aude



Louis GROS
(1873-1963)
Sénateur du Vaucluse



Amédée GUY
(1882-1957)
Député de la Haute-Savoie



Jean HENNESSY
(1875-1944)
Député des Alpes-Maritimes

Les trois parlementaires béarnais qui ont dit « non » au maréchal Pétain



Lucien HUSSEL
(1889-1967)
Député de l'Isère



André ISORE
(1891-1968)
Député du Pas-de-Calais



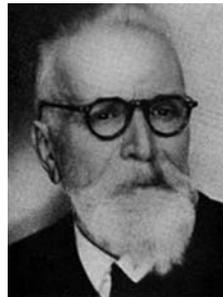
Eugène JARDON
(1895-1977)
Député de l'Allier



Jean-Alexis JAUBERT
(1879-1977)
Député de la Corrèze



Claude JORDERY
(1876-1945)
Député du Rhône



François LABROUSSE
(1870-1951)
Sénateur de la Corrèze



Albert LE BAIL
(1898-1952)
Député du Finistère



Joseph LECACHEUX
(1880-1952)
Député de la Manche



Victor LE GORGEU
(1881-1963)
Sénateur du Finistère

10 juillet 1940 : ils ont voté non à l'octroi des pleins pouvoirs...



Justin LUQUOT
(1881-1944)
Député de la Gironde



Augustin MALROUX
(1900-1945)
Député du Tarn



Gaston MANENT
(1884-1964)
Député des Hautes-Pyrénées



Alfred MARGAINE
(1870-1953)
Député de la Marne



Léon MARTIN
(1873-1967)
Député de l'Isère



Robert MAUGER
(1891-1958)
Député du Loir-et-Cher



Jean MENDIONDOU
(1885-1961)
Député des Basses-Pyrénées



Jules MOCH
(1893-1985)
Député de l'Hérault



Maurice MONTEL
(1900-1996)
Député du Cantal

Les trois parlementaires béarnais qui ont dit « non » au maréchal Pétain



Lionel de MOUSTIER
(1882-1945)
Député du Doubs



Marius MOUTET
(1876-1968)
Député de la Drôme



René NICOD
(1881-1950)
Député de l'Ain



Louis NOGUÈRES
(1881-1956)
Député des Pyrénées-Orientales



Jean ODIN
(1889-1975)
Sénateur de la Gironde



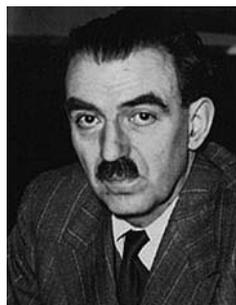
Joseph PAUL-BONCOUR
(1873-1972)
Sénateur du Loir-et-Cher



Jean PERROT
(1889-1976)
Député du Finistère



Georges PÉZIÈRES
(1885-1941)
Député des Pyrénées-Orientales



André PHILIP
(1902-1970)
Député du Rhône

10 juillet 1940 : ils ont voté non à l'octroi des pleins pouvoirs...



Marcel PLAISANT
(1887-1958)
Sénateur du Cher



François TANGUY-PRIGENT
(1909-1970)
Député du Finistère



Paul RAMADIER
(1888-1961)
Député de L'Aveyron



Joseph-Paul RAMBAUD
(1879-1944)
Sénateur de l'Ariège



René RENOULT
(1867-1946)
Sénateur du Var



Léon ROCHE
(1895-1944)
Député de la Haute-Vienne



Camille ROLLAND
(1875-1964)
Sénateur du Rhône



Jean-Louis ROLLAND
(1891-1970)
Député du Finistère



Joseph ROUS
(1881-1974)
Député des Pyrénées-Orientales

Les trois parlementaires béarnais qui ont dit « non » au maréchal Pétain



Jean-Emmanuel ROY
(1887-1962)
Député de la Gironde



Henri SÈNES
(1877-1961)
Député du Var



Philippe SERRE
(1901-1991)
Député de Meurthe-et-Moselle



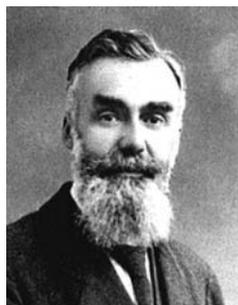
Paul SIMON
(1886-1956)
Député du Finistère



Gaston THIEBAUT
(1898-1982)
Député de la Meuse



Isidore THIVIER
(1874-1944)
Député de l'Allier



Pierre TREMINTIN
(1876-1966)
Député du Finistère

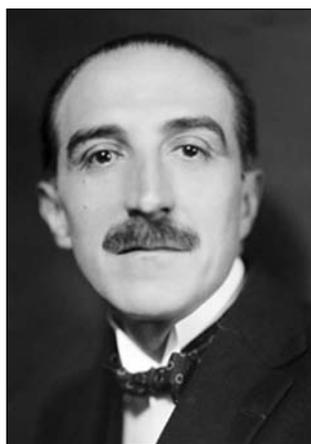


Michel ZUNINO
(1889-1951)
Député du Var

Auguste Champetier de Ribes (1882-1947) : le vote du 10 juillet 1940 dans l'itinéraire d'un démocrate

Philippe DAZET-BRUN

Le 10 juillet 1940, Auguste Champetier de Ribes [49] va bientôt avoir 58 ans. Il a derrière lui une brillante carrière d'avocat civiliste, commencée sous les cieux les plus prestigieux de la Conférence du Stage du Barreau de Paris dont il devient le premier Secrétaire en 1909. Entre 1914 et 1918, il fait une belle guerre [50], plusieurs fois décoré et gardant les stigmates de blessures qui, pour l'une, lui fit perdre la moitié de sa main droite. Engagé dans le combat politique du côté de la démocratie-chrétienne,



49. Auguste Champetier de Ribes



50. A. Champetier de Ribes, soldat de la Grande Guerre (1915)

après une période d'investissement dans l'action sociale catholique, il est élu député des Basses-Pyrénées en 1924. Il le reste 10 ans jusqu'à ce qu'il brigue un siège sénatorial qu'il obtient non sans peine, seul contre une gauche et une droite liguées contre lui. Président depuis 1929 d'un mouvement centriste, le Parti démocrate populaire, il a occupé, dès cette année-là, des postes ministériels dont celui des Pensions [51], rebaptisé en 1938 « Ministère des

Anciens combattants ». On mesure peu aujourd'hui l'importance de ce portefeuille ministériel, mais il faut rappeler qu'il y avait alors plus de 5,8 millions de vétérans¹ dont plus de 3 millions affiliés dans des associations d'anciens combattants. C'est dire le groupe de pression que pouvaient représenter ces hommes auxquels la nation ne cessait d'être reconnaissante.



51. A. Champetier de Ribes, ministre des Pensions, en 1930.

De gauche à droite : le maréchal Pétain, André Maginot, le maréchal Lyautey, Gaston Doumergue (président de la République), Auguste Champetier de Ribes et le maréchal Joffre

Lorsque l'Allemagne attaque la France en mai 1940, Champetier est Sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères [52]. Le Président du Conseil, Paul Reynaud, soucieux de resserrer son gouvernement, supprime la plupart des Secrétariats d'État. Champetier quitte alors le Quai d'Orsay et revient au Palais du Luxembourg. C'est donc en

1. Antoine Prost, *Les Anciens combattants, 1914-1940*, Gallimard-Julliard, 1977, p. 73.



53. A. Champetier de Ribes
avec son fils Bernard, mort en
Belgique le 14 mai 1940

À cette souffrance de patriote s'ajoute la douleur d'un père qui vient d'apprendre la mort de son fils Bernard [53] survenue le 14 mai en Belgique lors d'une attaque de Stukas sur l'une des batteries du 71^e Régiment d'Artillerie légère auquel ce jeune sous-lieutenant appartenait². Il avait 29 ans. Loin de s'abîmer dans le chagrin et de lui rendre les dernières armes de son courage, Champetier de Ribes parvient à surmonter cette épreuve personnelle et décide de prendre part aux travaux de l'Assemblée Nationale.

Mais avant son départ, il se rend chez l'abbé Annat, directeur du *Patriote des Pyrénées*, auquel il dit, visiblement désolé : « Nous allons à Vichy et nous voterons sans

doute les pleins pouvoirs au maréchal. »³ C'est donc sans illusion qu'il quitte Pau le 8 juillet. Il arrive à Vichy, le 9 en début de soirée après une nuit passée à Toulouse. Ayant trouvé un logement à l'Hôpital militaire, Champetier ne tarde pas à connaître les desseins de Laval. Le vice-président du Conseil a déclaré cinq jours plus tôt devant une soixantaine de sénateurs réunis dans la salle des Sociétés médicales : « La Constitution doit être réformée ! Elle doit s'aligner sur les États totalitaires. L'institution de camps de travail doit être envisagée. Si le Parlement n'y consent pas, c'est l'Allemagne qui nous imposera toutes ses mesures, avec comme conséquence immédiate l'occupation de toute la France. »⁴

2. http://www.consulfrance-bruxelles.org/spip.php?page=mobile_art&art=1124

3. Abbé Jean Annat, *Mémoires*, texte inédit dactylographié détenu par L'Éclair des Pyrénées, p. 406.

4. Fred Kupferman, *Laval*, Paris, Flammarion, 1988, 570 p., p. 230.

Alors que certains groupes parlementaires se réunissent, les démocrates-populaires se contentent de rencontres informelles où ils échangent leurs impressions. L'un d'entre eux, Ernest Pezet [54], regrettera plus tard, sans doute à raison, que Champetier de Ribes ne convoque pas le Groupe dans le « désarroi » général où se trouvaient les élus démocrates populaires⁵. Il n'empêche que ces derniers ont sans doute connu l'intention de vote de leur président dès le 9, dans la soirée. Il l'a sans doute ouvertement exprimée puisque Léon Blum apprend que Champetier est prêt à joindre sa voix à la sienne dans le sens d'un refus du projet proposé par Laval⁶.



54. Ernest Pezet, député du Morbihan

Le 10 juillet, au matin, les parlementaires se rassemblent dans la grande salle du théâtre du Casino. Champetier y est présent. Il y écoute le discours de Pierre Laval dont il a été le ministre au début des années 1930. Laval est on ne peut plus clair : « Le projet du gouvernement est la condamnation non seulement du régime parlementaire, mais de tout ce qui a été et ne peut plus être. » « Ne vous y trompez pas... Nous vivons maintenant sous un régime de dictature... »⁷ Le propos de Laval, très applaudi par une assemblée conquise, déplaît à Champetier qui écrit sur son agenda : « mauvais discours »⁸.

5. Note d'Ernest Pezet adressée le 26 octobre 1944 à Georges Bidault, Archives privées Auguste Champetier de Ribes.

6. Léon Blum, *L'œuvre de Léon Blum. Mémoires*, Paris, Albin Michel, 1955, 556 p., p. 78-79.

7. Jacques Chastenet, *Histoire de la Troisième République. Le drame final, 1938-1940*, Paris, Hachette, 1963, 347 p., p. 285-286.

8. Agenda d'Auguste Champetier de Ribes.



55. Pierre-Etienne Flandin,
député de l'Yonne

Pierre-Étienne Flandin [55] vient à son tour à la tribune. S'il n'essaie pas de dissuader ses collègues de voter pour le texte, il émet toutefois des réserves. Surtout, son émotion semble être partagée par ses collègues et notamment le sénateur des Basses-Pyrénées pour qui Flandin a prononcé là un « discours émouvant ».

Les suspensions de séance qui ont suivi donnent lieu à des discussions de couloirs qui éclairent mieux les intentions de chacun. Dans l'après-midi, le sénateur Jacques Bardoux [56] pressent que l'opposition au texte gouvernemental

sera « formée des Démocrates Populaires, (de) la plupart des Socialistes et de quelques Radicaux. »⁹

Lors de la dernière reprise de séance, Auguste Champetier de Ribes, avec deux autres démocrates populaires – Pierre Trémintin et Paul Simon – est des 80 à refuser les pleins pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain.

« J'ai eu trop l'impression que derrière Pétain il y avait Laval [57] et que c'était à lui que, somme toute, nous donnions les pouvoirs. Or, comme Laval ne m'inspire aucune confiance,



56. Jacques Bardoux,
sénateur du Puy-de-Dôme

9. Jacques Bardoux, *Journal d'un témoin de la Troisième*, op. cit., p. 405.

cérémonies de la fête nationale. Il ne regagne sa propriété orthézienne que dans la soirée du 14. Ses premiers mots, après sept journées d'absence, sont alors : « Ils sont contents, la Gueuse est par terre. »¹² Quatre jours plus tôt, il avait accompli son premier geste de résistance.

Le 10 juillet 1940, révélateur d'un parcours politique

Mais ce geste ne peut se comprendre que s'il est mis dans une perspective d'engagement passé. Il illustre en effet parfaitement et de façon emblématique – voire tragique – l'itinéraire d'un démocrate à l'heure de la montée en puissance des extrêmes. Car le 10 juillet 1940, Auguste Champetier de Ribes n'est pas très différent du catholique social qu'il était dans les années 1900 alors qu'il fustigeait avec une même force, d'une part, le socialisme révolutionnaire en qui il repérait un matérialisme destructeur de l'humain et, d'autre part, le libéralisme dans lequel il trouvait la négation de l'esprit d'entraide inspiré de l'Évangile. La pensée sociale de Champetier, puisée dans la doctrine sociale de l'Église, plaçait ce jeune militant, disciple d'Albert de Mun [59], dans une position centrale qui dénonçait des idéologies opposées et dominantes dans le monde du travail. Déjà, dans le domaine social, il préférait la concorde à la lutte des classes ou à l'exploitation des uns par les autres. Déjà, il cherchait l'entente et rejetait l'exaspération des tendances extrêmes.



59. *Albert de Mun*

12. Témoignage de Madame Serge Meyer-Hilfiger.

L'expérience de la Grande Guerre le fit complètement basculer dans la vie politique. C'est sur les rangs de la droite modérée qu'il fit ses premières armes électorales dès 1919 ; elles ne furent fructueuses qu'en 1924 où débuta alors sa carrière parlementaire qu'il plaça sous le signe du centrisme finit par ancrer dans la première circonscription de Pau, un tour de force car il s'agit du « fief des représentants de la gauche laïque et républicaine »¹³,



60. André Tardieu



61. Aristide Briand,
prix Nobel de la Paix en 1926

selon Jean Micheu-Puyou. Dès son entrée au Palais Bourbon, Champetier œuvra pour la création d'un groupe parlementaire qui rassemblât tous les démocrates-chrétiens afin de donner une représentation à sa famille d'esprit qu'il voulut résolument au centre dans la Chambre. Ce fut là le premier pas vers la formation d'un nouveau parti centriste, le Parti démocrate populaire, dont il assura la présidence à partir de 1929. Il participa alors à des gouvernements du centre-droit comme ceux d'André Tardieu [60] et soutint avec une grande vigueur l'œuvre d'Aristide

13. Jean Micheu-Puyou, *Histoire électorale des Basses-Pyrénées sous la III^e et la IV^e République*, Librairie Générale du Droit et de Jurisprudence, Paris, 1964, 390 p., p. 192.

Briand [61] en prônant le rapprochement franco-allemand, la collaboration internationale et la réalisation d'une véritable union européenne.

Alors qu'il définit ce qu'il appelait l'union des démocrates durant la seconde moitié des années 1920, la décennie suivante, avec l'arrivée au pouvoir de Hitler – qui lui fit remettre en question l'entente entre Paris et Berlin –, la montée des menaces extérieures et la dégradation du climat politique français ne firent que le convaincre plus encore de la nécessité de ce « reclassement des partis ». Face à ces dangers qui se levaient ainsi de toutes parts, l'urgence selon Champetier de Ribes était non seulement de rassembler des hommes de bonne volonté autour des valeurs fondant la démocratie, mais aussi d'exclure les extrêmes dans cette alliance des démocrates. Il convenait donc d'en finir avec le vieil antagonisme entre la gauche et la droite pour constituer des équipes gouvernementales soudées autour d'un programme précis tout en s'appuyant sur des majorités parlementaires stables excluant les partis extrêmes. Mais confrontés aux défis des années 1930, les leaders de parti, selon Champetier, manquaient d'envergure : « Pratiquant la politique des références et obsédés par les précédents, les vieux partis cherchent leurs inspirations dans les œuvres et les discours des Karl Marx, des Gambetta, des Ferry et des Waldeck-Rousseau. » Et de résumer le tout par cette formule : « Il faudrait des créateurs et nous avons des archivistes. »

C'est sur cette ligne politique que Champetier de Ribes allait se trouver en 1936 quand il souhaita la participation de son parti au gouvernement de centre-gauche d'Albert Sarraut ou quand il vota en faveur de la dissolution des ligues d'extrême droite la même année ou encore quand il approuva une grande part de la législation sociale du Cabinet de Léon Blum en 1936-1937. Mais avant d'accorder ce soutien, il avait dénoncé la constitution du Front populaire consacrant l'alliance des éléments modérés de la gauche avec le Parti commu-

niste. Il condamna aussi avec une même vigueur, en 1937, la création d'un Front de la Liberté auquel participèrent la droite conservatrice de la Fédération républicaine et deux partis d'extrême droite, le Parti populaire français et le Parti national et social. Une attitude qui ne lui valut pas que des amis à droite.

En mars 1938, alors que Camille Chautemps démissionna de la présidence du Conseil, Hitler annexait l'Autriche. Léon Blum, à qui le président Albert Lebrun demanda de constituer un gouvernement, voulut rassembler une large majorité, de la droite conservatrice au Parti communiste. L'heure appelait le sursaut républicain. Champetier y répondit favorablement et promit son soutien à Blum. La défection de certaines personnalités de la droite modérée finit par faire échouer le projet. Blum reconduisit finalement l'alliance des seules gauches.

Hostile à l'intervention de la France dans la Guerre d'Espagne, Champetier de Ribes décéla très vite dans ce conflit l'affrontement de « formes différentes de la même barbarie »¹⁴, toutes deux prêtes à incendier l'Europe : le « soviétisme » d'un côté, le nazisme et le fascisme de l'autre. Il vit, en fait, ce que devenait l'Espagne : « Cette malheureuse nation sert de cobaye à toutes les nations qui y essaient leur matériel de guerre, en vue de la prochaine. »¹⁵ Mais, surtout, il participa à l'organisation de l'aide portée aux réfugiés basques qui fuyaient les repréailles franquistes [62] à l'endroit de ce peuple qui avait préféré son nationalisme à celui que voulait lui imposer le général Franco. Champetier signa un « appel au secours de Bilbao » en 1937 et compta parmi les personnalités du Comité de Secours de la Ligue internationale des Amis des Basques créée en 1939. Par cet engagement, Champetier était de plus en plus considéré comme une figure de l'antifascisme de la classe politique française. Il fut de ces fameux « poissons rouges des bénitiers de Barcelone », étrillés par la presse d'extrême droite.

14. *Le Petit Démocrate*, 2 août 1936.

15. *Le Patriote des Pyrénées*, 11 janvier 1938.



62. « Basques fuyant les représailles franquistes »

Sa position, lors de la crise des Sudètes en 1938, n'allait que conforter son image de « belliciste ». Dès 1936, il déclarait qu'il ne fallait « pas céder au chantage »¹⁶ de l'Allemagne nazie. Ce fut exactement sa position lors des prétentions d'annexion des Sudètes formulées par Hitler. Considérant que face aux menaces hitlériennes, Édouard Daladier, le président du Conseil, allait abandonner la Tchécoslovaquie – à laquelle la France était alliée – Champetier de Ribes fut des rares ministres qui, avec Paul Reynaud et Georges Mandel, auraient démissionné si Winston Churchill [63], de passage



63. Winston Churchill

16. *Le Petit démocrate*, 19 avril 1936.

Auguste Champetier de Ribes (1882-1947) : le vote du 10 juillet 1940...

à Paris, n'avait retenu leur geste. Selon Churchill, il valait mieux ne pas ajouter une crise politique française à la gravité de la situation européenne ; en outre, il était préférable d'avoir au gouvernement des hommes connus pour leur fermeté à l'égard de l'Allemagne afin de contrebalancer l'influence de ceux qui étaient toujours prêts à satisfaire les revendications de Berlin. Champetier fut donc parmi les « antimunichois ».

On mesure ainsi le sens mis dans sa nomination au Quai d'Orsay [64] au moment où la France entrait en guerre contre l'Allemagne. Edouard Daladier cumulait les fonctions de président du Conseil et celles de ministre de la Guerre, de la Défense nationale et des Affaires étrangères. Il déléguait donc à des personnes de confiance, et dont il savait les convictions et l'engagement, le soin de mener le ministère qu'il ne pouvait en totalité et en absolu diriger.

EDITION DU COMMUNIQUE

L'INTRANSIGEANT

Le Journal de Paris

MAJUR-PAQUIS 25,04, POEL, PARIS 2089, 27
 SAMMES: INTRAN-PAQUIS

TÉLÉPH. GUTENBERG 8
 INTER GUTENBERG 8



LE CABINET DE GUERRE de M. Daladier

Défense Nationale et Diplomatie
sont désormais entre les mains du Président du Conseil

Présidence du Conseil, Défense Nationale, Guerre et Affaires étrangères	MM. Edouard DALADIER, Camille CHAUTEMPS, Paul REYNALD, Albert SARRAULT
Vice-présidence du Conseil	CAMPINCHI
Finances	De MONZIE
Intérieur	Queuille
Marine de guerre	Georges PERNOT,
Air	Georges BONNET,
Travaux publics	DALFROY,
Agriculture	DELBOS,
Justice	RIE
Armement	GENTIN,
Éducation nationale	René BESE,
Marine marchande	Georges MANDEL,
Commerce	Jules BILLEN,
Anciens combattants et combattants	Marc RUCART,
Colonies	POMARET
P. T. T.	
Santé publique	
Travail	

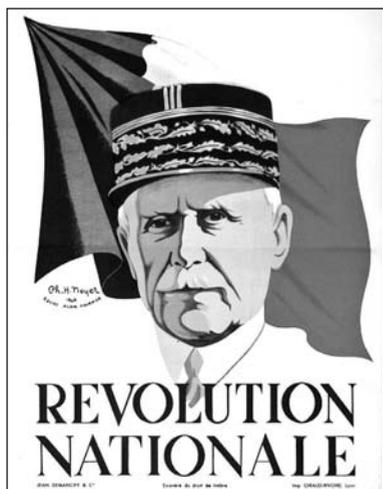
Sous-Secrétaires d'État

Défense Nat. et Guerre .. Hippolyte DUCOS
 Affaires étrangères .. Champetier de Ribes.

64. A. Champetier de Ribes, Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du gouvernement Daladier

Le 10 juillet 1940, le vote de Champetier de Ribes était donc l'aboutissement d'un parcours politique qui, dans le centrisme de la démocratie chrétienne, trouvait des valeurs qui se confondirent en ce moment tragique d'une France vaincue avec celles de la République. Mais ce parcours ne s'achevait pas là. Il allait se poursuivre dans la résistance.

Le 10 juillet 1940, point de départ d'un engagement à venir



65. « La Révolution nationale »
de Pétain

Alors que l'État français dévoile sa nature, ses orientations et sa politique [65], durant l'été 1940 Champetier de Ribes fait part à l'abbé Pon, du *Patriote des Pyrénées*, de ce que lui inspire le nouveau régime. Le 7 septembre, il lui écrit que n'ayant jamais pratiqué « l'opposition systématique » à l'encontre d'aucun gouvernement, il ne commencera pas avec celui-ci et ajoute qu'il est prêt à l'aider dans son œuvre de « redressement moral » à condition qu'il renonce aux « politiques négatives où je regrette qu'il se complaise ».

De quoi s'agit-il ? Le 15 août, il écrivait au même correspondant : « Autant je suis persuadé qu'il convient de réformer notre Constitution et qu'il appartient à la France de trouver la formule qui concilie les nécessités de l'autorité avec les exigences des libertés humaines, autant je ne crois pas au bienfait des dictatures ni qu'il soit inévitable et salutaire de nous aligner sur des régimes totalitaires. » Il considère donc que la France ne doit pas renoncer à « tout ce qui a fait dans le passé et peut encore faire dans l'avenir la grandeur de notre pays : le goût de la Liberté, le respect de la personne humaine, la disposition à combattre et à se sacrifier pour la défense d'un idéal ». Enfin, il pense

que, contrairement à ce qu'il entend à la radio, l'Allemagne seule est responsable de la guerre. Il soutient donc la Grande-Bretagne dans sa lutte contre le Reich en ajoutant que sans l'Empire britannique « nous n'aurions pas remporté la victoire de 1918 ». Le 13 avril 1941, il écrira à Lucien Romier, un proche du Maréchal : l'Allemagne « reste pour moi l'ennemi ».

Bien avant la fameuse rencontre de Montoire, il voit bien le sens pris par la politique de Vichy à l'égard de l'Allemagne. « Je ne puis approuver la politique de collaboration franco-allemande », écrit-il le 7 septembre 1940. Pour toutes ces raisons, il ne peut que manifester son « profond désaccord avec la politique suivie depuis l'armistice »¹⁷.

C'est donc dans cet état d'esprit qu'il rejoint, à Pau, une poignée d'hommes déterminés à lutter contre l'occupant et à combattre la politique de collaboration de Vichy¹⁸. C'est ainsi que naît l'élément bas-pyrénéen du mouvement « Liberté ». Au début du mois d'octobre, le petit groupe se retrouve de nouveau à Pau, mais à l'invite de Champetier, dans une chambre de l'Hôtel de France [66] où le sénateur palois a l'habitude de descendre la veille de chacun de ses voyages. Au bout de quelques dizaines de minutes de discussion, la petite troupe se disperse : le mouvement « Liberté » vient de naître. Champetier de Ribes en est son président¹⁹. La Résistance ne le connaîtra désormais que sous le nom d'« Auguste ».



66. L'Hôtel de France, Pau

17. Lettre de Champetier adressée le 15 août 1940 à l'abbé Pon.

18. Quelques réunions avaient déjà eu lieu depuis le 20 juin 1940. Louis Poullenot, *Basses-Pyrénées, Occupation, Libération*, Biarritz, J&D Editions, 1995, 366 p., p. 15-16.

19. Témoignage épistolaire de l'un des participants de cette réunion, M. Poullenot, 9 avril 1989.

À la même époque, le premier numéro d'un journal apparaît en zone Sud. Il s'appelle *Liberté*. Des jeunes démocrates-chrétiens ou catholiques sociaux sont à l'initiative de cette entreprise. Bientôt, elle est génératrice d'un réseau de diffuseurs assez dense. Il ne tarde pas à devenir un mouvement de Résistance²⁰. L'homonymie entre le nom du groupe de Champetier et celui du journal de ces jeunes ne semble pas fortuite. Le sénateur des Basses-Pyrénées effectue deux voyages à Vichy et à Clermont-Ferrand en septembre et en novembre 1940. Il n'est pas impossible qu'il y ait eu des contacts avec cette jeunesse révoltée par l'armistice.

L'activité clandestine de Champetier commence alors. Quand il n'est pas en Béarn, il est à Paris, Lyon, Vichy, Clermont-Ferrand, etc... Il y rencontre des personnalités qui lui sont familières et qui l'informent. Parmi elles, bien sûr, des contacts utiles à l'action résistante.



67. Le maréchal Pétain à Pau

Quand Pétain effectue une visite à Pau en avril 1941 [67], on remarque que Léon Bérard [68], sénateur du département, a fait le voyage de Rome où il est ambassadeur de France près le Saint-Siège et que Champetier de Ribes, installé à une trentaine de kilomètres de Pau et non invité, reste chez lui. Philippe Henriot, dans *Gringoire* parlera d'une « bouderie déplacée »²¹.

20. Jacques Duquesne, *Les catholiques français sous l'Occupation*, Paris, Grasset, 1986, 457 p., p. 144-145. Pierre-Henri Teitgen, «*Faites entrer le témoin suivant*», 1940-1958. *De la Résistance à la V^e République*, Rennes, Ouest-France, 1988, 583 p., p. 24-33.

21. *Gringoire*, 30 avril 1941. Philippe Henriot dans *Gringoire* dix jours plus tard : « M. Champetier de Ribes a préféré s'abstenir, écrit Henriot. Il avait une belle occasion de se faire pardonner son bellicisme de 1939, au titre de ses blessures



68. Léon Bérard, sénateur des
Basses-Pyrénées



69. Monseigneur Gerlier

Champetier ne se prive pas alors de faire connaître à l'ambassadeur des États-Unis à Vichy son opinion de la situation de son pays. Il lui écrit le 16 juin 1941 en soulignant que Roosevelt « a raison de penser “que le peuple français n'accepte pas librement de collaborer avec un pays qui l'écrase économiquement, moralement et politiquement”. Dans le malheur de notre patrie, poursuit Champetier, nous ne désespérons pas de la victoire finale, de la Justice et de la Liberté. »²²

Tandis que les premières exécutions d'otages sont perpétrées par l'occupant avec la complicité du gouvernement, Champetier de Ribes s'indigne du silence de l'Église catholique. Il l'écrit à Mgr. Gerlier [69] qu'il connaît depuis longtemps : « Le fait qu'il n'est venu à leur [les Français] connaissance aucune protestation de l'Épiscopat français

personnelles et familiales. Il a tenu à s'enfermer dans une bouderie déplacée. Nous nous inclinons devant son deuil, mais nous constatons avec regrets et sans surprise que M. Champetier de Ribes n'a rien appris ».

22. Archives privées d'Auguste Champetier de Ribes, Paris.

contre le massacre d'otages innocents, n'était pas de nature à les détromper. (...) Il suffirait sans doute que fût prêchée avec insistance et sans doute clarté la doctrine constante de l'Église, telle qu'elle a été précisée par les Souverains Pontifes, telles qu'elle a été rappelée récemment par plusieurs évêques des pays occupés et de l'Allemagne même. »²³

Lorsqu'en novembre 1941, « Liberté » et « Combat » [70] fusionnent, Champetier de Ribes procède à une même fusion dans les Basses-Pyrénées et assure la présidence de « Combat » dans le département. « Combat » va devenir le plus important et le mieux structuré des groupes de résistance basco-béarnais²⁴.



70. « Liberté et Combat fusionnent »

Lors de ces déplacements en zone libre, il rencontre le député radical Paul Bastid qui, en lien avec d'autres parlementaires, entreprend de rédiger un manifeste antivichyste. Quelque cent députés et sénateurs signent le texte. Nous sommes en avril 1942 ; Laval vient juste de revenir aux affaires après en avoir été évincé en décembre 1940.

Mais Champetier semble avoir joué un rôle déterminant entre quelques-uns de ces parlementaires et un certain Rondeau. Qui est-il ? Sous ce pseudonyme de résistant, se cache Philippe Roques [71] qui fut naguère un collaborateur de Georges Mandel. Il est alors un

23. Archives privées d'Auguste Champetier de Ribes, Paris.

24. Fascicule intitulé « Les fondateurs de la Résistance » (AD, Pyrénées-Atlantiques, U 1548/23 et 24). A.-M. Ott, *Chronologie de la Résistance dans les Basses-Pyrénées, 1940-1944*, TER d'Histoire, Pau, 1977, 177 p. + cartes.



71. *Philippe Roques,
compagnon de la Libération*



72. *Le fort du Portalet, Basses-Pyrénées*

agent de la France Libre. Or, Mandel est emprisonné au fort du Portalet [72] en même temps que Paul Reynaud dont Champetier a accepté d'assurer la défense en qualité d'avocat. On sait que Champetier allant rendre visite à l'un en profitait pour voir l'autre. Roques, de son côté, rencontre son ancien patron. Le lien entre les deux hommes est indubitable. Le 10 août 1942, à Lyon, huit parlementaires se retrouvent autour de Philippe Roques. Il y a des radicaux : Paul Bastid, Michel Tony-Révilion, Camille Rolland ; des socialistes : Pierre Viénot, André Le Troquer ; des modérés : Joseph Laniel, Jean Fernand-Laurent ; et Auguste Champetier de Ribes. Se sont joints à eux, en qualité de « techniciens », Raoul Dautry et Achille Villey (ancien Préfet de la Seine).

À l'issue de cette réunion, Philippe Roques rédige un rapport pour Londres²⁵. On y lit : « tous (sont) d'accord pour reconnaître en (de Gaulle)

25. « Rapport du chargé de mission politique du général de Gaulle en France, fin 1942 », p. 8. Dossier 1, pièce 17 (AN, 3 AG2/376).

le chef incontesté aujourd'hui et demain. » Ils affirment clairement qu'il n'est pas dans leur intention de former un gouvernement ni même un Parlement. Ils ne veulent que « se rendre utiles à leur patrie et collaborer dans la mesure de leurs compétences à la libération et à la restauration de la République. »

À la demande de Roques, ils rédigent une lettre adressée au chef de la France Libre où il apparaît qu'à leurs yeux « le général de Gaulle (est) le chef nécessaire du gouvernement de l'avenir jusqu'au jour où la parole sera rendue au peuple français. »

Le rapport de Roques et la lettre des parlementaires arrivent à Londres le 30 novembre 1942. De Gaulle ne prend connaissance de la lettre qu'en janvier 1943²⁶. Il y répond le 23 février 1943. Le Général écrit à Champetier :

« Mon cher Ministre,

Nous savons ici quel courage et quel patriotisme vous avez montrés depuis l'armistice. J'en étais sûr, sachant qui vous êtes. Nous savons également quelle part importante vos amis ont jouée encore dans la résistance à l'ennemi et à ses complices. Votre situation actuelle²⁷ apporterait, s'il en était besoin, une preuve péremptoire de l'importance de votre action.

Nous sommes d'accord sur tous les points.

Je vous prie d'agréer, mon cher Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués et dévoués. »²⁸

Auguste Champetier de Ribes fut donc le premier chef de parti à faire allégeance à de Gaulle. Il précède en cela Georges Mandel et Léon

26. Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets, juillet 1941-mai 1943*, Plon, 1982, p. 523.

27. Champetier est alors interné à Evaux-les-Bains.

28. Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets, juillet 1941-mai 1943, op. cit.*, p. 522. Cette lettre précède celle destinée à Bastid, respectant ainsi l'ordre des signataires du 10 août 1942.

Blum qui reconnuent l'autorité du chef de la France Libre le 20 août 1942 pour le premier et le 15 janvier 1943 pour le second.

Ne sachant rien de ces activités, mais n'ignorant pas l'hostilité de Champetier de Ribes à l'endroit de Vichy et de l'occupant, la presse collaborationniste prend le sénateur des Basses-Pyrénées comme cible. C'est le cas, le 14 mai 1941, dans les colonnes d'*Au Piloni*. Jean Théroigne y signe un article consacré à l'« Incapable présentant bien » : Champetier de Ribes. « Il faut payer, écrit Théroigne. La trahison de certains chefs nationaux qui auraient tout accepté pour s'entendre appeler M. le Ministre est une trahison et doit être sanctionnée comme telle. (...) Cet incapable présentant bien ne faisait que couvrir Daladier. Il a participé à la politique belliciste de son chef (...). La France paie aujourd'hui les dettes de la République. Les Français ont donc le droit d'exiger des comptes des chefs démocrates qu'ils ont déshonorés. Ou tout au moins d'exiger des moins voyants d'entre eux et de ceux qui n'ont agi que par bêtise de ne plus reparaître sur la scène publique »²⁹.

Le 26 septembre 1941, Charles Maurras [73] supplie le parquet de Pau de requérir une perquisition chez Champetier de Ribes, « ce qui, naturellement, permettrait de faire soumettre à Qui de droit certaines pièces, fort intéressantes. »

Quelques mois plus tard, Maurras condamne les « menées » de l'étranger en vue de réintroduire la démocratie en France. Or, « cela, écrit-il, ne peut se faire par l'éloge de Daladier ou de Pierre Cot, de Champetier de Ribes ou de Blum »³⁰. Plus précise dans l'anathème, le 3 avril 1942,



73. Charles Maurras

29. *Au Piloni*, 14 mai 1942.

30. *L'Action Française*, 21 janvier 1942.

L'Action Française accuse le PDP de continuer à « prendre parti pour les juifs. (...) Comme si le parti de Champetier de Ribes et de *L'aube*, qui a été le parti de la guerre, comme si le parti de Pierre Cot et du sabotage et du gaspillage de nos avions, qui a été le parti de la défaite, n'avaient pas assez compliqué la tâche de l'État nouveau. Il leur faut plaider infatigablement la cause des juifs. » Et de conclure par : « De plus violent adversaire clandestin de l'État nouveau, il n'en existe certainement pas au degré du Parti démocrate chrétien : c'est donc là que la propagande anglaise recrutera ses plus énergiques Judas dès que l'Angleterre pourra entreprendre la moindre action présentable sur le continent. »³¹

Parmi les actions clandestines connues d'Auguste Champetier de Ribes, il faut citer l'aide qu'il apporte, en juillet 1942, à l'une de ses anciennes clientes accompagnée de sa mère et de sa petite fille. Toutes trois tombent sous le coup des lois antijuives de Vichy. Avec la complicité de sa femme et de l'archiprêtre d'Orthez, Champetier parvient à leur faire franchir clandestinement la ligne de démarcation et à placer la petite fille dans une institution religieuse de la région lyonnaise avec l'aide du cardinal Gerlier.

Le 11 novembre 1942, les Allemands entrent en zone libre. Champetier de Ribes s'inquiète alors vivement du sort de Paul Reynaud et de Georges Mandel qui risquent d'être livrés aux Occupants par le gouvernement de l'État français. Dans la matinée, un détachement allemand est déjà aux abords du fort du Portalet. Champetier téléphone au Père Carré, aumônier de Paul Reynaud, afin qu'il essaie d'entrer dans le fort pour y voir l'ancien président du Conseil.

Le 12, le Père Carré peut s'entretenir avec Reynaud. De retour d'Urδος, il trouve Champetier et le vicaire général du diocèse sur le

31. Note manuscrite de Champetier reprenant des extraits de *L'Action Française* du 3 avril 1942. Archives privées Auguste Champetier de Ribes, Paris.

quai de la gare de Pau. Le dominicain fait état de sa conversation avec Reynaud qui lui aurait dit : « Ils vont nous emmener³²... »

Puisqu'une telle affaire ne peut se réaliser sans le consentement des autorités de Vichy, il s'agit de savoir les intentions de Pierre Laval, devenu l'homme fort du régime. Champetier et le père Carré décident de partir dès le lendemain pour Vichy. Le premier rencontrera Laval, le second demandera audience au Nonce.

Le 13 novembre, à cinq heures du matin, Champetier et le Père Carré prennent le train à Pau. Ils arrivent à Vichy vers minuit vingt. Dans la matinée du 14 novembre, Champetier se rend chez Laval. C'est Guérard, secrétaire général du gouvernement et fidèle du dauphin du Maréchal, qui reçoit l'avocat de Reynaud à l'Hôtel du Parc. Champetier lui demande de voir le chef du gouvernement. Guérard repousse la requête du visiteur. Excédé par le refus du secrétaire général à la vice-présidence, l'avocat parvient à franchir le barrage.

Laval [74], peu habitué à ce qu'on force sa porte et à un tel comportement de Champetier de Ribes, lui tend la main et lui dit quelques mots en le tutoyant. Champetier ne répond pas à son salut et lui dit :

« Monsieur le Président, je ne suis pas là comme parlementaire, mais en tant qu'avocat de Paul Reynaud. Je suis venu vous demander si vous serez ou non son assassin. »

Laval, pris au dépourvu, fait le serment qu'il ne sera rien intenté contre le prisonnier. Champetier n'en saura pas davantage sur Reynaud, pas plus que sur Georges Mandel pour qui il s'était également déplacé. Sans être vraiment rassuré par les propos de Laval, Champetier de Ribes le quitte et rejoint le Père Carré³³.

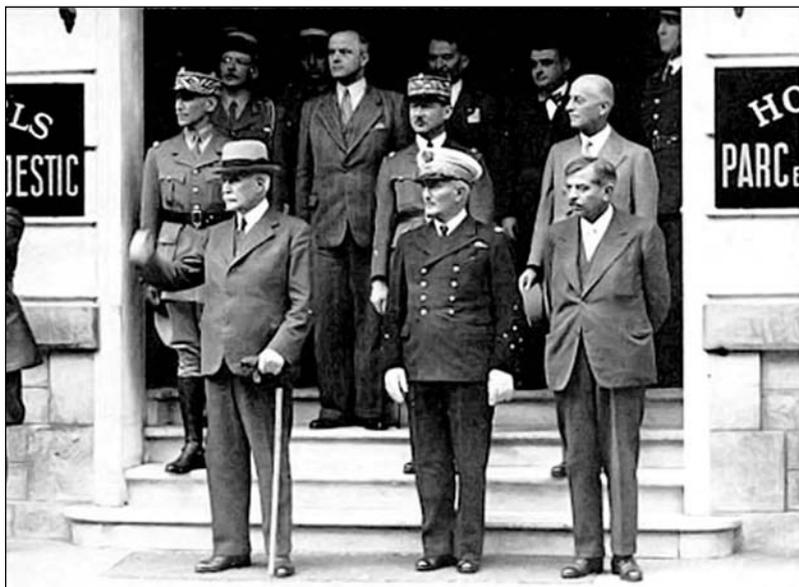
32. Témoignage oral du R.-P. Carré recueilli le 30 octobre 1990 à Paris.

33. Pour l'entretien entre Champetier de Ribes et Laval, voir :

- Maurice Martin Du Gard, *La Chronique de Vichy, 1940-1944*, Paris, Flammarion, 1975, 394 p., p. 221 ;

- Paul Reynaud, *La France a sauvé l'Europe*, tome II, Flammarion, 1947, p. 580.

Également : témoignage oral du R.-P. Carré recueilli le 30 octobre 1990 à Paris et témoignage épistolaire de M. Henri Mavit, 12 novembre 1993.



74. Laval et Pétain

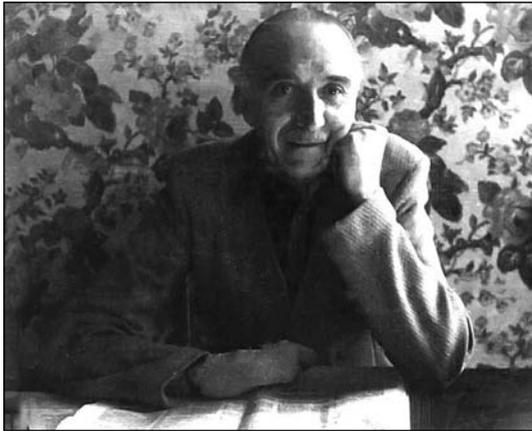
Ils repartent pour Pau tous aussi inquiets qu'à leur arrivée à Vichy. La conversation qu'il a eue avec Champetier laisse Pierre Laval amer. Voilà un affront que le chef du gouvernement n'est pas sur le point d'oublier. La conduite de son ancien ministre lui est insupportable. Il lui faut faire payer l'affront, et vite.

Un peu plus de quinze jours après sa conversation avec Laval, le 2 décembre 1942, vers huit heures du soir, Champetier de Ribes est arrêté chez lui. Il était en train de chercher la radio dans le petit salon quand il aperçut, de la fenêtre, un véhicule sombre s'immobiliser devant la porte d'entrée. Quatre hommes descendirent de la voiture.

Champetier prit très vite conscience du danger. Un bref moment, sa famille l'adjura de s'enfuir dans le bois tout proche. Il refusa. Sa fille aînée ouvre la porte. Le commissaire de police et trois inspecteurs se présentent. Ils demandèrent à parler à Champetier qui entra alors dans le grand salon où les quatre hommes l'attendaient. Le commis-

saire salua le Sénateur et l'informa du motif de sa visite. Sur l'ordre de Pierre Laval, ils venaient le mettre aux arrêts au motif qu'il était « individu dangereux pour la défense nationale et la sécurité publique »³⁴. Comme l'usage le requiert, Champetier de Ribes déclina son identité, énuméra ses titres et conclut : « Je reconnais que l'arrêté d'assignation à résidence que vous me présentez s'applique bien à moi. Quoique me mettant à votre disposition, je proteste contre cet arrêté d'internement. »³⁵ Il fut emmené sur le champ.

Quatre jours plus tard, Ernst Achenbach, conseiller de l'ambassade du Reich à Paris et sans doute ignorant que Champetier venait d'être interné à Évaux-les-Bains [75-76], télégrapha au conseiller secret Strack : « On attend l'arrestation de Champetier de Ribes (jadis ministre des Pensions dans le cabinet Daladier et avec Mandel un des pires bellicistes et ennemis de l'Allemagne) »³⁶.

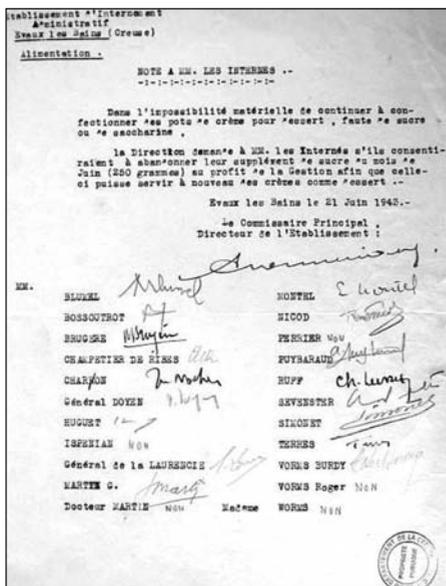


75. « Interné à Évaux-les-Bains »

34. Arrêté du Préfet des Basses-Pyrénées du 2 décembre 1942 et procès-verbal de l'arrestation de Champetier de Ribes. Archives privées Auguste Champetier de Ribes, Paris.

35. Procès-verbal de l'arrestation de Champetier de Ribes. Archives privées Auguste Champetier de Ribes, Paris.

36. Note télégraphiée d'Achenbach adressée le 6 décembre 1942 à Strack. Archives privées Auguste Champetier de Ribes, Paris.



76. Le rationnement pour les internés d'Evaux-les-Bains

let 1940 s'inscrit donc dans une continuité et s'avère une étape dans une trajectoire de plus de 30 ans. Celle-ci déboucha sur la Résistance et *in fine* sur l'internement de Champetier de Ribes pendant 18 mois à Évaux-les-Bains.

Le 8 juin 1944, il est libéré par des résistants. De retour en Béarn, il reste dans la clandestinité jusqu'en août 1944. Il devient alors vice-président du Comité départemental de Libération des Basses-Pyrénées.

L'immédiat après-guerre fut pour lui une série de déceptions que sa nomination d'ambassadeur de France à Washington aurait pu peut-être lui épargner s'il avait accepté l'offre que le général de Gaulle lui fit en septembre 1944. C'est peu dire que d'affirmer qu'il ne fut point en phase avec les jeunes cadres du Mouvement républicain populaire dont il prédit l'échec car, à ses yeux, on ne pouvait très longtemps rassembler un électorat conservateur sur un programme travailliste-chrétien. Il se replia donc sur le Béarn où, contre le MRP local, il

Auguste Champetier de Ribes resta privé de liberté 555 jours avec l'angoisse quotidienne d'être transféré par la Gestapo, la police française ou la Milice en un autre lieu.

Si le jugement d'Auguste Champetier de Ribes sur le Maréchal évolua durant l'occupation, il n'en fut pas de même de son opinion sur le régime et la politique de Vichy. D'emblée, son hostilité fut affichée notamment au nom de valeurs qui sous-tendaient toute son action depuis ses premiers engagements. Le vote du 10 juillet

entendait diriger une liste aux élections législatives qui eût rassemblé le centre droit et le centre gauche sous l'étiquette de l'Union démocratique et socialiste de la Résistance, mais son échec aux élections cantonales de 1945 à Lagor – alors qu'il était avant-guerre conseiller général de Pau – lui fit abandonner toute activité politique dans ce département.

Nommé, en janvier 1946, procureur général de la France au procès de Nuremberg [77-78], il dirigea les réquisitoires en vue de condamner à mort tous les accusés. Il fut le seul, avec son homologue britannique, à prononcer le mot « génocide » en 11 mois de procès. Le verdict fut plus clément que ce qu'espérait Champetier. Il revint de Nuremberg, ici encore, empli de déception.

En octobre 1946, Auguste Champetier de Ribes avait achevé sa tâche de procureur et se trouvait sans mandat électif. Sa carrière politique pouvait paraître terminée lorsqu'il fut, finalement, nommé au Conseil de la République dont il fut élu président en décembre.



77. A. Champetier de Ribes (à gauche) à Nuremberg



78. A. Champetier de Ribes à la tribune, procès de Nuremberg

Il devenait alors le 3^e personnage de l'État. Jamais un démocrate-chrétien n'avait atteint de telles fonctions [79]. Mais un cancer le rongait depuis quelques temps et l'inexorable parut évident en février 1947. Il mourut le 6 mars. Après des obsèques nationales célébrées en la cathédrale Notre-Dame de Paris, il fut enterré en Béarn, dans le petit cimetière de Noarrieu, tout près d'Orthez.



79. A. Champetier de Ribes dans sa résidence, près d'Orthez

Le personnage est aujourd'hui peu connu. La génération du MRP a sans doute plus frappé les esprits que sa devancière pour que celle-ci, avec Champetier de Ribes, soit quelque peu négligée. Mais la personnalité même de Champetier est également responsable de cet oubli posthume. L'homme était peu porté par la satisfaction de ses intérêts propres, sachant refuser des postes ministériels éminents qu'on lui octroyait. Il fut de ceux qui ne recherchèrent jamais à s'imposer aux fonctions qu'il occupa si le cours des choses ne l'y forçait. Eût-il été animé par une réelle ambition personnelle qu'il aurait pu probablement marquer davantage l'Histoire.

Au fond, il s'agit de lui laisser la parole. On peut ainsi comprendre sa nature vraie, étrangère aux gloires passagères et aux quêtes du pouvoir, son attachement à un idéal qu'il servit dans le suprême courage jusqu'à mettre sa vie en péril durant les sombres années de l'Occupation. Voici donc ce qu'il écrit à sa femme le 28 juillet 1929 : « Tu dis que la politique est le dernier des métiers, et tu as peut-être raison, si on ne le faisait pas comme un apostolat. (...). Je t'affirme que je n'ai pas du tout l'impression d'être méprisé par tant de gens. Et puis cela m'est égal. Une seule chose me serait douloureux, ce serait que toi tu me désapprouves. Si tu le fais, dis-le-moi, et je donne immédiatement ma démission. »

Philippe Dazet-Brun [80] est historien, docteur ès Lettres, professeur à l'Institut catholique de Toulouse. Thèse de doctorat en histoire sur *Auguste Champetier de Ribes (1882-1947), du christianisme social au centrisme*, Edition Séguiet, 2008. À paraître en 2015 : *Auguste Champetier de Ribes (1882-1947). La Foi en la République*, Éditions de Gascogne.



80. Philippe Dazet-Brun

Les trois parlementaires béarnais qui ont dit « non » au maréchal Pétain

Articles : *Auguste Champetier de Ribes et la vie politique départementale des Basses-Pyrénées*, Revue de Pau et du Béarn n° 19, Pau 1992 ; *La résistance de l'un des Quatre-vingts : Auguste Champetier de Ribes*, Revue de Pau et du Béarn n° 23, Pau 1996.

Un des « Quatre-Vingts » : Maurice Delom-Sorbé, député de la deuxième circonscription de Pau¹ (1932-1946)

Alain PUYAU

Au début des années 1980, Michel Papy et Jean-Paul Jourdan proposaient aux étudiants en maîtrise de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour de relayer localement la vaste enquête prosopographique lancée par Jean-Marie Mayeur et Alain Corbin² sur les parlementaires de la III^e République. Le colloque consacré en 1984 à Louis Barthou, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la disparition brutale de ce grand parlementaire béarnais, inaugurerait en quelque sorte cette initiative. Dans la foulée, plusieurs monographies furent rédigées qui apportèrent un éclairage nouveau sur l'histoire politique du département des Basses-Pyrénées³ au cours de cette période. C'est dans ce cadre que je rédigeais mon mémoire de maîtrise sur Maurice Delom-Sorbé [81], député de la II^e circonscription de Pau jusqu'en 1940, un des « Quatre-vingts », toujours en vie quand je débutais mes recherches en 1985.

1. Cette communication reprend dans ses grandes lignes le mémoire de maîtrise intitulé *Maurice Delom-Sorbé, député de la circonscription de Pau II (1932-1946)* que j'ai rédigé en 1986 sous la direction de Michel Papy à l'université de Pau et des Pays de l'Adour.

2. Tous deux Directeurs du Centre de Recherches sur l'Histoire du XIX^e siècle. Jean-Marie Mayeur était professeur d'histoire contemporaine à Paris IV-Sorbonne et Alain Corbin à Paris I-Sorbonne.

3. En 1986, Pierre Arette-Lendresse menait ses recherches sur Léon Bérard quand moi-même je travaillais sur Maurice Delom-Sorbé. En 1988, Philippe Dazet-Brun achevait ses recherches sur Auguste Champetier de Ribes.



81. Maurice Delom-Sorbé en 1938

L'une des premières difficultés fut de rentrer en contact avec mon sujet-témoin et son entourage. Les deux courriers échangés avec Maurice Delom-Sorbé reçurent des réponses courtoises mais laconiques, écrites d'une main tremblante, celle d'un homme au soir de sa vie, malade, peu enclin à ressasser le passé. Je n'eus pas davantage de succès dans mes démarches auprès de ses proches, mes requêtes demeurant sans réponses avant et après la disparition du parlementaire⁴. Pour mener mon enquête, je disposais principalement d'articles de la presse locale,

d'extraits du journal officiel relatant ses temps de parole dans l'hémicycle et des archives communiquées sur autorisation du directeur des archives de France. De la sorte, en l'absence de véritable correspondance épistolaire et d'une documentation personnelle comme en rassemblent souvent les hommes politiques au terme de leur carrière, j'eus très vite conscience que mon travail demeurerait inachevé et qu'avec des sources de cette nature, il me serait difficile de savoir qui était l'homme Delom-Sorbé. Je décidais donc de relever les traces qu'il avait laissées dans la circonscription de Pau II, dans les cantons de Lembeye, Garlin, Thèze, Lescar, Morlàas, Montaner et Pontacq, d'en faire un objet d'étude pour retrouver ses discours et ses prises de position politiques. Ce travail se révéla essentiel pour mesurer la notoriété de Delom-Sorbé dans son fief électoral en 1932, date de sa première élection comme député. C'est ainsi que je parvins à me faire une idée du personnage, de ses convictions, de son engagement poli-

4. Maurice Delom-Sorbé s'est éteint le 30 juin 1986 et fut inhumé le 2 juillet dans le petit cimetière de Séméacq [82], presque en face de la maison familiale.

tique, de sa relation avec son électorat et, au fond, à saisir le sens et aussi les conséquences de son vote du 10 juillet 1940.



82. La tombe de M. Delom-Sorbé à Séméacq-Blachon

Cette communication a pour objet de retracer brièvement la vie du parlementaire en évoquant d'abord ses origines, puis en consacrant une place importante aux scrutins des législatives de 1932 et 1936 dans la circonscription de Pau II, étapes décisives de la conquête et de l'enracinement de l'homme politique dans son terroir électoral, avant d'aborder le vote du 10 juillet 1940 et ses conséquences, notamment l'entrée en résistance et son rôle dans la mise en place de la IV^e République.

Catholique, patriote et héritier d'une vieille famille béarnaise

Maurice Delom-Sorbé est né à Mont-de-Marsan le 17 novembre 1898, c'est-à-dire dans la ville où son père, béarnais de souche, servait comme officier. Il était le troisième fils de Joseph Delom-Sorbé et de Marthe Rebeillé qui vivaient à Séméacq-Blachon, dans une



83. La résidence des Delom-Sorbé à Séméacq-Blachon

belle bâtisse [83] proche de la mairie et de l'église du village. Propriétaire d'une cinquantaine d'hectares de terres fractionnées en de petites parcelles, les Delom-Sorbé entretenaient la vigne, produisaient des céréales et disposaient d'un troupeau d'une trentaine de bovins.

Dans cette famille de notables ruraux, tirant de la terre des ressources et une assise sociale, Maurice a acquis trois valeurs essentielles. D'abord des convictions religieuses et l'intérêt précoce accordé au catholicisme social qui a fortement influencé ses orientations politiques. On trouve ensuite le patriotisme, éprouvé dans les tranchées alors qu'il n'a pas encore vingt ans. Enfin, Maurice Delom-Sorbé demeure attaché au monde rural et paysan, qu'il ne quitta pas, élément

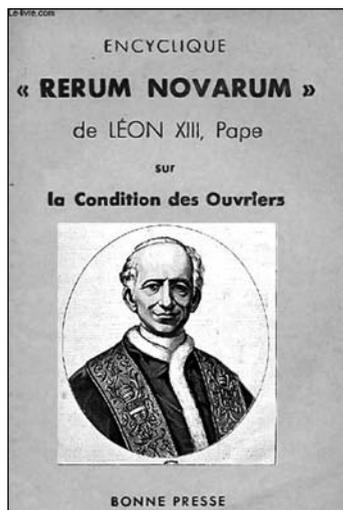


84. La tombe de Joseph Delom-Sorbé

central de son engagement politique et de son action parlementaire. Derrière cette éducation et ces valeurs pointe la figure du père, Joseph Delom-Sorbé [84], que Maurice perd à l'âge de 23 ans, père dont le nom est connu sur l'échiquier politique bas-pyrénéen. C'est en ce sens qu'on peut considérer Maurice Delom-Sorbé comme un « héritier ».

Un catholique pratiquant ⁵

Dans cette partie du Béarn où vivent de nombreuses familles protestantes, les Delom-Sorbé affichaient leurs convictions catholiques. Marthe, la mère, était pratiquante et inculqua à ses trois fils l'esprit de charité, l'intérêt pour la bienfaisance et le dévouement. Le père, Joseph, ami d'enfance du curé d'Arricau-Bordes, ne dissimula guère, sur les questions qui opposaient l'Église à la République (sur l'école notamment), son souci de ménager le goupillon. On perçoit dans ses prises de position les apports de l'encyclique *Rerum Novarum* du pape Léon XIII [85] sur les questions sociales, comme l'a très bien démontré l'historien Marc Agostino. C'est la même influence qu'on retrouve dans les propos de Maurice Delom-Sorbé contre les puissances d'argent comme sur le collectivisme, l'encouragement à la formation d'organisations professionnelles dans le monde paysan pour contrôler l'action de l'État, l'opposition à tout monopole dans l'enseignement, la défense et la promotion des droits de la personne ainsi que d'un nouvel ordre respectueux de l'indépendance de toutes les nations.



85. L'encyclique du pape Léon XIII

5. Marc Agostino, *Tempéraments aquitains et nouveauté religieuse. Rerum Novarum et l'enseignement social de l'église dans le Sud-ouest de la France*, Talence, Presses Universitaires de Bordeaux, 1993.

Elu député, Maurice Delom-Sorbé a rejoint ses compagnons démocrates-chrétiens de la Jeune République, parti créé en 1912 par Marc Sangnier [86] dans la lignée du mouvement chrétien-social illustré par *Le Sillon* [87], qui représentait l'aile gauche de la Démocratie chrétienne, l'aile droite étant constituée par le Parti Démocrate Populaire que présidait Auguste Champetier de Ribes en 1929.



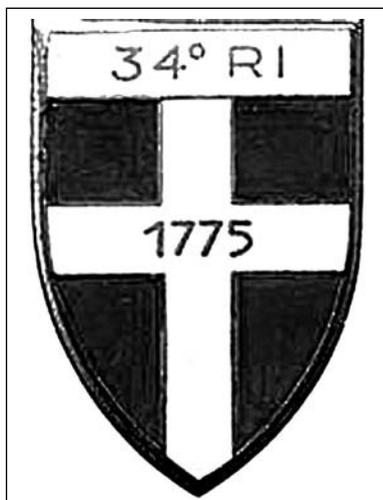
86. *Marc Sangnier, militant chrétien-social et créateur du Sillon*

Le patriote

Fils d'un militaire ayant repris du service dès la fin de l'année 1914 pour venir en aide aux blessés, après ses frères qui rejoignirent les unités médicales du service des armées, Maurice Delom-Sorbé, qui a refusé de suivre les cours d'officier de réserve, s'engagea comme simple soldat dans le 34^e Régiment d'infanterie [88] qui se bat en Champagne. Au front, ses faits d'armes sont attestés par les décorations qu'il a reçues, la Croix de guerre et la Croix du combattant. Au début de sa vie politique, l'évocation de cette bravoure a servi Delom-Sorbé [89]. Le candidat aux élections législatives de 1932 a exploité habilement sa position de simple soldat, en décalage par rapport à son rang social, laissant ses anciens camarades de tranchées parler de son « héroïsme » au combat : « la mitrailleuse où était placé Delom-Sorbé



87. *Le Sillon, journal laïc, « l'aile gauche de la Démocratie chrétienne »*



88. M. Delom-Sorbé, soldat au 34° RI,
se bat en Champagne



89. M. Delom-Sorbé après la Grande Guerre

faisait une hécatombe d'ennemi ; le cran de cette bleusaille émerveille les anciens et le lieutenant Bonnemont, avec une citation élogieuse, propose le mitrailleur Delom-Sorbé pour la Croix de guerre »⁶. À un compatriote qui s'étonnait de le retrouver dans l'infanterie, il aurait rétorqué : « je n'ai jamais usé de l'influence de mon père pour être versé dans un de ses anciens régiments et je ne veux pas que quiconque puisse dire, en parlant de moi, que je n'ai pas fait mon devoir de Français. »⁷

Même s'il faut prendre avec précaution des propos rapportés dans un journal de propagande à l'occasion d'une campagne électorale, il ne fait aucun doute que la guerre a marqué le jeune homme. Son refus de toute forme de favoritisme familial révèle prématurément une forte personnalité, une indépendance d'esprit en rupture avec le

6. *L'Éveil du Béarn*, 30 avril 1936. Témoignage d'Henri Boly, ex-poilu du 34^e Régiment d'infanterie.

7. *Idem*.

conformisme social. Ce qui est sûr, c'est que l'épreuve du combat l'a convaincu que tout devait être fait pour éviter de nouvelles guerres entre les peuples européens. Après les hostilités, il a occupé des responsabilités au sein de l'Union Nationale des Combattants, puissante organisation d'anciens combattants et vivier de nombreux électeurs. Une fois entré dans la vie politique, comme la plupart de ses amis démocrates-chrétiens bas-pyrénéens, Maurice Delom-Sorbé est resté fidèle aux initiatives d'Aristide Briand avant l'arrivée d'Hitler au pouvoir et à l'idée de constitution d'une Union européenne. Face à la dérive fasciste de l'Europe et au réarmement de l'Allemagne, il ne se départit pas de son pacifisme, là où d'autres, comme Auguste Champeitier de Ribes, Lissar (Bayonne) ou Ybarnégaray (Mauléon) prônaient, dès 1932, le réarmement de la France. En 1933, il a soutenu le gouvernement Daladier qui proposait la réduction des crédits militaires et, encore en 1936, alors que la menace de guerre se précise, il refusait de voter les crédits militaires proposés par le gouvernement de Blum.

L'héritier

Les Delom-Sorbé sont des « héritiers » pour reprendre la notion du sociologue Pierre Bourdieu. Comme les d'Ariste, les Gonteau-Biron, les fils ont succédé aux pères. Joseph Delom-Sorbé [90], le père de Maurice, est l'un des descendants de Jean Delom-Sorbé, avocat, élu le 16 mai 1789 député des états généraux du Béarn par le district de Corbières. Fils de médecin, Joseph fit de brillantes études au lycée de Pau où il a obtenu de nombreux prix. Comme beaucoup de ses contemporains, il s'est rendu à Bordeaux pour préparer son droit en vue de devenir avocat mais,



90. Le docteur Joseph Delom-Sorbé, député en 1914

après avoir obtenu la licence, il s'est orienté vers la médecine et est entré à l'école du service de santé des Armées de l'hôpital du Val de Grâce. Devenu docteur, il a connu une belle carrière, fut élevé au grade de médecin major de première classe pour terminer comme médecin chef de l'hôpital militaire de Pau. Intelligent, jouissant dans le Béarn de « légitimes et cordiales sympathies », il a côtoyé des personnalités influentes comme le docteur Doléris, président de l'Académie de Médecine qui lui a succédé à la tête de la circonscription en 1921 et qui fut l'un des leaders du mouvement syndical agricole bas-pyrénéen, des politiciens de premier plan tels que Louis Barthou, le docteur Etcheparre ou, moins connu à cette époque, Léon Bérard.

Comme on le sait, le prestige du médecin dans la société rurale a souvent suscité des vocations politiques et facilité les succès électoraux. Joseph Delom-Sorbé a mené la campagne des législatives de 1914 sous l'étiquette de la « Gauche républicaine » et a été élu dès le premier tour. Le nouveau député de la circonscription de Pau II⁸ a remplacé ainsi M. de Gontaut-Biron, un député salué par ses adversaires et notamment par *Le Patriote* qui se demande pourquoi Joseph Delom-Sorbé « n'écoute pas davantage sa droiture naturelle et ne s'inspire pas davantage de ses qualités d'homme privé pour se présenter aux électeurs avec un programme conforme à nos justes revendications ». Reprenant l'uniforme pendant la guerre, il est réélu aux élections générales de novembre 1919, sur la liste de concentration républicaine qui comprenait également Louis Barthou. Dans ce mandat inachevé, interrompu par sa disparition brutale en 1921 à l'âge de 61 ans, il s'est intéressé principalement aux questions agricoles et aux œuvres de prévoyance, a fait aider les exploitations sinistrées par la grêle, a milité pour le développement de la mutualité et l'aide de l'État à la petite agriculture ainsi que pour l'établissement d'une fiscalité sur le revenu, épargnant les petits exploitants.

8. *Députés et sénateurs de l'Aquitaine sous la III^e République, 1870-1940*. Portrait de groupe, Talence, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1995, 367 p.



91. Louis Barthou, sénateur
et Président du Conseil Général
des Basses-Pyrénées

À son tour, dès 1927, en devenant maire de Séméacq, puis au cours de la campagne des législatives de 1932, Maurice a cherché à bénéficier du bon souvenir laissé par son père dans le monde agricole. À plusieurs reprises, il a revendiqué l'héritage du nom, ce qui n'a guère été apprécié par ses adversaires. Le télégramme de soutien adressé par Louis Barthou [91] à Maurice Delom-Sorbé entre les deux tours des législatives, où l'homme d'État évoquait le bon souvenir laissé par son ancien collègue, a été repris dans *Le Patriote*, faisant campagne contre Maurice Delom-Sorbé, et présenté comme « un brevet en nullité ». Le journal considérait que « les seuls titres de réfé-

rence que puisse évoquer le concurrent de M. Lamazou-Betbéder (député sortant, adversaire de Delom-Sorbé) ne lui appartiennent pas. Il ne peut invoquer en sa faveur que les mérites de son père... En somme, les électeurs ont à choisir entre Lamazou-Betbeder, député paysan pendant deux législatures successives et zéro ». La violence des termes utilisés dans la presse répondait clairement à l'objectif de déjouer la stratégie mise en place par Delom-Sorbé qui se présentait comme « l'héritier » légitime. Sur ce plan, le discours du candidat était assez stéréotypé quand il s'adressait aux électeurs d'une circonscription tenue par « un père que vous connaissez bien et qu'à deux reprises vous avez envoyé siéger à la chambre », ou encore lorsqu'il se définissait comme « un agriculteur comme vous, vivant avec vous et au milieu de vous et de votre laborieuse vie de travailleur de la terre ».

Catholique adhérent aux thèses des chrétiens-démocrates, ancien-combattant bénéficiant de l'appui d'une partie de cet important électorat

et surtout fils de l'ancien député de la circonscription de Pau II, Maurice ne manquait pas d'atouts pour l'emporter.

Le député dans sa circonscription, au Palais Bourbon et l'expérience ministérielle

Maurice Delom-Sorbé [92] fut député de la deuxième circonscription de Pau pendant plus d'une décennie. La prise en compte de la situation géographique de ce territoire administratif, de sa composition sociologique, de sa structure professionnelle dominante, l'étude de son comportement électoral ont permis, dans une certaine mesure, de comprendre et d'expliquer la singularité des initiatives parlementaires du député Maurice Delom-Sorbé.

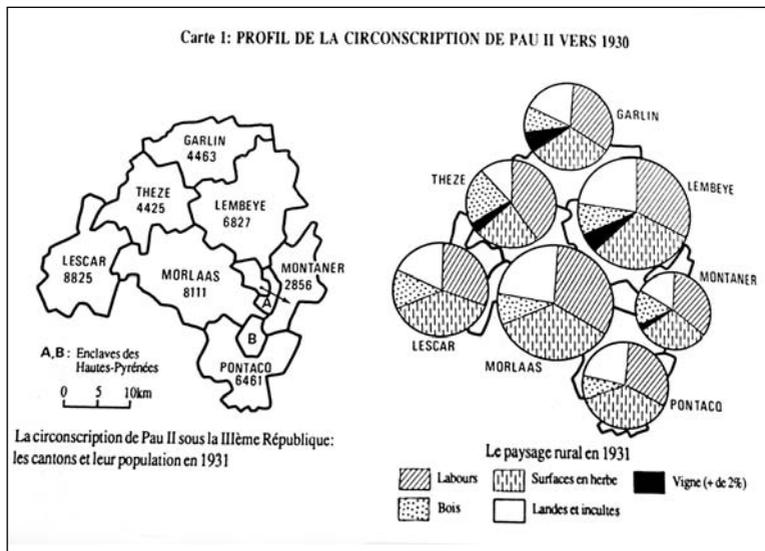


92. M. Delom-Sorbé
avant-guerre

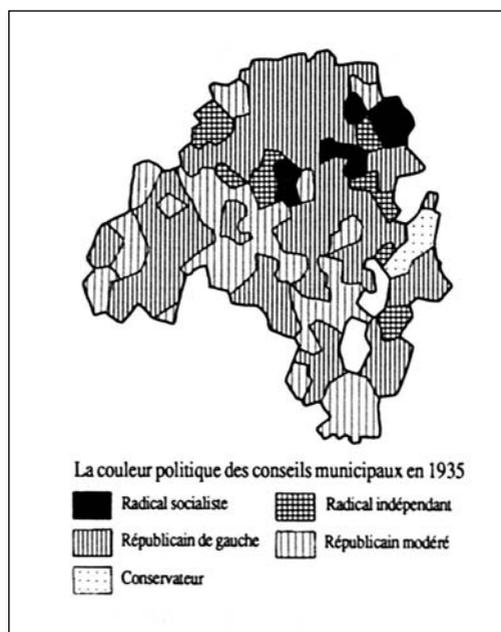
Une circonscription de gauche

Limitrophe du Gers, des Landes et des Hautes-Pyrénées, la deuxième circonscription de Pau [93a-93b] fut d'abord, comme le rappelle Jean-Paul Jourdan, un fief bonapartiste détenu par le baron d'Ariste qui avait bâti son succès électoral avec l'appui des villages béarnais en bordure des coteaux gersois⁹. Elle ne s'ancra vraiment dans la République que dans les années 1890, fut « radicale », à gauche comme on dirait aujourd'hui, depuis que le docteur Quintaa eut définitivement sorti du champ politique Augustin d'Ariste au tournant du siècle. Mais ce radicalisme n'était pas celui du petit père Combes, il se voulait plus pondéré, conciliant avec la partie adverse, comme l'ont montré Joseph Delom-Sorbé ou son successeur le docteur Doléris.

9. Jean-Paul Jourdan, *Les députés de la deuxième circonscription de Pau sous la Troisième République*, Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, n° 20, 1993, pp 301-315. Les cartes sont extraites de l'article.



93a. La circonscription de Pau II en 1930



93b. Les conseils municipaux de la circonscription de Pau II

La circonscription de Pau II était rurale et agricole, la principale bourgade étant celle de Pontacq qui comprenait moins de 3 000 habitants au début des années 30 et regroupait une activité industrielle basée sur le textile et le travail du cuir. La polyculture céréalière et l'élevage extensif [94] dominaient dans cette économie agricole. Les élevages bovin et porcin étaient particulièrement développés, la vigne présente surtout dans les pentes du Vic-Bilh (le vieux pays lembejois) et de vastes superficies restaient couvertes de forêts ou laissées en landes et terres incultes. La petite exploitation l'emportait partout. L'enquête agricole de 1892 montrait que dans les cantons de Lembeye, les deux-tiers des exploitations avaient moins de cinq hectares, et presque la moitié dans le canton de Morlâas. Dans les deux cas, la propriété de plus de cinquante hectares représentait moins de un pour cent de l'ensemble. Partout, le faire-valoir direct l'emportait largement, laissant peu de place au métayage et au fermage, la mise en valeur s'effectuant principalement dans le cadre d'une agriculture familiale. À la différence des autres cantons, on trouvait dans celui de Lembeye, où se situe la commune de Séméacq-Blachon, de nombreux salariés et



94. « Une circonscription rurale et agricole » : le marché aux bestiaux de Lembeye

autant de journaliers saisonniers pour le travail de la vigne. La faible différenciation des conditions sociales et la précarité qui prévalait dans la société rurale du Nord-est du Béarn ont pu expliquer, comme le note Jean-Paul Jourdan, le développement d'« une démocratie paysanne égalitaire »¹⁰. Les crises agricoles des années 1880 et 1930 ont fait de la défense paysanne l'un des thèmes majeurs des campagnes électorales de l'entre-deux-guerres.

Il n'est donc pas étonnant que lors des élections législatives de 1932, les candidats en présence, Pierre Lamazou-Betbeder et Maurice Delom-Sorbé, se soient présentés à leurs électeurs comme des propriétaires-exploitants qui défendaient la cause paysanne. Enfin, pour en terminer avec cette brève présentation de Pau II, on relevait des campagnes assez fortement déchristianisées et par conséquent un terreau électoral plus favorable à la gauche qu'ailleurs. Depuis la fin du XIX^e siècle, la plupart des conseillers municipaux se déclaraient républicains (90% dans le canton de Garlin). Le Vic-Bilh, d'où était issu Delom-Sorbé, était marqué à gauche tandis que le canton de Pontacq, celui de Lamazou, était beaucoup plus modéré.

L'ancrage électoral : les législatives de 1932 et 1936

Avant 1932, Pierre Lamazou-Betbeder, originaire de Gomer (dans le canton de Pontacq), avait assuré des responsabilités dans le syndicalisme agricole avant de devenir parlementaire. Président du comité d'action paysanne dans le département, puis du comité de « retour à la terre », candidat de l'Union Républicaine Démocratique, Lamazou fut à la Chambre le secrétaire du groupe de défense paysanne et le vice-président du groupe des députés cultivateurs. Connu pour ses positions anti-radicales et son adhésion à la politique menée par Poincaré dans les années 20, il s'était imposé au second tour des législatives de 1928 face au radical-socialiste Boué. En 1932, Lamazou-Betbeder était

10. Jean-Paul Jourdan, *ibid.*, p. 303.

confronté à cinq candidats de gauche. Le député sortant a soutenu la politique de Tardieu qui préconisait de voter contre le cartel, c'est-à-dire les radicaux et radicaux-socialistes et, à ce titre, il a reçu le soutien de l'Alliance Démocratique. Mais le protectionnisme mis en place par le ministre de l'Agriculture Tardieu a mécontenté les petits paysans de la circonscription du nord-Béarn comme l'ont montré les résultats des élections.

En face, Maurice Delom-Sorbé s'affichait comme radical indépendant, c'est-à-dire un candidat du cartel. Etiquette manifeste pour celui qui, le 17 avril 1932, adhérait au « pacte de Morlàas », réunion de tous les candidats de gauche aux élections législatives (Maurice Curriolis, inspecteur de l'enseignement primaire, Henri Larroque, Paul Mirat, docteur en droit et Félix Boué, ingénieur agricole) au terme de laquelle l'engagement public et formel était pris d'un désistement au second tour en faveur du candidat de gauche le mieux placé. Cette discipline républicaine visait à éviter toute « bataille des désistements ». Ils proposaient, entre autres, une politique agricole prenant le contrepied de celle menée par Tardieu, passant par l'encouragement à la production, par l'investissement et le réajustement des prix.

Delom-Sorbé anima assez peu de réunions contradictoires, produisit quelques tracts pour faire connaître ses idées (rappel de ses origines, défense paysanne, etc.). Il bénéficiait du soutien des deux quotidiens régionaux qu'étaient « La Dépêche » de Toulouse et « La France » de Bordeaux qui, du reste, étaient assez peu lus dans la circonscription. Dans cette campagne qui fut assez peu animée sur le terrain, il reprenait souvent l'argumentation du père, en faveur d'une organisation professionnelle pour contrôler l'action de l'administration, le retour à la prospérité de l'agriculture, la diminution des taxes successorales, le développement des caisses du crédit agricole, etc. Il demandait encore des aides spécifiques de l'État pour moderniser l'agriculture, l'équiper de machine et d'engrais, protéger ses productions contre les

importations concurrentielles. Sa position sur l'école était plus tranchée que celle de Joseph Delom-Sorbé, notamment sur la question de la laïcité où il était « opposé à tout monopole de l'enseignement qui donnerait aux familles le droit de choisir les maîtres de leurs enfants ». Enfin, il dévoilait ses convictions pacifistes. Le 8 mai 1932, au second tour, Delom-Sorbé était élu en emportant les deux tiers des suffrages. Conformément aux engagements du « pacte de Morlàas », les désistements s'étaient bien effectués pour assurer une « victoire éclatante ».

Au Parlement, avec les 13 membres de la « Jeune République » à la tête desquels figurait Jean-Michel Renaitour [95], maire d'Auxerre, Delom-Sorbé adhérait au groupe de la Gauche indépendante, groupe très minoritaire puisque ne rassemblant que 3 % des députés mais qui resta influent, comme vient de le démontrer la journée d'études qui lui a été consacrée le 28 septembre dernier à Paris¹¹. Tout au long de la législature, il a soutenu les gouvernements radicaux avant de critiquer leurs orientations en matière de politique agricole.

Quatre ans plus tard, Maurice Delom-Sorbé était le candidat du Front populaire et bénéficiait du soutien de la Fédération Radicale et Radicale-Socialiste des Basses-Pyrénées ainsi que de la presse régionale. À l'Assemblée, il avait rejoint la Gauche démocratique et radicale indépendante proche des radicaux indépendants. Les notes du préfet



95. Jean-Michel Renaitour, du groupe
« La Gauche indépendante »

11. Nicolas Champ, *La Jeune République, Histoire et influence, 1912-2012*, Paris, Carnet de l'Association Française d'Histoire Religieuse Contemporaine, 2012.

au ministre de l'intérieur montraient que ses prises de positions parlementaires avaient déçu une partie de son électorat : la confiance au cabinet Daladier-Frot lui avait fait perdre le soutien de l'UNC ; son opposition aux décrets-lois et pleins pouvoirs demandés par Laval en 1935 pour établir la déflation fut incomprise par les modérés qui soutenaient le gouvernement ; enfin, des paysans opposés à la création de l'office du blé lui reprochaient son rapprochement des socialistes.

Toutefois, dès le 11 mars 1936, Delom-Sorbé sut qu'il pouvait compter sur le soutien de la Fédération radicale et que la discipline jouerait dans les formations appartenant au Front populaire, y compris avec le Parti communiste qui alignait pour la première fois un candidat (Parnaud). Il comptait aussi profiter des divisions du camp adverse. Après le refus de s'engager de Samuel de Lestapis, agriculteur et syndicaliste agricole très apprécié, la droite décidait de « parachuter » un journaliste, Dumas, président des démocrates tarbais mais qui n'était ni agriculteur, ni béarnais. Il savait aussi que l'opinion électorale avait globalement peu changé, les élections municipales de 1935 ayant confirmé les résultats de 1931. La campagne se déroula dans le calme, avec une opinion publique au fond assez peu mobilisée. Quelques tribuns s'invitèrent à la fête, comme Léon Bérard pour soutenir le maire de Garlin Dubos, qu'il présentait comme un « concurrent redoutable de Maurice Delom-Sorbé ». Tout cela n'eut qu'un faible écho dans la circonscription. Cette fois-ci, Delom-Sorbé était sur le terrain, multipliait les rencontres politiques, se faisait accompagner de personnalités respectées et utilisait intelligemment la presse locale et régionale. Le frère de Maurice, Paul, médecin à Pau, fit imprimer sur les presses de *L'Indépendant* le journal de campagne intitulé *L'Éveil du Béarn*, où étaient rappelées les interventions du député à la chambre et affichés les nombreux témoignages de soutien au candidat.

Au soir du premier tour, Delom-Sorbé améliorait ses résultats de 1932, emportant plus de 30 % des suffrages dans la plupart des cantons,

exception faite de ceux de Morlâas et Pontacq. Les craintes exprimées dans le journal *Le Patriote* qui dénonçait la collusion entre les radicaux-socialistes et « le bloc révolutionnaire socialo-communiste » furent confirmées lors du second tour où Delom-Sorbé l'emportait largement, devenant ainsi l'un des plus forts soutiens de « front Dimitrov » dans le département.

Le député et le Sous-secrétaire d'État à la Marine

À Paris, Maurice Delom-Sorbé intervint souvent sur les questions agricoles. En tant que membre de la commission de l'Agriculture, il rapportait en 1935 une résolution incitant le gouvernement à organiser l'assurance contre la mortalité du bétail et contre les intempéries (grêle, gelée, inondation, ouragan) et sollicitait l'institution d'un « système obligatoire d'assurance contre les calamités atmosphériques ». Il participa à la discussion sur les crédits alloués aux éleveurs pour l'assainissement des étables, sur l'organisation du marché de la viande, sur la destination des primes à l'abattage des animaux malades qui, selon lui, devaient revenir aux éleveurs victimes de ce fléau. En 1936, il interpella le gouvernement sur « le malaise paysan » occasionné notamment par la baisse persistante des cours du maïs, la crise de l'élevage et demanda une « allocation de solidarité pour les très petites exploitations agricoles sinistrées ».

Il s'exprimait également sur des sujets plus généraux, qui n'étaient pas sans rapport avec le monde rural. Ainsi, en novembre 1934, dans la discussion sur le budget de l'Éducation nationale, il s'opposa à la fermeture des écoles implantées dans sa circonscription, se faisant le porte-parole de l'émotion provoquée par ces mesures dans les Basses-Pyrénées. Il sut aussi afficher des positions qui le firent qualifier d'« homme de gauche » dans les débats houleux de l'Assemblée comme en janvier 1934 quand il s'opposa à la proposition de son collègue bas-pyrénéen Ybarnégaray [96] de nomination d'une commission d'enquête sur l'affaire Stavisky dans laquelle se trouvait

impliqué le député radical de Bayonne, Jules Garat, proposition qui fut rejetée. En décembre 1935, au moment de la discussion sur l'organisation de l'armée, il déposa une proposition de loi en faveur d'un statut spécial pour les fils de familles paysannes dont le départ était préjudiciable à l'exploitation. À la fin de cette même session, il se distinguait en étant le seul député des Basses-Pyrénées à voter une motion de défiance au gouvernement Laval. Il fut également le seul député du département à soutenir la création de l'Office Interprofessionnel du blé portée par Georges Monnet, ministre de l'Agriculture du gouvernement Blum en 1936, visant à stabiliser les prix de cette céréale et à garantir une certaine stabilité des cours pour la petite agriculture.



96. Jean Ybarnégaray, député de Mauléon



97. M. Delom-Sorbé est entré dans l'éphémère cabinet Chautemps

Nous ignorons sur quelles recommandations Delom-Sorbé est entré dans l'éphémère 4^e cabinet Chautemps [97], dernier cabinet du Front Populaire, comme sous-secrétaire d'État à la Marine militaire [98], compétence si éloignée de ses dossiers agricoles. Pendant cette courte durée, il semble s'être contenté de seconder le ministre William-Bertrand qui s'efforçait de pérenniser l'action de son prédécesseur Campinchi.



*98. M. Delom-Sorbé, secrétaire d'État à la Marine militaire ;
devant, le président de la République, Lebrun*

L'homme du 10 juillet 1940

Une conviction

En ce 10 juillet 1940, par son vote contre les pleins-pouvoirs au Maréchal Pétain, Delom-Sorbé exprimait des convictions profondes, venant de ses années passées dans la Jeune République, et manifestait peut-être aussi la volonté de sanctionner une politique et un homme, en l'occurrence Pierre Laval.

Celui qui, dans la campagne électorale de 1936, disait qu'il n'oublierait jamais « qu'au-dessus des hommes qui passent, il y a les principes qui demeurent et qu'au-dessus des polémiques stériles, il y a la République et la France »¹², a rejoint les députés de tout

12. Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, 3M47, discours de campagne.

bord qui rejetèrent la capitulation du Parlement et la déchéance de la République. Parmi eux, il comptait deux de ses compatriotes, Jean Mendiondou et Auguste Champetier de Ribes. Delom-Sorbé n'en était pas à son coup d'essai. Déjà, en 1935, il s'était opposé au nouveau président du conseil, Pierre Laval, quand celui-ci demandait aux parlementaires de pouvoir gouverner par décrets-lois, n'admettant pas que le « Parlement, nommé par le pays, chargé par les électeurs de faire les lois, puisse abdiquer ses prérogatives et confier le pouvoir à un seul homme, dictateur possible »¹³. C'est cette même attitude qu'on retrouve le 10 juillet. Delom-Sorbé ne put accepter l'article unique du projet du gouvernement qui stipulait que « l'Assemblée Nationale donne tout pouvoir au gouvernement de la République sous l'autorité et la signature du Maréchal Pétain à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes le nouvelle constitution de l'État Français ». Il est probable qu'il portait toujours à ce moment-là un regard critique sur la politique économique de Pierre Laval, l'homme de la déflation, mais aussi sur sa politique étrangère en raison des discussions menées avec Mussolini au sujet de l'Éthiopie et du retard pris pour conclure le pacte franco-soviétique de mai 1935. Dans les jours qui ont précédé le vote du 10 juillet, Delom-Sorbé n'a pas caché aussi son abattement devant l'effondrement de la politique de paix dont il fut, jusqu'au bout, un ardent défenseur. Par ailleurs, la guerre imposait aussi l'abandon momentané de l'effort de redressement agricole pour faire face à la crise.

Une résistance modeste mais réelle

Le 1^{er} octobre 1939, Delom-Sorbé se portait volontaire pour servir en qualité d'officier observateur dans l'armée de l'air. Libéré le 6 juillet 1940, il demeurait à Paris pour suivre les travaux de l'Assemblée. Après le vote du 10 juillet, il se retirait dans sa commune de Séméacq-

13. Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, 1M557, compte rendu de réunion par le commissaire spécial Ducos, 14 avril 1936.

Blachon où, dépossédé de ses fonctions électives par le régime de Vichy, il menait une vie sans histoire. Toutefois, les autorités de Vichy conservaient un œil sur lui. En 1943, il confiait à Albert Combret, futur président de l'Association des anciens combattants de l'entre-deux-guerres, qu'il se sentait traqué par Vichy et lui demandait comment et par où son fils aîné était passé en Espagne. Au cours de ces années, Delom-Sorbé s'était rapproché des chefs du mouvement Combat [99], Lucien Favre et Henri Lapuyade, mouvement clandestin dans lequel le colonel Champetier de Ribes jouait un rôle majeur. À la Libération, il fut membre du Mouvement Uni de Résistance (MUR) et du Comité Départemental de Libération (CDL) chargé de la réorganisation politique dans le département. À ce titre, il destitua à Morlaàs le conseil municipal avant de désigner les responsables choisis pour le remplacer.



99. M. Delom-Sorbé s'était rapproché du mouvement Combat



100. M. Delom-Sorbé sous la IV^e République

À la mi-octobre 1944, avec Mendiondou et Champetier de Ribes, il se rendit à Paris où étaient convoqués les 80 réfractaires du 10 juillet 1940 pour étudier les modes de désignation à la future assemblée consultative. Nommé membre de l'Assemblée consultative provisoire [100] inscrit au groupe de la gauche indépendante, il faisait partie des commissions de l'agriculture, du ravitaillement et de la jeunesse et des sports. Candidat de la Jeune République, appartenant à la liste d'Union Patriotique et Républicaine qui comprenait aussi des socialistes et des communistes, il fut

réélu comme maire de Séméacq-Blachon et, en septembre, il récupéra son siège de conseiller général du canton de Lembeye.

Les choses se compliquèrent pour lui à l'approche des élections générales d'octobre 1945. Réunie le 1^{er} octobre, la gauche ne parvint pas à s'entendre et le « Comité d'Union des Gauches » entérina la fracture entre les radicaux, déçus de voir leurs exigences écartées, et le Parti Communiste qui refusait tout compromis avec les socialistes et Jeune



101. M. Delom-Sorbé vota pour les nationalisations

République. Delom-Sorbé conduisit la liste d'Union Démocratique et Socialiste de la Résistance (UDSR) qui comprenait des socialistes, opposée à une liste communiste (Mora), à celle des radicaux-socialistes menée par Mendiondou et enfin à la liste du MRP à la tête de laquelle figurait de Chevigné. Avec près de 19% des voix au premier tour, il faisait presque jeu égal avec la liste communiste tandis que le MRP arrivait largement en tête. Retrouvant l'Assemblée, Delom-Sorbé présidait la commission des pensions et était membre de celle des finances et du contrôle du budget. Il vota les nationalisations [101] mais refusa le texte constitutionnel proposé en avril 1946 et qui fut rejeté par le référendum du 5 mai. Une décision lourde de conséquences car elle marquait une division avec la SFIO qui avait appelé à voter « oui » au référendum.

Les élections suivantes, celles du 2 juin 1946, ne se présentaient pas sous les meilleurs auspices. Maurice Delom-Sorbé menait une liste de Rassemblement des gauches républicaines faisant campagne sur les résultats du référendum, ce qui eut pour résultat d'exaspérer les

socialistes qui composèrent leur propre liste. Il dut aussi affronter le MRP, les communistes et une droite modérée qui n'avait pas participé au scrutin précédent. Le mauvais score qu'il obtint (12 %) l'écartait définitivement de l'Assemblée Nationale.

Malgré les diverses tentatives pour se faire élire au Conseil de la République (en 1948, 1952 et 1958), Maurice Delom-Sorbé disparut de la scène politique nationale [102]. Il ne rejoignit pas le général de Gaulle qui, après la fondation du Rassemblement pour la France en avril 1947, s'adressa à lui [103] comme à la plupart des représentants des familles politiques reconstituées après-guerre, pour étendre l'influence de son mouvement lors des élections au conseil de la République¹⁴ en 1948. Il est peu probable que Delom-Sorbé ait apprécié les paroles du Général qui, lors de son déplacement à Bayonne du 7 décembre 1947, réclamait « un régime dans lequel l'État ait une tête qui en soit une et à qui le peuple ait donné le mandat et les moyens de faire valoir, quoi qu'il arrive, l'intérêt national ». Son indépendance d'esprit, comme son rejet de la logique partisane qui s'imposa dès les débuts de la IV^e République, le discréditaient à l'heure où s'affirmaient de nouvelles personnalités, issues des rangs de la Résistance, qui rajeunissaient la classe politique bas-pyrénéenne. Élu local bien implanté, d'une gauche modérée,

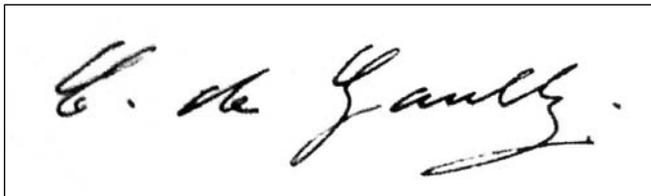


102. M. Delom-Sorbé avec son épouse à Séméacq-Blachon, en 1947

14. Il s'agit de la Chambre haute du Parlement, l'ancien sénat de la III^e République. Le Conseil de la République siégea au palais du Luxembourg du 24 décembre 1946 au 3 juillet 1958. Son rôle était consultatif. En 1954, il récupérera un rôle législatif avec navette parlementaire. Ses membres reprendront l'appellation de sénateur. Le Conseil de la République a eu deux présidents : Auguste Champetier de Ribes pour 1946/1947 et Gaston Monnerville pour 1947/1958.

Un des « Quatre-Vingts » : Maurice Delom-Sorbé...

Maurice Delom-Sorbé était devenu une figure du passé mais demeura respecté dans l'assemblée départementale qui n'oublia pas le courage et les convictions remarquables de l'homme du 10 juillet 1940.

A black and white photograph of a handwritten signature in cursive script, enclosed in a thin black rectangular border. The signature reads "Ch. de Gaulle".

*103. La signature du général de Gaulle
sur la lettre adressée à M. Delom-Sorbé*

Alain Puyau [104] est agrégé et docteur en histoire, professeur en Classes Préparatoires et spécialiste de l'histoire politique et urbaine de Biarritz.



104. Alain Puyau

19 octobre 1948

Monsieur le Délégué,

En ce moment, où le sort du pays et de la République est en jeu, j'ai quelque chose à vous demander:

Vous êtes électeur pour le Conseil de la République. L'élection du Conseil revêt, vous le savez, une importance et une signification exceptionnelles. Bien qu'une constitution mauvaise assigne à cette assemblée des pouvoirs limités à l'extrême, la confusion et l'impuissance du régime actuel font que le Conseil qui va être élu sera, néanmoins, en mesure de jouer un rôle essentiel.

Son action pourra, d'abord, conduire à une consultation rapide du suffrage universel, seule issue démocratique à la crise dans laquelle la nation se débat. Ensuite, le redressement de l'État, le salut de la monnaie, le retour du pays à l'équilibre et à la sécurité, bref la vie même de la France, dépendront, en grande partie, de ce que fera le Conseil de la République.

Mais il est de toute nécessité que le Conseil comporte une majorité cohérente, composée d'hommes marchant solidairement, – quelle que soit la diversité très légitime de leurs tendances – vers les objectifs du salut sur lesquels la masse immense de notre peuple est en vérité d'accord. C'est pour atteindre ces objectifs que j'abjure maintenant les Français de se rassembler, comme je le fis pendant la guerre quand il s'agissait de sauver la patrie et la liberté. Je vous demande donc, Monsieur le Délégué, simplement mais instamment de voter pour les candidats nommés par le Rassemblement du Peuple Français.

Certes, il peut en exister d'autres dont les capacités seraient également dignes d'estime. Mais le résultat qu'il faut atteindre exige, croyez-moi, que l'on passe au-dessus de toutes considérations secondaires pour aboutir à quelque chose de cohérent et de solide. Ainsi chacun, chez nous et à l'étranger, comprendra que la France a choisi sa route. Si vous voulez bien m'écouter, vous y contribuerez, pour votre part, efficacement et en conscience.

Croyez, Monsieur le Délégué, à mes sentiments les meilleurs. Soyez, en outre, assuré du profond attachement qui me lie à tous ceux qui veulent avant tout faire en sorte que la France soit la France.

C. de Gaulle

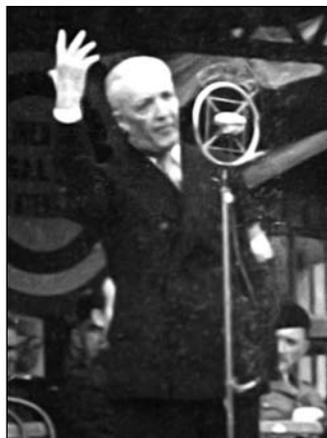
Jean Mendiondou : une vie au service de sa ville, de son pays, de la République

Pierre-Louis GIANNERINI

Jean Mendiondou a 55 ans lorsque, le 10 juillet 1940, il ose refuser les pleins pouvoirs au Marechal Pétain. Nous allons voir que ce geste n'est pas singulier mais qu'il s'inscrit dans une vie parsemée d'actes courageux, toujours éclairés par des valeurs humanistes.

Le poilu et le secrétaire de Louis Barthou

Jean Mendiondou [105], né le 25 juin 1885 à Oloron-Sainte-Marie, rue Justice dans la maison Bouderon, est le fils de Jean-Joseph Mendiondou, qui exerçait le métier d'avoué. Son oncle Léon Mendiondou [106] sera maire d'Oloron de 1885 à 1892, vice-président du Conseil général, ami de Louis Barthou et premier président du comité républicain créé en 1882. Jean est donc issu d'une famille de notables, connue, respectée et politiquement modérée. Étudiant il fréquentait, parmi la jeunesse dorée d'Oloron qui avait ses habitudes au café de la Poste,



105. Jean Mendiondou en 1945

un vétéran de la guerre de 1870, Paul Bouderon [107]. Il s'agissait d'un riche et influent négociant, conseiller municipal et membre du comité républicain qui sera, durant le conflit 14-18, le « parrain » de guerre de nombreux Poilus oloronais qui, affectueusement, le

considéraient comme leur « oncle ». Leurs lettres, envoyées du front à Paul Bouderon, seront publiées¹ en 1922 et nous renseignent, malgré la censure, sur l'état d'esprit de nos soldats.



106. Léon Mendiondou, oncle de Jean



107. Paul Bouderon, dit « Oncle Paul »

Jean Mendiondou, dans ses courriers, fait part à « l'oncle Paul » de sa volonté de « bouter hors de France tous les Alboches », et note bien sûr, « la boue, le froid, la pluie, ... les duels d'artillerie vraiment effrayants ». Le 21 décembre 1914, il évoque surtout « la nouvelle affreuse de Max Barthou [108] tué à Thann par un éclat d'obus ». Il ajoute aussi « J'ai pleuré avec tous ceux qui l'ont connu et approché ce grand gosse qu'était Max... J'ai passé mes deux derniers jours de Paris avec lui. Je l'ai accompagné dans ses démarches car il brûlait du désir de partir malgré ses 18 ans... ». En effet, Jean Mendiondou était secrétaire de Louis Barthou [109] avant la guerre et Max exigeait d'être envoyé sur le front car, disait-il à son père : « D'ailleurs, papa,

1. *Les neveux de l'oncle Paul*, Lettres de Béarnais à la Guerre, Oloron, imprimerie Marque, 22 rue Chanzy, 1922.



*108. Le fils de Louis Barthou, Max,
tué en 1914*



*109. J. Mendioudou,
secrétaire de
Louis Barthou*

être le fils du service de trois ans², cela me met dans l'obligation, tu comprends bien, d'en faire au moins trois fois plus que les autres ! ».

Louis Barthou acceptera la volonté de son fils et notera dans une lettre à un ami : « Max est encore au Grand Quartier Général où il ne veut pas rester. Il va partir dans quelques jours pour Thann, là, sur le front, dans l'action, en Alsace, il sera content. ». Neuf jours plus tard, Max sera tué par un obus allemand. Enfin, Jean Mendioudou n'oubliera jamais, comme la plupart des « neveux », de remercier « l'oncle Paul » pour son envoi : « L'andouille est arrivée en excellent état et elle est déjà mangée. Je l'ai partagée avec quelques amis méridionaux qui en ont apprécié toute la saveur... ».

2. Louis Barthou, président du Conseil en 1913, fera voter par l'Assemblée nationale et le Sénat « la loi des trois ans » de service militaire, contre deux auparavant.

Jean fit la guerre au 283^e Régiment d'infanterie. Deux fois blessé, deux fois cité³, il reçut la Croix de guerre et la Médaille militaire. Dans une lettre à l'oncle Paul, Georges Ferron⁴ souligne même que Jean Mendiondou, comme lui, « quitte parfois la tranchée pour aller défendre quelques pauvres diables en conseil de guerre » et qu'il a « été assez heureux, l'autre jour, pour sauver une tête très menacée ».

Après de brillantes études de droit, l'avocat Jean Mendiondou, remarqué par Louis Barthou, sera, dès 1909 puis en 1912 et 1913, secrétaire au cabinet du ministre. De 1920 à 1922 il fut son chef de cabinet au ministère de la Guerre. Il sera, à nouveau, sous-chef de cabinet de Barthou, alors au ministère de la Justice en 1926 et 1927⁵.

Le retour à Oloron et les premiers échecs

Une carrière importante donc dans les cabinets ministériels mais Jean Mendiondou, qui a déjà 45 ans, vise surtout un retour au pays. Son ambition est de devenir un élu du peuple, comme son modèle Louis Barthou, comme son oncle Léon Mendiondou. Il s'installe à Oloron dans l'immeuble familial, face au tribunal, et décide de se présenter aux législatives de 1928.

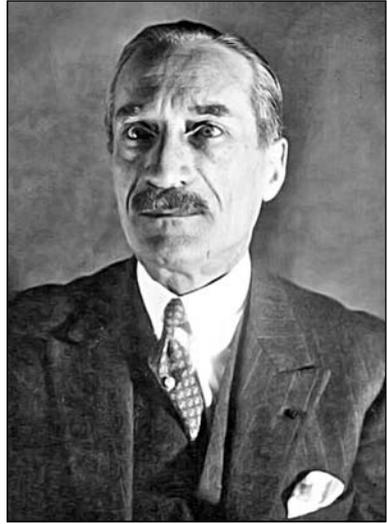
Coup d'essai étonnant car au premier abord insurmontable, mais c'est le style de ce baroudeur qui n'a peur de rien et aime les obstacles surtout s'ils sont élevés. Il s'inscrit bien sûr au Comité républicain local patronné de loin par Louis Barthou, devenu sénateur des 1922.

3. Le journal *Le Glaneur d'Oloron*, du 26 juin 1915 écrit : « Notre compatriote Jean Mendiondou, sergent brancardier au 283^e Régiment d'infanterie est porté pour la Croix de guerre et cité à l'ordre du régiment avec la mention suivante : a fait preuve depuis le début de la campagne de courage et de dévouement dans plusieurs circonstances difficiles, en particulier le 15 janvier 1915. Blessé le 21 septembre 1914 a rejoint le corps quelques jours après. Nos félicitations. ».

4. Georges Ferron, 1884-1918, avocat, membre du Groupe d'Action Laïque et Sociale, conseiller municipal en 1913.

5. *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la Troisième République*, CARHC, Presses Universitaires de Bordeaux.

Henri Lillaz⁶ [110] est désigné par le comité républicain mais le vote est entaché d'une irrégularité. En effet, il fallait rassembler sur son nom la moitié des inscrits pour être choisi mais en fait Lillaz n'avait obtenu que la moitié des présents. Jean Mendiondou maintiendra donc sa candidature. Pour gagner il fondera le journal *L'Alerte* où il mettra l'accent sur l'affairisme de Lillaz et sur le fait « qu'il ignore notre région et notre patois... ». Il ajoutera même, sachant que Barthou a désapprouvé sa démarche : « Que les grands chefs votent comme ils l'entendent mais n'aient pas l'outrecuidance de se figurer que leur geste est un geste de commandement auquel les électeurs doivent obéir aveuglément ». Jean Mendiondou sera bien sûr largement battu mais sa réaction montre bien sa ferme volonté d'être un jour député, quitte à rompre les amarres, au risque même de s'éloigner de Louis Barthou, le patron incontesté de la politique locale. La fortune de Lillaz, d'après les contemporains, jouera un rôle déterminant pour sa victoire, en 1928 comme en 1932, à cause de distributions systématiques d'argent et l'ouverture de comptes, dans certains cafés, au profit des électeurs !



110. Henri Lillaz, député d'Oloron

Jean Mendiondou récidivera aux municipales d'Oloron-Sainte-Marie de 1929 en faisant partie d'une liste de centre-gauche qui osera

6. Né en 1881 dans le département du Rhône, Henri Lillaz, avocat au barreau de Paris, devint collaborateur de Louis Barthou en 1904. Il se fixa en Béarn où son frère Jean, ingénieur principal du réseau des Chemins de fer du Midi, s'occupait de la construction de la ligne Pau-Canfranc. Conseiller général d'Accous en 1919, il fut élu député contre le radical-socialiste Sarrailh en 1928 et 1932. Industriel, homme d'affaires, grand propriétaire, il était aussi le directeur politique de nombreux journaux locaux (*L'Écho d'Oloron*, *L'Indépendant des Basses-Pyrénées*).

défier le maire sortant, Maître Gabe et son équipe composée de huit industriels, quatre négociants et douze anciens combattants. Cette dernière sera élue en totalité et Jean Mendiondou n'arrivera qu'en sixième position avec 752 voix. Un résultat en somme honorable qui l'encourage plutôt à persévérer.

Le maire, Amédée Gabe, après son décès en 1932 dû à un accident de voiture, sera remplacé par Joseph Vigneau [111]. « Un brave type mais inopérant » pensaient beaucoup de gens, « dilettantisme et manque de méthode » ajoutaient certains observateurs ! Une boutade faisait même fureur à l'époque : « Les bureaux de la mairie sont plus couverts de poussière que de dossiers »⁷.

En tout cas, l'immobilisme de cette municipalité durant la crise de 1929 va lui coûter très cher, comme nous le verrons plus loin. En effet, à deux reprises, en 1933 et en 1935, elle refusera la Caisse de chômage proposée par le syndicat unitaire du textile.



111. Joseph Vigneau, maire d'Oloron

Maire d'Oloron et député du Front Populaire

Pour les municipales de 1935 le maire, Joseph Vigneau, tenta bien de rallier à lui Jean Mendiondou et ses amis pour compléter sa liste qui avait connu trois défections mais le challenger avait bien sûr d'autres ambitions : il voulait être maire et non adjoint, il souhaitait une autre façon de travailler, il avait des projets !

7. Citations extraites de l'excellent mémoire universitaire de Léon-François Carrère-Gée, *Oloron-Sainte Marie 1935-1940, Étude de l'activité municipale*. Pau, 1980.

Il y avait donc en présence :

- une liste complète qui se proclamait "apolitique" avec le maire sortant, Joseph Vigneau ;
- une liste de douze candidats, membres des Partis communiste et socialiste, conduite par Jean Béguerie et Jean Mazou [112]. Elle n'avait pas de programme bien défini mais elle était surtout très critique sur le bilan du maire sortant ;
- une liste de quatorze volontaires avec à sa tête Jean Mendiondou, le libraire Maysonnave, l'avocat Ferdinand Lafargue... soutenue, sans participation, par le Parti radical-socialiste.



112. Jean Mazou, syndicaliste, homme politique, « brigadiste » et résistant d'Oloron

Seule cette dernière proposait un vrai programme avec notamment la réalisation d'une Caisse de chômage, (« promesse échevelée » dira Joseph Vigneau), la création d'un bureau municipal de placement et la fin de l'apolitisme puisque Jean Mendiondou s'engageait « à défendre résolument les institutions républicaines contre toutes les formes de fascismes ».

Vigneau avait pour lui les journaux locaux (*Le Patriote, l'Indépendant des Basses-Pyrénées, l'Écho d'Oloron*), les anciens combattants (l'UNC de Falcucci), le syndicat des industriels, la majorité du clergé... et le député Henri Lillaz.

Sûr de sa victoire, la liste Vigneau fera une campagne très discrète, contrairement à Jean Mendiondou qui profitera de l'occasion pour faire du *Glaneur* son journal de campagne.

Au 1^{er} tour, le 5 mai 1935, la liste Vigneau acquit huit élus et une moyenne de 931 voix ; la liste Mendiondou n'obtint qu'un seul siège (Jean Mendiondou) avec une moyenne de 816 voix ; la liste Béguerie

n'aura aucun élu malgré une moyenne de 447 voix. Cette dernière va se retirer sans donner de consigne de vote. Elle se déclare néanmoins contre la liste de Vigneau tout en précisant qu'elle n'avait aucune confiance dans celle de Jean Mendiondou. Ses électeurs, eux, ne seront pas de cet avis et choisiront massivement Jean Mendiondou.

Ainsi, au 2^e tour, le 12 mai, on assistera à la victoire surprise de la liste de Jean Mendiondou qui s'octroiera les 14 sièges en ballottage. C'est bien sûr la promesse de la « Caisse de chômage » qui avait fait la différence et qui permettra, le 19 mai, à Jean Mendiondou, de devenir enfin maire d'Oloron [113]. C'était le premier succès électoral de cet homme obstiné et déterminé.



113. J. Mendiondou, 1^{er} à droite, maire d'Oloron en 1935

Il était bel homme de sa personne, élancé, séduisant, d'un abord agréable, d'une grande éloquence et d'une extraordinaire capacité de travail. Ses ennemis disaient de lui qu'il était autoritaire et intransigeant tout en reconnaissant qu'il réussissait, le plus souvent, tout ce qu'il entreprenait.

Léon-François Carrère-Gée ajoute pertinemment : « Les projets seront conduits à terme avec acharnement et ténacité par cet homme qui se voue avec sérieux et application aux missions que lui donnaient les élections... La présence à la tête de la ville d'un maire ardent et batailleur entraîne des luttes acharnées et rudes qui se traduisent parfois par des violences physiques... la neutralité, l'indifférence n'existent plus... tous les Oloronais prennent position pour ou contre le Maire ».

Il est vrai que Mendiondou était un battant, l'homme du mouvement et des changements ; trop sans doute pour une majorité municipale modérée, timorée même et surtout bien hétéroclite. Il faut dire que Mendiondou le notable, fils de notable et disciple du centriste Louis Barthou, devenait maintenant un homme de gauche, un antifasciste et bientôt même un député du Front populaire ! C'en était trop pour beaucoup : il était un traître pour les colistiers de Vigneau mais il allait trop loin aussi pour quelques-uns de sa majorité qui, sans retard, vont décider de le quitter pour rejoindre l'opposition municipale.

Jean Mendiondou, nous l'avons déjà vu plus haut, voulait aussi devenir député. Il se présentera donc à nouveau, en 1936, aux législatives qui verront la victoire du Front Populaire. Il sera candidat pour un petit parti, la Gauche indépendante, contre le sortant et, déjà, son adversaire en 1928. Henri Lillaz en effet se représente mais cette fois sans le soutien indispensable et déterminant de Louis Barthou, assassiné avec le roi de Yougoslavie en octobre 1934 à Marseille. Lillaz arrive néanmoins en tête au premier tour mais recule fortement. Il perd 1 000 voix par rapport à sa réélection de 1932 et Jean Mendiondou arrive, lui, largement en tête à Oloron-Sainte-Marie avec 937 voix contre 704 à son principal concurrent. Parvenu en 3^e position avec 2 833 voix, Albert Lombard se désiste en faveur de Mendiondou tandis que les candidats du Front Populaire, le socialiste et le communiste, qui totalisent 1 445 suffrages, ne donnent pas de consigne de vote.

Pour le second tour, la campagne ardente de Jean Mendioudou lui permettra de gagner 3 661 voix et donc de remporter la victoire⁸ de... deux voix ! 6 880 suffrages contre 6 878 ! [114-115]



114. Manifestation à Oloron pour fêter la victoire du Front Populaire, le 3 mai 1936



115. J. Mendioudou élu. La Une du Glaneur d'Oloron du 7 mai 1936

8. Lillaz intenta un recours devant la Chambre des Députés puisqu'il n'y avait pas alors de Conseil Constitutionnel. Sa demande fut plaidée par Paul Reynaud tandis que Mendioudou assura lui-même sa défense et l'emporta. Sa courte victoire de 2 voix fut confirmée.

Il rejoindra, à l'Assemblée Nationale, la coalition du Front Populaire et il soutiendra le programme de réformes sociales proposées par le Président du Conseil Léon Blum. Cependant, localement, la gauche (PS, PC) se méfiait encore de ce notable, « otage des patrons locaux » dira même le Parti communiste mais « otage du PC » proclamera la droite.

Ce fort virage à gauche entraînera à nouveau la démission de deux conseillers municipaux et la majorité municipale ne tiendra plus qu'à une seule voix. C'est pourquoi, le 8 novembre 1938, le maire proposera une démission d'ensemble aux conseillers municipaux. Ces derniers, trop heureux de cette initiative, accepteront le défi en espérant bien sûr se débarrasser enfin de ce perturbateur, de cet « apprenti dictateur » !

Pour le maire, c'est un véritable quitte ou double, un pari courageux mais téméraire car déjà l'année précédente son ambition effrénée l'avait poussé à se présenter aux cantonales d'Oloron-Est, l'ancien fief de son oncle Léon. Or, il avait été battu par le docteur Fauchay.

Presque tous les observateurs attendaient une sanction des électeurs. C'était aussi l'avis et le souhait des journaux locaux et des notables.

Deux listes seulement seront en présence :

-celle de Vigneau, renforcée par deux démissionnaires de la liste sortante, Maysonnave et Abadie ;

-celle de Mendiondou, marquée à gauche cette fois, avec notamment la présence du socialiste Jean Béguerie et le soutien de son parti.

Le Parti communiste, lui, ne présentera pas de candidats et ne fera aucune déclaration.

Pour la première fois à Oloron, on allait assister à une bataille gauche/droite avec une campagne courte, violente, passionnée... « contre l'otage des cocos, le dictateur, le traître »... répétait la droite. Regardez mon bilan, répondra simplement le sortant avec pour slogan « Électeur souviens-toi... » tout en pensant, en lui-même, que c'était sans doute son dernier combat.

Au soir du premier tour, c'est la divine surprise pour les uns, la catastrophe inattendue pour les autres : la liste de Mendiondou a

dix-sept élus et celle de Vigneau deux seulement : Vigneau et Foix. De plus, au deuxième tour, les quatre postes à pourvoir sont attribués à l'équipe de Mendiondou qui totalise ainsi 21 élus sur 23 [116]. Un triomphe d'autant plus apprécié qu'il était quasiment inespéré. Mendiondou est élu maire, Albert Lombard et Ferdinand Lafargue seront ses adjoints.

The image shows a newspaper masthead for "LE GLANEUR D'OLORON" and a notice for a municipal election. The masthead includes the title "LE GLANEUR D'OLORON" in large bold letters, with "PARAISANT LE JEUDI" below it. There are three columns of text: "ON S'ABONNE" with subscription rates, "ADMINISTRATION ET REDACTION" with contact information, and "TARIF DES ANNONCES" with rates for judicial, ordinary, and legal notices. Below the masthead is a large notice titled "La Nouvelle Municipalité" announcing the election of M. Mendiondou as mayor and MM. Albert Lombard, Lafargue, and Lahargue as adjoints, dated December 29, 1938. To the right of this notice is another section titled "Le nouveau Conseil M" which discusses the approval of the budget and the resignation of a council member.

LE GLANEUR D'OLORON
PARAISANT LE JEUDI

ON S'ABONNE Bureau du Journal, 22, rue Louis-Barthou PRIX D'ABONNEMENT 1 an (département et limitrophes) 13 fr. France et colonies 14 fr. Etranger 32 fr. 50	ADMINISTRATION ET REDACTION A Oloron, 22 bis, rue Louis-Barthou Téléphone : 268 On reçoit les annonces, à Paris: Agence HAVAS, 62, rue de Richelieu, dans toutes les agences de publicité et au bureau du journal. Chèques Postaux Bordeaux 317.98	TARIF DES ANNONCES Judiciaires 3 fr. 00 Ordinaires 1 90 Reclames 2 25 Les annonces légales et judiciaires peuvent être insérées dans le Glaneur d'Oloron par tout le département.
---	---	--

La Nouvelle Municipalité
M. Mendiondou est élu Maire
MM. Albert Lombard, Lafargue
et Lahargue, Adjoints
Séance du 29 Décembre 1938

Le nouveau Conseil M
approuve le Compte Ad
et vote le Budget
et le Budget Primitif de
de recettes
Séance du
Tous les Conseillers répondent
l'appel de leur nom, sauf MM. Vign
Foix dont la démission a été accep
Le Conseil siègera donc désormais
21 conseillers. Le compte adminis
de M. le maire devant être discu
dernier passe la présidence à M. M

116. 1938, victoire aux municipales : Mendiondou est élu maire

La politique sociale et l'aide aux réfugiés

La municipalité se remet par conséquent au travail pour finaliser les nombreux chantiers entrepris dès 1935, notamment dans le domaine social. Mendiondou tiendra toutes ses promesses, en particulier celle que son adversaire Vigneau considérait comme la plus « échevelée » et qu'il avait imprudemment rejetée à deux reprises : la Caisse de chômage. Cet organisme sera strictement municipal et le maire refusera même la présence « du délégué des chômeurs », Jean Mazou, l'infatigable militant ouvrier qui bientôt allait quitter Oloron pour rejoindre les brigades internationales en Espagne. La Caisse de

chômage aura son siège au Palais de justice⁹ comme son complément indispensable, le Bureau de placement. Les chômeurs, environ une centaine au début, recevront une allocation sept jours sur sept et pour un temps illimité mais, en contrepartie, devront assurer des heures de travail pour l'entretien des bâtiments communaux. Plus de la moitié des chômeurs aidés seront des étrangers, essentiellement des Espagnols. C'était au départ une lourde charge pour les finances municipales mais l'État remboursait ensuite environ 70% des dépenses.

Jean Mendioudou souhaita aussi mettre en place un Conseil des Prudhommes dès 1936 mais n'obtint le feu vert du gouvernement qu'en 1938. Les douze délégués, six patrons et six ouvriers, chargés d'examiner les conflits du travail se réunissaient aussi au Tribunal.

Durant les longues grèves [117] de l'été 1936, Jean Mendioudou, député du Front Populaire, tenta de garder un certain équilibre dans



117. Les grévistes de l'usine Bedat. Le 5^e en partant de la gauche, au premier rang : Jean Mazou.

9. D'après Pierre Claverie, le maire se fit un plaisir d'expulser du lieu l'Association d'anciens combattants (UNC) de « son ennemi » Joseph Falcucci. Ce qui déplut fortement à ses colistiers et anciens combattants Pierre Abadie, Michel Angays et Victor Maysonnave.

les conflits entre ouvriers et patrons. La grève de l'usine Bedat en est un bon exemple car le maire, tout en aidant le syndicat, tenait aussi au respect de la loi. En effet, les grévistes avaient formé des piquets de grève et empêchaient les marchandises de sortir de l'usine malgré la volonté du patron. L'écharpe tricolore autour du cou, Jean Mendiondou fit appliquer la décision de la justice, cautionna l'intervention de la police et, le 2 septembre, les camions de marchandises purent enfin quitter l'usine [118]. La CGT stigmatisera le maire, ce qui

La Grève de l'usine Bédat est terminée

.....

Hier mardi 6 octobre se sont réunies à la Préfecture, sous la présidence de M. le Préfet, les délégations patronales et ouvrières d'Oloron afin d'examiner le conflit de l'usine Bédat.

Etaient également présents :

M. Mendiondou, Député-Maire d'Oloron ; M. Peypoudat, Inspecteur du travail ; M. Barroumes, Secrétaire de l'Union des Syndicats Confédérés de l'Adour.

Un accord a pu être signé qui a mis fin à une grève ayant pris naissance il y a près de deux mois.

Voici le texte de l'accord qui a été signé dans la soirée :

**Accord mettant fin au conflit
des Etablissements Bédat à Oloron**

Entre :

M. Bédat, fabricant d'espadrilles, à Oloron, assisté du bureau de la Chambre Syndicale Patronale d'Oloron, d'une part,

M. Mendiondou, Maire d'Oloron, assisté du Secrétaire de l'Union des Syndicats Confédérés de l'Adour, d'autre part,

118. Le Glaneur annonce la fin de la grève à l'usine d'espadrilles Bedat

n'empêchera pas ce dernier de faire allouer, le 19 septembre, une subvention de 1 000 francs en faveur des chômeurs. Au mois d'avril 1937, Mendiondou persista en faisant voter, malgré certains de ses conseillers, la prise en charge par la municipalité du local de la CGT pour la somme respectable de 4 000 francs. Cette fois le syndicat ne se fit pas prier pour féliciter le maire et noter que « la chose n'avait pas été facile mais le vote fut enlevé savamment par Jean Mendiondou

qui a des qualités incontestables de diplomatie et de stratégie ». La CGT conclura son éloge en notant « nous sommes convaincus que les intérêts de la classe ouvrière sont entre de bonnes mains ».

Cette politique sociale sera systématiquement poursuivie au bénéfice des enfants, des indigents et des petites gens avec par exemple des aides régulières à la caisse des écoles, aux malades, aux familles nombreuses, aux employés municipaux mobilisés en 1939 mais qui continueront à percevoir leurs salaires. L'édile n'oublia pas les enfants pauvres des écoles privées mais, dans ce cas, il dut essuyer les protestations indignées du PS, du PC et de la CGT.

Avec Jean Mendiondou l'aide sociale avait bien pris son envol à Oloron puisqu'elle représentait maintenant entre 12 et 15% du budget de la ville.

L'année 1939 sera la période de tous les dangers, de tous les problèmes difficiles à assumer et surtout à régler pour une ville aux pieds des Pyrénées. Je veux bien sûr évoquer ainsi la guerre civile espagnole qui débuta en réalité avec le coup d'état du 18 juillet 1936.

La frontière sera fermée dès le 23 juillet, ce qui entraîna des difficultés pour les entreprises locales qui utilisaient la laine d'Espagne et donc une nouvelle augmentation du chômage.

Dès le début de l'année 1939, la victoire des Franquistes sur les Républicains entraînera la *Retirada*, c'est-à-dire l'afflux de près de 500 000 réfugiés au nord des Pyrénées. Le 9 février c'est un convoi de 757 militaires espagnols qui arrive, d'autres encore suivront les jours suivants [119]. Que faire puisque rien n'avait été prévu ? D'où l'idée de l'État de construire un camp pour les accueillir dans les Basses-Pyrénées aussi, à Ogeu ou à Gurs. Cette intention souleva un véritable tollé et les oppositions furent nombreuses contre ce que certains appelaient déjà « la canaille républicaine ». Le député Jean Mendiondou, pour des raisons humanitaires, se déclara, lui, favorable à la construction d'un centre d'accueil, ce qui déclencha la fureur

Les trois parlementaires béarnais qui ont dit « non » au maréchal Pétain

du journal de la droite locale, *L'Echo d'Oloron*, qui l'accusera même de vouloir naturaliser en masse ces soldats « pour qu'ils votent pour lui » ! Finalement, l'élu obtiendra gain de cause avec la construction du camp à Gurs [120].



119. J. Mendiondou, de dos avec manteau et chapeau, accueille les réfugiés espagnols



120. J. Mendiondou favorable à la construction du camp de Gurs

Au niveau national, le député Jean Mendiondou fera même partie d'une commission de contrôle sur l'hébergement des Espagnols et il interpellera d'ailleurs à l'Assemblée Nationale le ministre des Affaires étrangères.

Pour la commune d'Oloron-Sainte-Marie les réfugiés civils sont secourus par la population (syndicats, partis politiques, personnes privées) et par la municipalité qui organise la réception de plus d'un millier de personnes avec hébergement sous le carré de la Halle, dans les hôtels et chez les particuliers. Des milliers de repas sont servis tous les jours et le maire fait même organiser une tournée des médecins pour s'occuper des nombreux malades.

Après l'accueil, c'est le problème du retour des exilés qui allait se poser puisque la guerre civile était terminée et que le général Franco avait, disait-on, donné toutes les garanties. Pour le gouvernement Daladier, il était temps de rapatrier tous les réfugiés sauf ceux qui, par leurs actions dans le conflit, étaient maintenant en danger. Ceux-là seuls pourraient bénéficier du droit d'asile. Le préfet était chargé d'agir vite et se démena sans compter, mais à Oloron il y aura très peu de volontaires pour rentrer en Espagne. De plus le sous-préfet Jean Fel¹⁰, nommé en 1937 par Léon Blum, et le Maire d'Oloron ne faisaient pas de zèle bien au contraire. De son côté le nationaliste Falcucci exigeait aussi le départ immédiat de tous les Espagnols. Le 4 novembre 1939 le préfet des Basses-Pyrénées, furieux, faisait le point sur le retour des réfugiés : à Bayonne, ils étaient tous rentrés, à Pau, il en restait 25 et à Oloron, il y en avait encore 350 ! Le journal *L'Écho d'Oloron* continuera à tonner contre la seule municipalité des Basses-Pyrénées qui nourrit et loge des réfugiés espagnols. Le conseiller général, le docteur Fauchay, voulait quant à lui voir sa ville faire place nette avant l'arrivée des réfugiés du Nord de la France. En fait, de nombreux Espagnols resteront à Oloron-Sainte-Marie et certains se souviennent encore aujourd'hui de l'attitude courageuse du maire et du sous-préfet.

10. Il sera rapidement muté à Villeneuve-sur-Lot pour « désobéissance ».

Je laisse la conclusion à L.-F. Carrère-Gée : « Pour sa part, Mendiondou a évité finalement à un bon nombre de réfugiés [121] récalcitrants, un retour dangereux en Espagne. En bafouant sournoisement l'autorité préfectorale il enregistre un succès momentané ».



121. J. Mendiondou sera « toujours aux côtés des réfugiés espagnols »

Ainsi Mendiondou s'était engagé pleinement aux côtés des Espagnols, quitte en plus à contredire sa majorité municipale qui pensait qu'on ne pouvait pas concilier l'effort de guerre et l'aide aux exilés étrangers. En effet, les conseillers municipaux demandèrent une réunion extraordinaire du Conseil et, durant la séance, le 3^e adjoint réclama le départ vers l'Espagne de tous les nouveaux venus, excepté les miliciens qui s'engageraient dans l'armée française. Le 2^e adjoint se déclara d'accord tout en réclamant des garanties supplémentaires à l'état espagnol. Le maire, vu le contexte qui lui était unanimement défavorable, se tut. Il vota même avec sa majorité mais en réalité il va persévérer dans son travail de sappe en faveur des réfugiés. Ses valeurs en somme passaient avant la démocratie formelle, c'est-à-dire le vote de son propre conseil municipal.

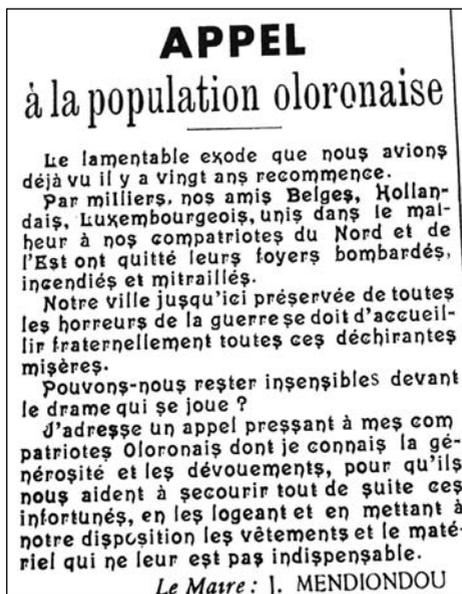
La *Drôle de Guerre*, à partir de septembre 1939, va paralyser une grande partie de l'économie locale et la Caisse de chômage devra s'occuper, pendant plusieurs mois, de près de 500 demandeurs d'emploi. La municipalité distribuera aux plus nécessiteux des galoches, des bérêts, des stères de bois et permettra, en outre, la création de jardins ouvriers sur les terrains communaux.

Après le départ d'une partie des réfugiés du Sud, c'est maintenant ceux du Nord qu'il faut recevoir, à partir du 10 mai 40. Fuyant la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et la France septentrionale, ils seront des milliers à arriver en Béarn [122] et la population oloronaise, en quelques semaines, verra doubler le nombre de ses habitants. Le Maire lancera un appel [123] pressant à la générosité de ses administrés les plus fortunés, réquisitionnera des locaux, aidera les associations caritatives, fournira les lits nécessaires, fera servir des repas sous le carré de la Halle et ouvrira, de plus, un centre médical¹¹.



122. Les réfugiés français, belges... rue Chanzy
(aujourd'hui Barthou)

11. *Le Glaneur d'Oloron* du 3 octobre 1940, sous le titre « Oloron et les réfugiés », présente le rapport de M. Mendiondou, député-maire, à la séance du conseil municipal du 28 septembre 1940 : « Nous avons reçu et hébergé 3 917 réfugiés qui ont fait leur déclaration à nos services. Il faut ajouter à ce chiffre impressionnant 800 belges et 1 500 personnes originaires de notre ville et de la région... En réalité, c'est près de 6 000 personnes qui sont venues s'ajouter à la population sédentaire oloronaise... Nous avons été amenés à créer un centre médical dans les locaux de l'ancienne Bourse du travail... La moyenne des consultations journalières a été de 50... dans la clinique de l'hôpital nous avons installé une maternité... et six accouchements ont eu lieu ».



123. Dans *Le Glaneur*, l'appel du maire à la population

Refuser la disparition de la République

Ces années 1939-40 furent à l'évidence des années terribles et le comportement toujours courageux, toujours humaniste et parfois minoritaire de Jean Mendiondou nous permet de mieux cerner le personnage et ses valeurs qui seront déterminantes, le 10 juillet 1940, lorsqu'il faudra s'opposer au Maréchal Pétain.

Dès le 10 juin 1940, c'est un gouvernement français divisé qui abandonne Paris pour Bordeaux. Il y a ceux qui, avec le président du Conseil Reynaud et le général de Gaulle, veulent continuer le combat avec notre alliée l'Angleterre. Pour eux, l'armée doit capituler et les pouvoirs publics, parlementaires et gouvernement, rejoindront Alger pour continuer la guerre à partir de l'empire colonial français. Il y a aussi ceux qui, avec le maréchal Pétain et le général Weygand, veulent arrêter les combats pour signer un traité de paix avec Hitler.

Les premiers refusent l'armistice et commencent à préparer le transfert vers l'Afrique : un bateau, le *Massilia*, partira d'ailleurs de Bordeaux avec des militaires et surtout 27 parlementaires. Le gouvernement devait suivre plus tard à partir de Port-Vendres...

Le 16 juin, c'est le coup de théâtre justement au Grand Théâtre de Bordeaux : Paul Reynaud, se sentant minoritaire, démissionne et est immédiatement remplacé par son vice-président, le maréchal Pétain. Ce dernier change radicalement de politique et demande aux Allemands les conditions de l'armistice. Le lendemain 17 juin, le général de Gaulle quitte Bordeaux pour Londres d'où il lancera son fameux appel aux français. Le même jour, le Maréchal proclame à la radio « il faut cesser le combat » et forme un gouvernement d'Union Nationale avec de très nombreux militaires, mais aussi 2 socialistes qui avaient reçu le feu vert de Léon Blum. Il faut dire qu'au mois de juin 1940 l'écrasante majorité des français souhaitait la fin de la guerre et soutenait fortement le maréchal Pétain, le vainqueur de la bataille de Verdun durant la Grande Guerre.

Le 22 juin, Hitler dictait ses conditions draconiennes : les 3/5 de la France seront occupés, les 1 500 000 prisonniers ne seront pas libérés... « La France est livrée, pillée, asservie » dira le général de Gaulle sur les antennes de Radio Londres tandis que le maréchal Pétain signait l'armistice et entreprenait la réorganisation de la France. Pour lui c'était la République parlementaire qui était responsable de la défaite. Elle devait donc disparaître. Pour arriver à ses fins il va procéder légalement. Il n'y aura donc pas de coup d'état, ni de coup de force. Il va simplement demander aux parlementaires français la permission de les voir disparaître. Ce à quoi ils vont consentir massivement comme nous allons le constater. Les députés avaient été élus au mois de mai 1936 (c'était la Chambre du Front Populaire !) et auraient dû être renouvelés en 1940 mais, « compte tenu du contexte militaire », le président du Conseil Daladier les avait prorogés, ainsi que les Sénateurs, jusqu'au mois de juin 1942.

Le gouvernement du maréchal Pétain évacua Bordeaux puisque l'armée allemande, suivant les conditions d'armistice, devait occuper toute la façade atlantique. Son choix se porta sur la station thermale de Vichy à cause de ses importantes disponibilités hôtelières.

Conseillé par Pierre Laval, le maréchal Pétain va organiser son nouveau pouvoir en deux temps :

- 1^{ère} étape, convoquer les parlementaires afin de réviser la Constitution conformément aux règles fixées en 1875 ;
- 2^e étape, créer un nouveau modèle politique, l'État français, et élaborer une nouvelle constitution avec d'autres valeurs : Travail, Famille, Patrie à la place de Liberté, Égalité, Fraternité. La première phase se concrétisera le 10 juillet 1940, la deuxième restera inachevée : il y aura bien un État autoritaire, mais pas de Constitution.

Voyons le déroulement des événements

Alertés par les radios, les députés arrivent nombreux [124] malgré une France occupée et d'innombrables difficultés. Conscients de leurs devoirs, ils veulent tous être présents. Malgré tout il y a des absents :



124. Les parlementaires à Vichy

ceux partis sur le *Massilia* et les députés communistes, suspendus à cause de leur soutien au pacte germano-soviétique.



125. *Gaston Manent à la population*

Le député d'Oloron, nous le savons grâce au témoignage du député radical-socialiste des Hautes-Pyrénées, Gaston Manent [125], arrive avec sa voiture personnelle et fait même du covoiturage en faveur de son collègue bigourdan. Sur la route, ils croisent des milliers de Français affolés qui fuient les zones dévastées. Ils arrivent à Vichy le dimanche 7 juillet, se logent difficilement et, très vite, vont aux renseignements. Comme tous les élus, nos deux pyrénéens ne doutent pas des capacités du vieux Maréchal. Anciens combattants de 14-18, ils lui font

confiance d'autant plus qu'il est cautionné par des hommes respectés tels que le Président de la République, Lebrun, le Président du Sénat, Jeanneney, le Président de la Chambre des Députés, Herriot. Malgré tout, ils prennent aussi conscience de la lourde atmosphère qui règne à Vichy : l'armée allemande est toute proche et certains la disent même prête à intervenir ; l'armée française, elle, a un chef, le général Weygand, qui méprise les parlementaires et proclame partout qu'il faut changer de système politique. Proches de la gauche, tous les deux apprennent que derrière Pétain il y a surtout l'inquiétant Pierre Laval qui vient de menacer ouvertement Léon Blum en lui promettant notamment l'interdiction du journal des socialistes, « le Populaire ». Ils découvrent enfin que la ville est surveillée par les bandes fascistes de Doriot. Le moral était donc en berne d'autant plus que leurs collègues combattants, venus du Nord de la France, leur racontent les destructions des villes, la supériorité écrasante du matériel allemand et l'incapacité évidente de notre commandement.

Malgré tout, nos deux députés, d'abord ébranlés, ne se laissent pas abattre. Après avoir pris connaissance des propositions liberticides de Pierre Laval, Gaston Manent prend l'initiative et, dès le lundi 8 juillet, réunit « deux douzaines de députés radicaux » y compris Jean Mendiondou et leur propose de réfléchir à une motion pour contrecarrer le projet de loi du gouvernement. Le petit groupe de contre-attaque charge Vincent Badie, député de l'Hérault et excellent orateur, un peu plus à droite mais aussi beaucoup plus connu et diplomate, de rédiger le texte qui devra être distribué le jour du vote et soumis à l'approbation des élus.

En voici la partie essentielle : « ...*Ils (les parlementaires) se refusent à voter un projet qui non seulement donnerait à certains de leurs collègues un pouvoir dictatorial mais aboutirait inéluctablement à la disparition du régime républicain. Les soussignés proclament qu'ils restent plus que jamais attachés aux libertés démocratiques pour la défense desquelles sont tombés les meilleurs fils de notre patrie* ».

Rapidement d'autres parlementaires se joignent à eux, notamment le député de la « gauche-indépendante » des Basses-Pyrénées, Delom-Sorbé. Ils sont maintenant 27 prêts à soutenir une déclaration [126a-126b] qui refuse la disparition de la République. Une délégation de trois parlementaires (Badie, Manent et Roy) se rend auprès du président Jeanneney qui leur promet l'inscription de leur texte à l'ordre du jour. Écoutons Gaston Manent : « *Le mercredi 10 juillet, à partir de 14h, aidé de Mendiondou, je distribuais au Grand Théâtre le texte de la motion, sous les regards tantôt hargneux, tantôt moqueurs des hommes de Laval. Comme nous nous attendions à des manœuvres, nous prîmes les précautions suivantes : nous demandâmes à Badie de s'asseoir au premier rang, tandis que nous nous répartissions, par petits groupes, dans la salle, pour aider notre orateur à remplir sa mission.* »

Maintenant, il voulut donner la parole à ceux qui avaient présenté des motions. Les mêmes hurlements retentirent : « *Aux voix !, aux voix !* ». Le Président consulta donc l'Assemblée qui supprima la discussion sur les motions.

On passa donc au vote. Gaston Manent raconte : « *Le moment venu, nous réclamâmes, pendant de longues minutes, la parole pour Badie que les huissiers immobilisaient en haut des marches de l'escalier conduisant à la tribune. Les collègues présents à l'Assemblée Nationale se rappellent ce vacarme pendant le colloque qui s'établit entre le Président Jeanneney et M. Buisson, directeur de la manœuvre. Finalement, l'équipe Laval l'emporta : aucun orateur inscrit ne put prendre la parole. La salle s'étant vidée pendant la suspension de séance qui suivit le vote, une dizaine de collègues décidèrent d'accueillir le résultat du scrutin qu'il savait écrasant pour l'opposition par les cris de "Vive la république". La majorité répondit par le cri de "Vive la France". Pour nous, les opposants, la France et la république ne font qu'un* ».

Vincent Badie, à son tour, raconte les mêmes événements :

« *Je m'étais placé dans les premiers rangs face au président et quand le moment fut venu, j'ai levé la main pour demander la parole, puis je me suis approché de la tribune. L'auditoire était déchaîné. La majorité, dont l'opinion était déjà faite, manifestait violemment son désaccord quant à mon intervention. Mes amis, minoritaires, applaudissaient. Je me suis senti envahi par une émotion intense, une angoisse énorme. Mon cœur se mit à battre comme si j'allais défaillir. Après avoir gravi quelques marches, j'allais accéder à la tribune quand on m'a empêché de l'atteindre. Le député Fernand Buisson n'a pas craint de me prendre par le pan de la veste et, avec l'aide des huissiers, de me faire descendre de l'estrade.* »

J'ai déjà expliqué comment on en était arrivé à ce résultat (570 oui et seulement 80 non). La peur, l'angoisse, la vénération du Maréchal,

etc. A tout cela, malheureusement il faut aussi ajouter la passivité ou l'absence des grands hommes politiques. La plupart étaient présents mais aucun n'a pris la parole :

Lebrun, Président de la République, silence

Herriot, Président de l'Assemblée, silence

Jeanneney, Président du Sénat, pire que le silence

Léon Blum, leader des socialistes, silence

Bien sûr certains étaient absents, notamment Georges Mandel, parti sur le *Massilia*.

Quand les chefs sont silencieux et les leaders discrets se sont des seconds couteaux courageux comme Badie, Manent ou Mendiondou qui doivent prendre les initiatives nécessaires mais le résultat, dans ces conditions-là, ne peut pas être à la hauteur de l'évènement.

Analysons rapidement le vote

Qui a voté oui : la droite presque unanimement (255) ; la gauche massivement (294).

Qui a voté non : la gauche essentiellement (73) ; la droite très faiblement (7).

Voici les scores suivant certains partis politiques :

Parti socialiste : 90 oui / 36 non, dont Léon Blum

Parti Radical-socialiste : 171 oui / 27 non, dont Jean Mendiondou qui peut être considéré comme le premier résistant oloronais¹²

Gauche Indépendante : 5 oui / 6 non, dont Maurice Delom-Sorbé.

Parmi les sept non de la droite, Auguste Champetier de Ribes.

On peut noter que le département des Basses-Pyrénées [127], avec 3 non et 5 oui, réalise un score presque honorable en comparaison du résultat global. Pour le seul Béarn, 3 non contre 2 oui : de Lestapis et Tixier-Vignancour [128].

12. C'est le général de Gaulle qui parla, à propos des Quatre-vints, « des premiers résistants » français.

Le 10 juillet 1940 marque donc la fin de la III^e République. Dès le lendemain, trois actes constitutionnels donneront naissance à l'État Français.

<p>Vote de nos Députés</p> <p>ONT VOTÉ POUR :</p> <p>MM. DELZANGLES, TIXIER-VIGNAN-COUR, YBARNEGARAY, députés ; BERARD et LISSAR, sénateurs.</p> <p>ONT VOTÉ CONTRE :</p> <p>MM. DELOM-SORBÈ, MENDIONDOU, députés ; CHAMPETIER DE RIBES, sénateur.</p> <p>N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :</p> <p>MM. DE CORAL, DE LESTAPIS, députés,</p> <p>■■■■■■■■■■</p>
--

127. Le vote des parlementaires des Basses-Pyrénées



128. Jean-Louis Tixier-Vignancour, député d'Orthez, a voté oui, comme L. Bérard et J. Yarnégaray

Le maire déchu entre en résistance

Beaucoup de députés étaient aussi maires comme Jean Mendiondou ; ils reviennent donc dans leur Hôtel de ville avec la volonté d'aider leurs électeurs à faire face à une situation désespérante notamment celle des réfugiés (voir note 10). Le gouvernement les contraindra à changer la devise de la République par le slogan de l'État français : Travail, Famille, Patrie. Ils doivent aussi devenir des agents zélés de la nouvelle politique. Beaucoup obéissent, d'autres rusent. À Oloron, un conseiller municipal, le docteur Dufilho [129], refusera dorénavant de siéger avec un maire qui a dit non au Maréchal. Jean Mendiondou, malgré les pressions et les menaces, refusa de démissionner. Il fit le dos rond, laissa même passer une motion de « *confiance au maréchal Pétain* », contresigna enfin un arrêté de Laval prévoyant « *l'internement des communistes* »...mais rien n'y fit, son destin était tracé : plus de



129. Administrateurs de la Caisse d'Epargne d'Oloron.
Au centre, Jean Mendiondou ; au 2^e rang, à droite, le docteur Dufilho

la moitié des députés-maires qui avaient voté non le 10 juillet seront rapidement sanctionnés. C'est le cas du maire d'Oloron qui, dès le 2 décembre [130], sera destitué par décret. Il est remplacé par une « *délégation spéciale* » présidée par l'industriel Paul Dabadie et qui comprenait aussi De Charnisay, Lanneretonne et Legrand. L'année suivante, le 19 août, un nouveau conseil municipal de vingt membres (de Charnisay, Lanneretonne, Oteck, Souviron, Debats, ...) sera nommé. On y retrouvait huit anciens colistiers de Joseph Vigneau autour de Paul Dabadie [131] qui tenait le rôle de maire. Ce conseil avait pour mission de « travailler



130. Suspension du Conseil municipal d'Oloron-Sainte-Marie...



131. ... qui est remplacé par une « commission spéciale » présidée par Paul Dadadie

au bien de la ville suivant les directives du maréchal Pétain » ordonnait le nouveau sous-préfet d'Oloron.

Sur 294 députés-maires, 157 connaîtront le même sort.

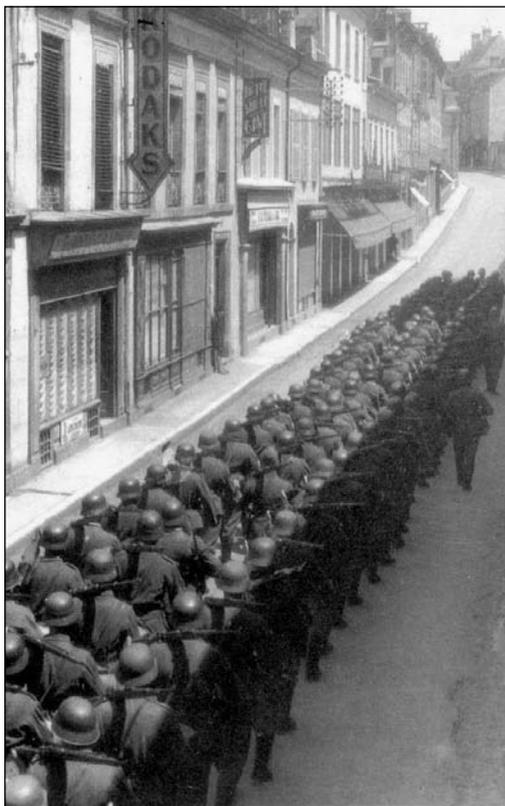
Que vont devenir les autres parlementaires ?

Ceux qui avaient voté oui ne seront pas tous des collaborateurs, loin de là. Environ 300 se rallieront à l'ordre nouveau jusqu'en 1942, puis, avec l'occupation de toute la France et le Service du Travail Obligatoire leur nombre va diminuer très fortement jusqu'à être divisé par deux. Les collaborateurs seront donc très minoritaires parmi les parlementaires. À la Libération, d'ailleurs, 182 élus qui avaient voté en faveur du Maréchal seront relevés de leur inéligibilité pour faits de Résistance. On considérerait qu'ils s'étaient rachetés à l'exemple de René Coty qui deviendra plus tard Président de la République.

Ceux qui ont voté non ne seront pas tous des résistants mais plus de la moitié commettront des actes d'insoumission sur le sol national ou répondront très vite à l'appel du général de Gaulle. Certains hauts responsables politiques de la III^e République, comme Daladier ou Reynaud, seront emprisonnés au Fort du Portalet, en vallée d'Aspe ; d'autres comme Léon Blum, ou Vincent Badie seront même envoyés en camp de concentration où 18 d'entre eux trouveront la mort. Enfin, une dizaine, comme Georges Mandel et Max Dormoy, seront exécutés par la milice.

Revenons maintenant à Oloron-Sainte-Marie et à Jean Mendiondou. Suspendu et menacé de mort, il devra se cacher et passer près de

4 années dans la clandestinité. On sait qu'il trouva refuge auprès du chanoine Biers à Ogeu puis, se sentant suivi, il sera accueilli par le comte de Castelbajac à Gelos. Il se cachait aussi à Oloron alors occupé par les allemands [132]. Sa fille, Brigitte Godart, vient de me raconter un fait précis significatif : adoptée en 1949 par Jean Mendioudou, ce dernier lui a raconté, alors qu'elle n'avait que 12-13 ans, que dans son appartement de la place Léon Mendioudou, il avait aménagé une cachette qu'il devait utiliser à plusieurs reprises. Un jour, sans doute en 1943, les Allemands sont venus le chercher avec un chien mais heureusement ils n'ont pas réussi à le trouver.



*132. Les soldats allemands défilent
dans la rue Chanzy
(Louis-Barthou, aujourd'hui)*

Jean Mendiondou va adhérer au mouvement Combat animé par Henri Frenay [133] au niveau national et, avec sa femme, s'occupera, – c'est Pierre Claverie¹³ qui me l'a rapporté –, d'une filière d'évasion par les Pyrénées et l'Espagne. C'est à l'hôtel Le Cor d'Henric qu'arrivaient les futurs évadés. Là, ils étaient pris en charge par les résistants locaux puis, en Vallée d'Aspe, par les passeurs¹⁴.

L'amer retour et l'oubli

À la fin du mois d'août 1944 Oloron est libéré par la Résistance et, naturellement, Jean Mendiondou reprendra son poste de maire [134] ou plutôt de président de la « *délégation municipale provisoire* », secondé par des résistants oloronais comme Joseph Bonne, André Bur, Joseph Casajus, Léon Ladousse, Justin Lafourcade, le docteur Lapuyade, Henri Lassus, Henri Loustaunau, Etienne Martin, Max Massias, ...

Il récupèrera aussi, provisoirement, sa fonction de député. En effet, le général de Gaulle, dès 1944, avait mis sur pied à Paris une Assemblée Consultative provisoire composée de représentants de tous les mouvements de résistance et, donc, d'une partie des parlementaires qui avaient voté « non » à Pétain, le 10 juillet 1940. Les quatre-vingts durent donc choisir vingt d'entre eux pour faire partie de la première



133. J. Mendiondou adhère au mouvement Combat animé par Henri Frenay

13. Correspondant du journal *Sud-Ouest* et propriétaire de l'hôtel Le Cor d'Henric où passèrent, durant l'Occupation, de nombreux évadés de France par l'Espagne. Bon connaisseur de cette période, il a laissé le texte d'une conférence sur Jean Mendiondou.

14. Voir l'ouvrage collectif *Mémoires de guerre, des Béarnais sur tous les fronts, 1939-1945*, éd. Maison du Patrimoine, Oloron.

assemblée de la France libérée. Trois députés des Basses-Pyrénées auront l'honneur d'y siéger : Auguste Champetier de Ribes, Delom-Sorbé et Jean Mendiondou.



134. J. Mendiondou « retrouve sa mairie » en août 1944 lors de la libération d'Oloron

Par la suite, au niveau législatif, Jean Mendiondou connaîtra bien des déconvenues. En effet, il sera battu aux deux scrutins constitutifs : celui du 21 octobre 1945 (seront élus Pierre de Chévigné -MRP-, Delom-Sorbé -RDS-, Albert Mora -PC-, Jean-Louis Tinaud -MRP-), puis celui du 2 juin 1946 (élus Gaston Chaze -SFIO-, Pierre de Chévigné, Jean Errecart -MRP-, Albert Mora, Guy Petit -RI-, J.L.Tinaud) et aux législatives qui suivirent, le 28 octobre 1946 (seront élus Chaze, de Chévigné, Errecart, Mora, Petit et Tinaud).

Il faut dire que les modalités du vote étaient différentes, ce n'était plus un scrutin uninominal à deux tours qui privilégiait bien sûr l'homme, mais un vote par listes qui favorisait plutôt les partis politiques. La situation politique avait aussi changé : les gaullistes, les communistes et les socialistes avaient maintenant le vent en poupe contrairement au Parti radical-socialiste (auquel se rattachait Jean Mendiondou) qui avait été bien trop discret durant la Résistance.

Au niveau local, Jean Mendiondou va conduire, aux élections du 29 avril 1945, une liste d'Union [135] des Résistants, soutenue par le PC et la SFIO, avec Joseph Casajus, Henri Loustaunau, Felix Urban, ... Elle va remporter 23 sièges contre 4 seulement à la liste Patie. Jean Mendiondou regagnera ainsi, grâce aux électeurs, son poste de maire mais seulement jusqu'en 1947. En effet, l'Assemblée Législative adoptera une nouvelle loi municipale et il faudra donc revenir aux urnes. Les résistants seront maintenant divisés, comme au niveau national d'ailleurs. Il y aura 4 listes dont 3 pour la seule gauche ! Jean Mendiondou est réélu avec seulement 6 de ses colistiers.



ELECTIONS MUNICIPALES
du 29 Avril 1945

Liste d'Union Républicaine et Patriotique

MENDIONDOU Jean, Délégué à l'Assemblée Consultative, Parti Radical Socialiste —
LAPUYADE André, Docteur en médecine —
LADOUSSE Léon, Agent d'assurances —
AMADOU Marcel, Représentant de commerce —
LENTIGNAC Jean, Imprimeur —
BELLEGARDE-LOUTCHES Jean (Le Paget), Cultivateur —
PILLAROU Henri, Artisan menuisier —
LAFOURCADE Justin (St-Pée), négociant en bois —
CARRERE Charles (Légugnon), Cultivateur —
MEDAN Justin, Artisan —

135. J. Mendiondou conduit la liste des résistants, en 1945

Minoritaire, il conservera néanmoins son poste de maire avec 16 voix sur 27, mais il se verra imposer des adjoints... du camp opposé¹⁵. Il suffira donc d'un différend sur le problème de l'alimentation en eau potable¹⁶ de la ville d'Oloron pour couler une « majorité » bien trop disparate. Le budget sera refusé [136] par 19 voix contre et 8 pour ; « les communistes se joignirent aux modérés, seuls les socialistes et les radicaux adoptèrent le budget » note Pierre Claverie. Il faudra donc passer encore une fois devant les électeurs. La nouvelle liste Mendiondou sera largement devancée et lui seul siégera jusqu'en 1953 mais comme simple conseiller municipal.



137. Paul Dabadie est élu maire



136. La crise municipale de 1949

Ironie de l'histoire, c'est Paul Dabadie [137], celui qui l'avait remplacé de 1940 à 1944, par la grâce du maréchal Pétain, qui reviendra maintenant avec l'onction des électeurs... et surtout les manœuvres, les ambitions et les divisions des partis politiques issus de la Résistance. Il est intronisé par 14 voix contre 7 à Joseph Casajus. Lafargue, Patie et Médan seront ses adjoints.

15. « ... Trois élus de la liste Mendiondou, Medan, Roux, Lafourcade, se désolidarisèrent du maire pour s'allier avec les 11 élus de la liste Lafargue, afin que J. Casajus ne soit pas élu 1^{er} adjoint, poste promis aux communistes. Justin Médan le remplaça, Lafourcade et le docteur Gilbert furent les adjoints... », raconte Pierre Claverie.

16. Le maire, pensant que la source du Lourtau n'était pas suffisante, avait fait effectuer un pompage dans le gave d'Ossau par la SAUR, une entreprise privée, et aurait signé un contrat d'exploitation malgré son 1^{er} adjoint (d'après Pierre Claverie).

Les trois parlementaires béarnais qui ont dit « non » au maréchal Pétain

Jean Mendiondou ne participera pas aux élections municipales de 1953 mais, toujours solitaire, il tentera un dernier come-back aux élections législatives de novembre 1958 dans la circonscription d'Oloron-Orthez. À nouveau battu, il obtiendra un résultat médiocre¹⁷ avec un total de 1 127 voix et 411 électeurs seulement dans sa ville d'Oloron.

Déçu, aigri, usé, âgé, Jean Mendiondou va quitter Oloron pour la côte Basque où il mourra en 1961, à l'âge de 76 ans. Il retrouvera le caveau familial au cimetière de Sainte-Croix, rue d'Aspe, le 28 octobre devant une assistance clairsemée [138]. Le 1^{er} adjoint, Ferdinand Lafargue



138. J. Mendiondou est enterré au cimetière de Sainte-Croix.

On reconnaît : à gauche, maître Aguerre ; 3^e, Bacqué architecte de la ville ; au centre et de face, le sous-préfet ; derrière, maître Loustalot-Forest ; de profil, le bâtonnier Lafargue ; de dos, Jean le fils adoptif de Jean Mendiondou, Mr et Mme Castex

17. À Oloron avaient obtenu : Tixier-Vignancour, 1534 voix ; Martin, 1275 voix ; Ebrard, 770 voix ; Chaze, 681 voix ; Abadie, 482 voix. Le docteur Ebrard sera élu au 2^e tour avec 27 250 voix, contre 23 363 voix à Tixier-Vignancour et 3 634 voix à Martin.

– longtemps l’ami du défunt – rappela sa carrière et ajouta « J’exprime avec une absolue sincérité, le sentiment qu’on ne saurait s’empêcher d’éprouver sur la tombe d’un concitoyen à qui l’on conserve son estime à travers et malgré les rapports divergents que l’on peut avoir entretenus avec lui. » Dans le journal local *Libération*, son ami Jean Lentignac souligna que Jean Mendiondou « a laissé le souvenir d’un administrateur éminent cherchant toujours ce qui pouvait contribuer au rayonnement d’Oloron-Sainte-Marie ».

Jean Mendiondou était donc un homme de caractère, déterminé et sûr de lui. Intransigeant mais conscient des enjeux, il prendra toujours les risques nécessaires pour être à la hauteur des événements. Cet homme courageux, ce bloc de granit, fut finalement terrassé par les intrigues et les calomnies d’adversaires acharnés à sa perte. Son départ d’Oloron et sa mort solitaire ressemblaient à une fuite devant l’injustice.

Aujourd’hui, à travers ce colloque qui s’est déroulé dans « sa » salle du Conseil municipal, j’ai souhaité qu’il revienne parmi les siens pour y être enfin réhabilité et honoré comme le « premier résistant oloronais sur le sol national » selon la belle formule du général de Gaulle.

Pierre-Louis Giannerini [139] est professeur certifié d’histoire-géographie et historien. Coordinateur et éditeur des ouvrages de la collection *Arrêts sur images* : t.1, *Oloron-Ste-Marie, 1908-1945* ; t.2, *Mémoires de guerre, des béarnais sur tous les fronts, 1939-1945*. Auteur de Louis Barthou et les caricaturistes dans



139. Pierre-Louis Giannerini

Les trois parlementaires béarnais qui ont dit « non » au maréchal Pétain

Louis Barthou, aspects méconnus et documents inédits, Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau et du Béarn, Pau, 2013 ; Quand Manet posait son chevalet à Oloron-Ste-Marie, dans *La Revue de Pau et du Béarn*, n° 40, Pau, 2013.

CONCLUSION

Nous voici donc à l'heure du bilan de ce colloque, d'un colloque divisé en deux parties bien distinctes. Tout d'abord, une partie générale afin de situer les événements du 10 juillet 1940 dans la longue durée et pas seulement dans le contexte de l'année 1940. Ensuite, la présentation du parcours de chacun des trois parlementaires béarnais opposés à l'octroi des pleins pouvoirs constituant au président du Conseil Pétain : Auguste Champetier de Ribes, Maurice Delom-Sorbé et Jean Mendioudou.

Contrairement à une idée reçue, la défaite militaire de mai-juin 1940 n'explique pas tout. Il fallait remonter plus haut dans le temps et parcourir les deux décennies de l'entre-deux-guerres pour découvrir les raisons profondes du vote historique du 10 juillet 1940 et, en même temps, percevoir la lucidité des quatre-vingts parlementaires qui ont alors osé, dans un contexte hostile, voter « non » à la proposition de loi que leur présentait le vice-président du Conseil Pierre Laval. Cette proposition de loi visait tout simplement à modifier le régime politique de la France.

Ces raisons profondes sont à rechercher dans ce que l'on peut appeler la tentation autoritaire voire même fasciste qui s'est développée dans l'entre-deux-guerres et qui s'ajoutait à un ultra-pacifisme né en réaction aux énormes pertes humaines de la guerre de 1914-1918. Il n'est pas non plus exagéré de parler d'une crise d'identité nationale à partir de 1936 et durant les années qui ont suivi y compris jusqu'en 1944. Ce sont à certains égards des années troubles. Bien sûr, le choc de la défaite de mai-juin 1940 est essentiel. Grâce aux études d'opinion, on peut prendre la mesure de l'ampleur du désastre de 1940

dans les mentalités, désastre aggravé par des phénomènes qu'il faut bien qualifier d'effrayants : nombreux morts au combat [136], interminables colonnes de réfugiés fuyant vers le Sud et mitraillés par les stukas toutes sirènes hurlantes, 80 000 enfants perdus au cours de cet exode unique dans l'histoire de France, plus d'un million et demi de prisonniers de guerre !

Ce n'était pas la première fois qu'un désastre militaire avait pour conséquence un changement de régime politique. Tel avait été le cas en 1814 : les défaites de Napoléon avaient alors provoqué la chute du Premier Empire et l'arrivée « dans les fourgons de l'étranger » de l'ancien comte de Provence devenu le roi Louis XVIII. Un an plus tard, la défaite de Waterloo sonnait le glas, cette fois définitif, du Premier Empire. De même, en 1870, la capitulation de Sedan provoquait la chute du Second Empire, la République s'introduisant presque subrepticement en 1873 seulement dans une loi et confirmée en 1875.

Les hommes qui, le 10 juillet 1940, sont les auteurs de la loi accordant les pleins pouvoirs constituants au maréchal Pétain connaissent leur histoire. Ils tirent même argument des précédents napoléoniens pour développer une argumentation selon laquelle le désastre militaire de mai-juin 1940 n'a pas seulement des causes d'ordre militaire mais des causes politiques résidant dans l'existence d'institutions inadaptées à la situation du moment. Selon eux, il faut tirer toutes les conclusions de cette situation et modifier la constitution notamment en renforçant le pouvoir exécutif. Il faut aussi affirmer des valeurs différentes de celles exprimées par la trilogie républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité » et substituer à celle-ci celle de « Travail, Famille, Patrie », proclamée par le Parti social français, nom sous lequel la ligue des Croix de Feu continue alors ses activités, le général Weygand ajoutant pour sa part à ce triptyque « Dieu ».

Mais les adversaires de la République, dans leurs explications de la nécessité de cette réforme constitutionnelle, ajoutaient aussi la néces-

sité de « collaborer » – le mot étant employé par eux dans les jours qui précèdent le 10 juillet – avec les vainqueurs c'est-à-dire avec l'Allemagne national-socialiste et l'Italie fasciste. On le voit, plusieurs mois avant l'entrevue de Montoire entre Pétain et Hitler, la collaboration était inscrite dans les intentions de ceux qui proposaient à l'Assemblée Nationale le texte du 10 juillet 1940.

Au-delà d'un projet de loi qui ne dit mot de cette collaboration future, c'est à l'aune des propos des partisans du vote des pleins pouvoirs constituants au maréchal Pétain, dans les jours qui précèdent le 10 juillet, qu'il faut prendre la mesure de ce vote.

Notre colloque a eu aussi pour but de s'intéresser à ceux, les quatre-vingts, qui se sont opposés à ce projet de loi liberticide pour la constitution républicaine et la République elle-même.

Politiquement, ces hommes ne viennent pas du parti le plus important de la Chambre des députés c'est-à-dire du parti socialiste SFIO qui est, ce jour-là, représenté au gouvernement par deux ministres même si la majorité des sénateurs socialistes, bien moins nombreux que leurs collègues députés, ont un comportement inverse. Le groupe le mieux représenté parmi les quatre-vingts est celui de la Gauche indépendante dont le noyau est composé de membres de la Jeune République héritier du *Sillon* de Marc Sangnier. Vient ensuite le groupe de l'Union populaire française composé de communistes en rupture de ban pour cause de pacte germano-soviétique refusé. Le troisième groupe, par ordre d'importance, est celui des radicaux. Par contre, au Sénat, sept socialistes sur dix votent contre le projet de loi.

Les quatre-vingts sont à l'image de la majorité des parlementaires du moment : ce sont des quinquagénaires surtout d'origine bourgeoise, des avocats, des médecins voire des chefs d'entreprise. Leur originalité tient aussi de ce qu'ils viennent de départements périphériques, occitans surtout c'est-à-dire de régions qui, en 1789, étaient réputées « provinces étrangères » et où, depuis, tout renforcement du pouvoir central – et le

texte adopté le 10 juillet 1940 en était bien un – est mal accepté comme le montrent de multiples scrutins aux XIX^e et XX^e siècles.

Justement, notre colloque a eu aussi pour but d'accorder une attention particulière à trois parlementaires béarnais : Auguste Champetier de Ribes, Maurice Delom-Sorbé et Jean Mendiondou.

Auguste Champetier de Ribes (1882-1947), avocat, a été député de la 1^{ère} circonscription de Pau de 1928 à 1934, date à laquelle il remplace au Sénat Louis Barthou assassiné avec le roi de Yougoslavie avant d'être plusieurs fois ministre. Il a été aussi candidat à la présidence de la République en 1947.

Jean Mendiondou (1885-1961), également avocat, a commencé sa carrière comme chef de cabinet de Louis Barthou, de 1920 à 1922. Il a été aussi maire d'Oloron-Sainte-Marie de 1935 à 1940 puis à partir de 1945.

Maurice Delom-Sorbé (1898-1986), cultivateur, a été maire de Séméacq-Blachon de 1929 à la guerre, puis de 1945 à 1947, et député de la 2^{ème} circonscription de Pau, de 1932 à la guerre, comme membre de la Jeune République, puis en 1945-1946, inscrit à l'UDSR (Union démocratique et socialiste de la Résistance). En 1938, il fut pendant quelques mois sous-secrétaire d'État à la Marine.

Qu'ont donc en commun ces trois hommes, le premier sénateur et les deux autres députés ? Tout d'abord leur appartenance aux groupes parlementaires du centre : Gauche indépendante pour Delom-Sorbé, Groupe radical pour Mendiondou, non inscrit à un groupe parlementaire mais Démocrate chrétien pour Champetier de Ribes.

Tous trois ont fait la guerre de 1914-1918, tous trois ont été décorés pour faits de guerre et deux ont été blessés. Pourtant ces épreuves ne les ont pas conduits à l'ultra-pacifisme délétère.

Le 10 juillet 1940, tous trois ont eu une appréciation pertinente de la situation et deux d'entre eux ont fait partie des 27 qui ont soutenu la motion Badie.

Conclusion

Tous trois ont été résistants et ont été membres de l'Assemblée consultative provisoire.

De ce fait, le colloque d'aujourd'hui a été une contribution à l'étude prosopographique des quatre-vingts. Prosopographie, voilà un terme bien curieux pour désigner l'étude d'une catégorie de personnes liées entre elles par un lien particulier avec la mise en évidence de leurs origines géographiques, sociales, idéologiques, leurs relations familiales, professionnelles, etc. À travers l'étude des parcours de ces trois parlementaires, a progressé la connaissance de ceux qui, le 10 juillet 1940, ont refusé que la République soit portée en terre. Les études présentées aujourd'hui viennent grossir celles dont nous disposons déjà sur d'autres quatre-vingts : Vincent Badie, Léon Blum, Augustin Malroux, Jules Moch, Jean Odin, Joseph-Paul Boncour, André Philip et bien d'autres.

Mais ce colloque a aussi montré qu'il y a eu, entre ces trois hommes mais aussi entre les quatre-vingts, un élément particulier et cet élément c'est tout simplement le courage.

TABLES DES MATIERES

Préface par <i>Bernard Uthurry</i>	5
Avant-propos par <i>Pierre-Louis Giannerini</i>	9
Mai-juillet 1940 : un nouveau trou de mémoire ? par <i>Pierre Laborie</i>	13
10 juillet 1940 : ils ont voté non à l’octroi des pleins pouvoirs constituants au président du Conseil Philippe Pétain par <i>Jean Sagnes</i>	33
Auguste Champetier de Ribes (1882-1947) : le vote du 10 juillet 1940 dans l’itinéraire d’un démocrate par <i>Philippe Dazet-Brun</i>	71
Un des « Quatre-vingts » : Maurice Delom-Sorbé, député de la deuxième circonscription de Pau (1932-1946) par <i>Alain Puyau</i>	101
Jean Mendiondou : une vie au service de sa ville, de son pays, de la République par <i>Pierre-Louis Giannerini</i>	127
Conclusion par <i>Jean Sagnes</i>	165

Le choix de l'iconographie est de Pierre-Louis Giannerini.
Merci à Guy Poulit et Marthe Morel pour les photos de Maurice
Delom-Sorbé ; à Philippe Dazet-Brun pour celles d'Auguste
Champetier de Ribes ; à Brigitte Godart, Pierre Castex et
Roger Bonne pour celles de Jean Mendioudou.
Merci aussi à François Du Cluzel pour la relecture de certains
textes et à Anne Giannerini pour son aide technique.

Achévé d'imprimer
G.N. Impressions - 31340 Villematier
Email : gnimpressions@wanadoo.fr

Dépôt légal : décembre 2014